

FEDIL

The Voice of Luxembourg's Industry



RAPPORT ANNUEL 2025

FEDIL

The Voice of Luxembourg's Industry

RAPPORT ANNUEL 2025

Rapport présenté
à l'Assemblée générale du 27 avril 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président	5
2. Contexte économique et politique	7
3. Mission de conseil, d'information et d'échange	9
4. Sujets traités par la FEDIL en 2025	
Relations de travail & talents	19
Énergie & Environnement	29
Digital & Innovation	41
Affaires économiques et internationales	57
5. Initiatives gérées par la FEDIL	63
6. Associations sectorielles	69
7. Organisations dans lesquelles la FEDIL est représentée ...	80
8. Calendrier 2025	87
9. Organisation de la FEDIL en 2025	95
10. Répertoire des membres	103



MOT du PRÉSIDENT

Chers membres de la FEDIL,

Mesdames, Messieurs,

chers amis de la FEDIL,

L'année 2025 a une nouvelle fois démontré la capacité de la FEDIL à se positionner au cœur des grands enjeux qui façonnent notre environnement économique. Dans un contexte international marqué par des incertitudes géopolitiques, des tensions commerciales et une évolution rapide des cadres d'échanges qui influencent directement les chaînes de valeur, nous avons renforcé notre action en matière de commerce et de relations internationales. Notre équipe dédiée à ces questions a suivi de près les initiatives politiques majeures qui impactent nos entreprises ainsi que la négociation d'accords commerciaux au niveau de

MOT DU PRÉSIDENT

L'Union européenne, tout en veillant à porter leur voix auprès des décideurs. Le FEDIL Industry Day de septembre a constitué l'un des temps forts de cette dynamique, permettant un échange approfondi sur les défis et les opportunités du cadre global actuel.

Sur le plan européen encore, l'appel en faveur de la simplification réglementaire et de la réévaluation de la charge administrative qui pèse sur les entreprises a été au cœur des débats en 2025. Après avoir largement sensibilisé quant aux risques d'une surenchère normative, notamment lors de nos échanges avec la présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, à l'occasion de la Réception du Nouvel An 2025 de la FEDIL, nous avons poursuivi notre engagement dans la défense d'une régulation cohérente et praticable. Le paquet Omnibus I, visant à corriger et harmoniser plusieurs textes liés à la durabilité et aux obligations de reporting, a fait l'objet d'un suivi intense. Nous saluons aujourd'hui les avancées significatives ont pu être obtenues afin d'assurer une application plus raisonnable et plus cohérente des exigences européennes. Cette démarche s'inscrit dans notre objectif constant : défendre une Europe efficace, compétitive et en phase avec la réalité opérationnelle des entreprises. Cet objectif figure aussi parmi les priorités de BusinessEurope, association patronale européenne, aux travaux de laquelle la FEDIL contribue activement.

Parallèlement, la digitalisation et l'innovation ont continué de transformer en profondeur les modèles économiques. L'émergence accélérée de l'intelligence artificielle, les enjeux croissants de la cybersécurité et l'évolution permanente des compétences requises ont occupé une place centrale dans les travaux de la FEDIL. Avec sa position sur une « Stratégie d'IA pour un Luxembourg compétitif et résilient », l'organisation d'une enquête sur l'adoption de l'IA et de l'IA générative dans l'industrie luxembourgeoise, ainsi que le lancement des « Luxembourg AI Excellence Awards », la FEDIL s'est établie comme un interlocuteur privilégié en la matière. Par ailleurs, nos différents forums d'échange se sont affirmés comme des plateformes particulièrement utiles, favorisant le partage d'expériences et la diffusion de pratiques innovantes. Sur le plan législatif, nous avons suivi de près les initiatives européennes visant à encadrer les technologies numériques, en plaidant systématiquement en faveur d'une approche pragmatique permettant d'éviter la surcharge administrative et d'encourager l'adoption de solutions innovantes par nos entreprises.

L'énergie est restée un pilier majeur de notre action. Malgré une légère détente du marché en fin d'année, l'écart de coût avec nos concurrents internationaux demeure un défi stratégique. Dans ce contexte, la FEDIL s'est fortement engagée dans le dialogue national pour améliorer la compétitivité énergétique du pays. Nous saluons la décision unanime du Parlement luxembourgeois d'intervenir sur le réseau électrique national, ce qui témoigne d'une volonté politique claire de réduire la charge énergétique pour les consommateurs et les industries. Parallèlement, nous avons poursuivi nos travaux relatifs au système d'échange de quotas d'émission et plaidé en faveur d'une approche plus équitable, essentielle pour préserver la compétitivité de nos entreprises engagées dans la transition énergétique.

Enfin, nos travaux en matière de relations de travail ont été rythmés par les tables rondes sociales, à l'occasion desquelles la FEDIL était représentée dans la délégation de l'UEL, ainsi que par le débat public sur les enjeux croissants liés au droit du travail et au système de pension. En l'absence de consensus sur les réformes nécessaires, les décisions prises en fin d'année par le gouvernement, notamment en matière de pensions, n'apportent qu'un répit temporaire. La FEDIL continuera d'œuvrer pour une modernisation ambitieuse et durable du cadre social qui reste indispensable pour préserver l'attractivité du pays et la compétitivité de nos entreprises. Ce débat reste essentiel, et il devra se poursuivre avec clarté en vue des prochaines échéances politiques.

En 2026, une évidence s'impose : cette année doit être celle de la compétitivité, comme l'a d'ailleurs déclaré le Premier ministre, Luc Frieden, lors du Nouvel An de la FEDIL. Plus que jamais, l'Europe doit passer de l'ambition à l'action et répondre à l'appel de toute la communauté industrielle qui demande que l'agenda européen en faveur de la compétitivité soit accéléré, donnant lieu à des mesures urgentes, concrètes et cohérentes. Dans ce sens, la FEDIL continuera à défendre une vision industrielle forte, ouverte et innovante, fondée sur un partenariat constructif avec les pouvoirs publics, ses membres et ses partenaires européens.

Georges Rassel
Président de la FEDIL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Après une période de recomposition profonde des équilibres politiques aux États-Unis, en Europe et dans les pays voisins du Luxembourg, l'année 2025 s'est ouverte dans un paysage institutionnel légèrement plus stabilisé, mais encore traversé par de fortes incertitudes.

Dans cette conjoncture mondiale complexe, les tensions entre grandes puissances ont continué de structurer l'environnement international, alimentant les inquiétudes autour des chaînes d'approvisionnement et des politiques commerciales. Après une phase de relèvement unilatéral de droits de douane et de fortes incertitudes au premier semestre, les relations transatlantiques ont été rythmées par une succession de revirements, de négociations et de mesures correctrices. Cette séquence a finalement abouti, à la fin de l'été, à un accord entre l'Union européenne et les États-Unis, permettant d'éviter une escalade commerciale et de réduire une partie des incertitudes pesant sur les

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

échanges, sans pour autant restaurer pleinement la prévisibilité du cadre international. Dans ce contexte, les principaux marchés économiques ont fait face à un ralentissement de la croissance en 2025.

Au niveau européen, plusieurs initiatives ont visé à renforcer la coordination en matière de commerce extérieur, de politique climatique et de sécurité collective. Dans le prolongement de la guerre en Ukraine et face à un environnement géopolitique durablement dégradé, l'Union européenne a poursuivi le renforcement de ses capacités de défense, tant à travers l'augmentation des budgets nationaux que par le développement d'instruments communs visant à soutenir l'industrie européenne de la défense, la coopération entre États membres et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement stratégiques. Ces orientations traduisent une inflexion durable des priorités européennes, où la politique industrielle, l'innovation et la sécurité sont de plus en plus étroitement liées.

L'Union européenne a également poursuivi la mise en œuvre du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (CBAM), mesure phare de sa politique climatique visant à lutter contre les fuites de carbone dans les secteurs à forte intensité énergétique. En parallèle, la compétitivité technologique et la course mondiale vers l'innovation ont continué de s'intensifier, soulignant l'importance stratégique de l'intelligence artificielle et des chaînes de valeur numériques dans le cadre des politiques industrielles des principales puissances économiques.

Sur le plan national, l'année 2025 a été marquée, entre autres, par des débats sociaux et politiques soutenus autour de la réforme du système de pensions, de l'adaptation du cadre du travail – notamment en matière d'organisation du temps de travail – et, plus largement, de l'évolution du modèle social luxembourgeois. Ces discussions, dans un contexte de pressions croissantes sur les finances publiques et de mutations profondes du marché du travail, ont mis en évidence des divergences importantes quant aux priorités à accorder entre soutenabilité du modèle social, compétitivité économique et attractivité du marché du travail.

Dans ce contexte international et européen contraint, l'économie luxembourgeoise a globalement fait preuve de résilience. Elle a enregistré quatre trimestres consécutifs de croissance, une configuration qui n'avait plus été observée depuis 2019. Sur l'ensemble de l'année, la croissance économique devrait avoisiner 1%, mais avec des disparités importantes entre les secteurs. Le dynamisme de l'économie luxembourgeoise a notamment été porté par le secteur financier, tandis que le secteur de la construction a, en revanche, enregistré un nouveau repli, malgré les initiatives issues du « Logementsdësches ». En termes d'emploi, le marché a connu un nouveau repli, avec un taux de chômage en hausse qui s'est établi à 6,3% fin 2025, une augmentation de 9,4% sur une année. Ces évolutions mettent en lumière la nécessité de renforcer la diversification de l'économie, d'intensifier les efforts de simplification administrative et d'accélérer le soutien aux entreprises afin de rendre l'économie luxembourgeoise plus compétitive, plus durable et plus résiliente.

La FEDIL continuera d'accompagner ses membres face à ces défis, en défendant leurs intérêts dans un environnement marqué par des ajustements structurels indispensables pour répondre aux enjeux climatiques, technologiques et industriels.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

L'une des vocations premières de la FEDIL est de prodiguer des conseils personnalisés à ses membres et de les assister dans le développement de leurs projets économiques et entrepreneuriaux. C'est grâce à une équipe professionnelle et hautement motivée d'experts que nous pouvons apporter des réponses aux questions de nos membres.

Qu'il s'agisse des très nombreuses requêtes spécifiques que reçoivent nos conseillers quotidiennement, des échanges réguliers avec nos entreprises membres ou d'informations diffusées dans le cadre de plateformes d'échange, notre mission de conseil couvre évidemment les différents domaines d'expertise de la Fédération, que ce soit en rapport avec les affaires sociales et juridiques (droit du travail, droit de la sécurité sociale, sécurité et santé au travail, marché du travail, protection des données, talents et jeunesse, ...), les sujets industriels (énergie et environnement, R&D, Industry 4.0, digitalisation, ...), les sujets économiques et financiers (relations internationales et commerce) ou encore en rapport avec les affaires européennes.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Une des missions principales de la FEDIL est aussi de promouvoir les échanges avec ses membres, notamment par le biais d'événements de networking.

▪ Réception du Nouvel An des entreprises

Fidèle à la tradition, la FEDIL a accueilli quelque 850 invités issus du monde économique, politique, institutionnel ainsi que de ses entreprises membres à l'occasion de la « Réception du Nouvel An des entreprises » qui s'est tenue le 16 janvier 2025 à Luxexpo. Dans son allocution engagée, Georges Rassel a exposé les préoccupations des entreprises face aux défis considérables du moment : les changements géopolitiques et les incertitudes qui affectent les relations commerciales mondiales, la responsabilité des décideurs politiques européens qui imposent de nouvelles normes et exigences, une transition énergétique cohérente et réaliste, la croissance économique et la compétitivité de l'industrie européenne, la modernisation du droit du travail, l'innovation et les nouvelles technologies.

L'oratrice de la soirée était Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen, dont le discours appelait à un environnement réglementaire équilibré, à des mesures proactives pour assurer la stabilité, à des pratiques commerciales équitables et à une forte insistance sur l'innovation pour favoriser la croissance économique et la compétitivité en Europe. Finalement, l'allocution du Premier ministre Luc Frieden a clôturé la partie officielle. Comme le veut la tradition, la soirée s'est terminée par un cocktail dînatoire et un agréable moment de networking.

▪ FEDIL Industry Day

Un autre rendez-vous qui est désormais considéré comme l'événement phare de la « rentrée » des décideurs économiques au Luxembourg, est le « FEDIL Industry Day » qui a réuni le 10 septembre 2025 quelque 300 participants à l'espace événementiel Chouchou, à Luxembourg-Hollerich. Cette 3^e édition du FEDIL Industry Day a placé au cœur des débats une thématique stratégique et d'actualité : « Global shifts, local strategies: How industry can turn trade disruptions into opportunity ».

Parmi les intervenants, Philippe Schaus, ancien Président et CEO de Moët Hennessy et DFS Group, a partagé sa vision sur la manière de libérer de nouvelles perspectives de croissance grâce à un leadership inspiré. À la suite de cet exposé, Fredrik Persson, Président de l'association patronale européenne BusinessEurope, a présenté une analyse des évolutions en cours du point de vue européen.

La deuxième partie de l'après-midi était consacrée à un panel de discussion, modéré par Yves Germeaux responsable du commerce et des relations internationales à la FEDIL. Réunissant Anne Calteux (Représentation de la Commission européenne au Luxembourg), Valérie Massin (ArcelorMittal), Fredrik Persson (BusinessEurope) et Frank Thomé (Ceratizit), ce tour de table a notamment examiné la manière dont les groupes industriels opérant à l'échelle internationale gèrent les tensions commerciales sur le terrain, en repensant leur stratégie d'exportation, la résilience de leurs chaînes d'approvisionnement et leurs partenariats. Le débat a aussi permis de mettre en lumière les actions nécessaires et envisagées au niveau européen pour défendre les intérêts commerciaux du Vieux Continent.

Pour conclure le FEDIL Industry Day 2025, Lex Delles, ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, a mis en avant les initiatives déjà prises par le gouvernement ainsi que les pistes d'action à venir pour soutenir les entreprises dans ce contexte turbulent.

Le FEDIL Industry Day 2025 s'est terminé par un barbecue, où les participants pouvaient poursuivre leurs discussions dans une atmosphère conviviale.

Pour ce qui est de l'activité de la FEDIL au niveau européen, deux événements majeurs ont permis des échanges constructifs et en profondeur sur des sujets européens.

▪ MEPs meet industry

La quatrième édition du « MEPs meet industry » a conduit les députés luxembourgeois du Parlement européen Charles Goerens, Fernand Kartheiser, Tilly Metz et Isabel Wiseler-Lima ainsi que la délégation de la FEDIL chez les entreprises membres Hydro Aluminium / Norsk Hydro et Tarkett. La matinée du 14 septembre 2025 a été consacrée à une visite des installations respectives et à un échange de vues sur les grands défis qui préoccupent aujourd'hui industriels et entrepreneurs. Chaque année, cette initiative qui permet de se familiariser avec les réalités du terrain, est hautement appréciée par les députés luxembourgeois à Bruxelles.

▪ FEDIL Brussels Day

Tous les deux ans, la FEDIL invite un certain nombre d'entreprises membres à rejoindre sa délégation pour rencontrer à Bruxelles des interlocuteurs européens haut placés et s'échanger sur toute une

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

série de sujets qui sont de la compétence de la FEDIL.

La délégation, qui couvrait des secteurs très variés, a ainsi rencontré le 26 septembre 2025 le commissaire Christophe Hansen, d'autres cabinets et directions générales de commissaires, la représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, des membres du Parlement européen et des représentants de BusinessEurope pour des discussions autour de la politique industrielle, du commerce et des relations internationales, ainsi que du numérique et de l'innovation.

▪ **FEDIL Digital & Innovation Meet-ups FEDIL AI Forum / FEDIL NIS 2.0 Forum**

Les sujets relatifs à la transformation numérique et à l'adoption de technologies innovantes, telles que l'intelligence artificielle, ont occupé une place centrale dans les échanges avec nos membres. Dans cette perspective, nos conseillers se sont engagés activement auprès des entreprises afin de les accompagner et de leur fournir des réponses aux diverses interrogations suscitées notamment par l'évolution du cadre réglementaire européen. Les rencontres régulières dans le cadre des nouvelles plateformes d'échange et de réflexion, notamment le FEDIL AI Forum, le FEDIL NIS 2.0 Forum et les FEDIL Digital & Innovation Meet-ups, ont connu une grande affluence avec 788 inscriptions en tout et joué un rôle déterminant dans la diffusion et la compréhension des enjeux numériques.

▪ **Cercle des chefs du personnel / Forum des juristes**

Si les conseils personnalisés prodigués par nos experts-juristes sur des questions relatives aux relations de travail et talents ont encore été en hausse en 2025, les responsables des ressources humaines ainsi que les juristes des entreprises membres ont eu l'occasion de se retrouver lors de deux séances du Cercle des chefs du personnel, respectivement à l'occasion du Forum des juristes.

Si les premières séances d'information permettaient de traiter l'actualité législative par rapport au droit du travail ainsi que différentes mesures et initiatives adjacentes, le Forum des juristes des entreprises membres de la FEDIL permet aux juristes de ces entreprises d'échanger de bonnes pratiques ou de s'informer sur différents sujets liés à la vie de l'entreprise. La session de 2025 portait sur les obligations respectives dans les relations de sous-traitance.

▪ **Accord Volontaire / Travaux pour le Haut Comité pour le développement de l'Industrie**

La transition énergétique, avec en particulier le coût de l'énergie et la mise en place de différents instruments européens, continuait de figurer parmi les préoccupations de nos entreprises membres et d'être l'objet de nombreuses demandes spécifiques.

L'expertise de la FEDIL sur le sujet s'est avant tout matérialisée dans les échanges avec les entreprises adhérant à l'Accord Volontaire « Énergie » et dans les travaux et pistes de réflexion présentés au Haut Comité pour le développement de l'Industrie.

▪ **Présence médiatique**

Compte tenu de notre expertise sur ces sujets d'actualité, la FEDIL a de nouveau bénéficié d'une forte présence dans les médias et dans la presse luxembourgeoise. Les 16 communiqués de presse de la FEDIL ont rencontré un écho important dans les journaux, et les dirigeants de la FEDIL ont souvent été sollicités pour des prises de position. Près de 110 articles, interviews ou émissions en rapport direct avec la FEDIL ont pu être répertoriés au cours de l'année 2025.

De même, la présence dans les médias sociaux a encore été renforcée en 2025, avec 222 posts de la FEDIL générant 423.695 impressions et 9.438 réactions sur LinkedIn. Dans la même période, 1.519 nouveaux followers ont rejoint la communauté FEDIL, portant le nombre total de followers sur LinkedIn à plus de 10.000. Parmi les acteurs luxembourgeois publiant du contenu économique, la FEDIL se positionne en 4^e position (après Paperjam, la Chambre de Commerce et Luxinnovation) en termes d'engagement.

L'actualité de la FEDIL est également partagée sur le compte Instagram qui compte actuellement plus de 500 abonnés.

Grâce à leur expertise reconnue, les dirigeants et spécialistes de la FEDIL sont fréquemment invités à intervenir lors de tables rondes et de conférences afin de partager leurs analyses sur des sujets d'actualité.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

Actions de communication en 2025

CONFÉRENCES / SÉMINAIRES / ÉVÉNEMENTS

- Réception du Nouvel An des entreprises de la FEDIL
- FEDIL Industry Day 2025
- Assemblée générale de la FEDIL « Où va l'économie mondiale »
- Remise du Prix de l'Environnement 2025
- Remise des Luxembourg AI Excellence Awards 2025
- Journée de l'Économie
- Cercle des chefs du personnel (2 séances)
- Deux séances d'information à destination des nouveaux membres
- Visite « MEPs meet industry »
- FEDIL Brussels Day
- Conférence « L'intelligence artificielle sur le lieu de travail »
- Deux éditions du Jobday ADEM-FEDIL
- Forum des juristes des entreprises membres
- Séminaire « Introduction au transport intermodal en Europe »
- FEDIL Digital & Innovation Meet-Ups (2 séances)
- FEDIL NIS 2.0 Forum (2 séances)
- FEDIL AI Forum (3 séances)
- Sustainability Legislation Expert Forum
- Conférence « ESRS simplification - Insights and consultation with EFRAG »
- FEDIL Tax Forum
- Voyage d'étude en Corée du Sud
- Salon d'information « Deng Zukunft – Däi Wee », Luxembourg
- Série de webinaires UEL sur des sujets fiscaux :
 - Employeurs : découvrez les nouveaux incitatifs fiscaux pour vos salariés.
 - Fiscalité du télétravail frontalier : Employeurs, que devez-vous savoir ?
 - Tax credit for overtime: Employers, What Do You Need to Know?
 - Régime fiscal applicable au leasing de voitures de société: Employeurs, que devez-vous savoir ?
 - Bonification d'impôt pour investissement : Entreprises, que devez-vous savoir ?

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

PUBLICATIONS

- Rapport Annuel 2024
- Position: Single Market Strategy 2025
- Position : Policy Recommendations to enable CCS/CCU in Luxembourg
- Position: Consultation dans le cadre de l'élaboration d'un cadre d'action pour le déploiement des technologies CCUS et CDR au Luxembourg
- Position : Future network tariff structure
- Position: Une stratégie d'IA pour un Luxembourg compétitif et résilient
- Position : Contribution to the Call for evidence on the Digital Omnibus Package
- Position : Avis sur le projet de loi 8476 (implémentation AI Act)
- Position: Contribution to the Call for evidence on the Digital Networks Act
- Position: Mise en œuvre de certaines dispositions du Data Act
- Position : FEDIL position paper on the Commission's Omnibus I proposal
- Mises à jour régulières des paramètres sociaux applicables
- Pistes de réflexion sur la compétitivité des prix de l'énergie pour le site industriel du Luxembourg
- Survey Results : Perspectives on AI and Generative AI in industry
- Lancement des Luxembourg AI Excellence Awards 2025
- Lancement du Prix de l'Environnement 2025
- Vacances scolaires 2025-2028
- Chroniques juridiques :
 - Réduction unilatérale du salaire : modification substantielle du contrat de travail ou inexécution contractuelle de la part de l'employeur ?
 - L'indemnisation du délégué du personnel en cas de résiliation du contrat de travail
 - L'étendue de la clause de non-concurrence
 - Car policy : un détail contractuel à ne pas négliger
 - La lettre de la convention collective face aux attentes syndicales
 - Reclassement interne : jusqu'où va la protection contre le licenciement ?

NEWSLETTER

- 25 newsletters contenant des informations pertinentes par rapport aux lois et projets de loi, projets et positions FEDIL, événements, actualités de la FEDIL et de ses associations sectorielles, affaires européennes, revue de presse, etc.

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

INFORMATIONS AUX MEMBRES

dont voici une sélection, couvrant tous les domaines d'expertise de la FEDIL :

- Prime Minister's Announcement on Industry and Energy Policy
- Key announcements from the Prime Minister in the digital and innovation field
- Paramètres sociaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2025
- Indexation des salaires au 1^{er} mai 2025
- Appel à participation : Enquête sur la réduction des charges réglementaires sociales
- Appel à participation : Enquête sur les Qualifications de demain dans l'Industrie - Édition 2026
- Formations en ligne en droit du travail
- HelloFuture : Visites d'entreprises pour classes de lycées
- Appel à participation : Jobday ADEM-FEDIL - 23 avril 2025
- Appel à participation : Jobday ADEM-FEDIL « Liberty Steel » - 20 juin 2025
- Appel d'offres : Électrification des procédés industriels au Luxembourg
- Call for applications: Celebrate AI Innovation with the « Luxembourg AI Excellence Awards »
- Online Survey: Share Your Perspectives on AI and Generative AI
- Call for participation: Invitation to join the project group on the forthcoming EU Digital Omnibus package

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

- La FEDIL salue un tournant vers un cadre numérique européen plus cohérent et compétitif
- Position FEDIL sur la stratégie nationale en intelligence artificielle
- Lancement des « Luxembourg AI Excellence Awards »
- Où va l'économie mondiale ?
- Déclaration de Copenhague de BusinessEurope : « Unity and determined action to strengthen the European Union and its economy »
- Adoption de l'IA / GenAI dans l'industrie luxembourgeoise : La dynamique s'intensifie, mais des lacunes subsistent
- The Luxembourg Space Industries association GLAE signs MoU with Benelux partners to boost regional space and defense cooperation
- Un franc succès pour la première édition des « Luxembourg AI Excellence Awards »
- Alerte sur la détérioration de la situation économique
- FEDIL : un accord transatlantique sous tension, entre avancées et incertitudes pour l'industrie européenne
- La FEDIL salue l'accord commercial UE – Mercosur comme une opportunité stratégique pour le Luxembourg et pour l'Europe
- FEDIL Industry Day 2025 : De la crise à l'opportunité – réinventer l'industrie dans un monde en mutation

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

- La FEDIL réagit au discours sur l'état de l'Union 2025 : agir sans attendre
- La FEDIL s'inquiète des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement de semi-conducteurs
- Prix de l'Environnement de la FEDIL – édition 2025
- Un vote crucial pour l'avenir industriel de l'Europe

ÉCHO DES ENTREPRISES (6 NUMÉROS)

6 dossiers thématiques :

- FEDIL New Year's Reception 2025
- Une stratégie d'IA pour un Luxembourg compétitif et résilient
- Survey results : Perspectives on AI and Generative AI in industry
- A resounding success for the first Luxembourg AI Excellence Awards
- ViDA : Facturation électronique et (near) real time reporting en 2030 : principes TVA et aspects pratiques
- Édition 2025 du Prix de l'Environnement de la FEDIL
- FEDIL Study Trip: From AI Labs to Industrial Champions – strengthening ties in South Korea

6 portraits d'entreprises membres:

- Luxscan Technologies
- Rotomade
- Saturne Technology
- Raval Europe
- Gomspace Luxembourg
- Gradel Co-Labor

6 interviews

- Richard Forson, President and CEO of Cargolux
- Stéphanie Obertin, Ministre de la Digitalisation, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
- Georges Rassel, Président de la FEDIL
- Christophe Hansen, Commissaire européen à l'agriculture et à l'alimentation
- Michel Reckinger, Président de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises
- Olena Vozniuk-Losch, Senior Development Scientist & Sustainability Leader Typar®, DuPont

MISSION DE CONSEIL, D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

6 « Cartes blanches »

- Romain Heinen, Directeur honoraire de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA
- Robert Goebbels, ancien Ministre de l'Économie et de l'Énergie
- Thierry Flies, Président de l'association des Ingénieurs et Scientifiques du Luxembourg
- Michel Wurth, Président de la Fondation IDEA
- Benoît Piedboeuf, Député - Bourgmestre - Chef de groupe MR, Membre CA des CFL
- Jean McDonald, Ambassador of Ireland, Luxembourg

8 articles « **Bold innovation** »

9 « **Opinions** » par les conseillers FEDIL

6 « **Chroniques juridiques** » par les juristes FEDIL

CERCLE DES CHEFS DU PERSONNEL (2 SÉANCES)

- Projet de loi n°8586 portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration
- Résumé des discussions des tables rondes sociales
- Le travail des seniors
- Taux de cotisation pour les différentes branches de la sécurité sociale
- Indexation des salaires durant l'année 2026
- Programme de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (Skillsplang) (ADEM)
- Présentation des mesures spécifiques pour le recrutement de demandeurs d'emploi seniors (ADEM)
- Introduction du certificat d'incapacité de travail numérique (eCIT) et présentation du nouveau portail CCSS (CNS et CCSS)
- Protection des lanceurs d'alerte : La procédure de signalement interne (Office des signalements)
- Présentation du baromètre de l'emploi (UEL, fr2s)

Performance Report

01 janvier 2025 au
31 décembre 2025



LinkedIn

Impressions	Réactions (likes)	Vues de la page	Nombre de posts
423 695	9 438	5 190	222

Abonnés gagnés

+ 1 519

Nombre total
d'abonnés

10 246

Au 1er mars 2026

Instagram

Nombre de posts

121

Nombre total
d'abonnés

502

01 janvier 2025 au
31 décembre 2025

Newsletters

Nombre de
Newsletters

25

Abonnés

3 683

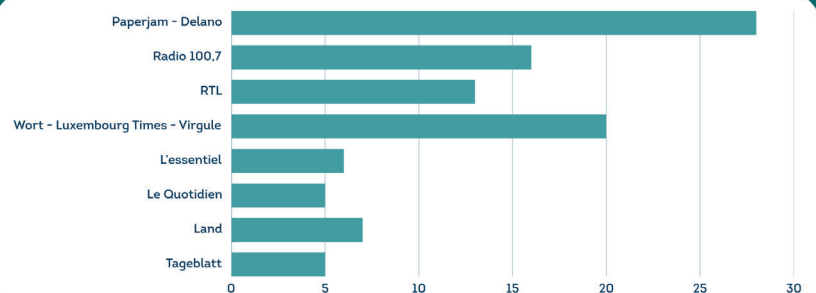
01 janvier 2025 au
31 décembre 2025

Couverture Presse

Mentions

111

VS 90 en 2024





RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et à représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées aux relations de travail et aux talents.

Les membres de ce Board Group contribuent au développement des positions de la FEDIL dans le domaine de la gestion des relations de travail et par rapport aux initiatives diverses dans le domaine des affaires sociales ainsi que dans l'attrait et la rétention de talents.

Le Board Group Relations de travail & Talents était composé en 2025 de Antoine Clasen, Georges Krombach et Valérie Massin. Le groupe s'est notamment réuni pour définir la position de la FEDIL dans le cadre du travail des seniors.

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

CONSEILS PERSONNALISÉS EN DROIT DU TRAVAIL

À côté des contacts et échanges qui ont eu lieu dans le cadre des projets détaillés ci-après, les conseillers-juristes de la FEDIL ont été très souvent sollicités pour répondre à des questions ponctuelles relatives au droit du travail.

Ainsi les conseils personnalisés, rendus en 2025, abordaient le plus souvent les sujets suivants :

- Le rôle et les attributs des délégations du personnel demeurent un sujet pertinent pour les membres de la FEDIL qui rencontrent parfois des situations où certains délégués outrepassent le cadre légal.
- Le non-renouvellement du titre de séjour, respectivement du permis de travail dans les délais légaux ainsi que la possibilité de licencier le salarié ressortissant de pays tiers concerné a été source de préoccupations pour de nombreux membres de la FEDIL. Les conseils adéquats et la mise en relation avec les interlocuteurs auprès de la direction de l'immigration ont contribué à trouver des solutions appropriées.
- Malgré l'adoption de la loi sur les stages il y a déjà cinq ans, l'occupation des stagiaires a continué en 2025 à susciter des questions auprès des entreprises membres de la FEDIL, notamment en ce qui concerne la distinction entre le stage obligatoire et le stage pratique, l'indemnisation ainsi que l'affiliation ou non du stagiaire à la sécurité sociale luxembourgeoise.
- Même si l'offre de la FEDIL n'inclut pas le conseil en fiscalité directe et indirecte, elle est souvent approchée pour obtenir des réponses en la matière. Ainsi, l'année 2025 a été marquée par un nombre important de questions relatives à la fiscalité des personnes physiques. L'introduction de nouveaux incitatifs fiscaux à partir du 1^{er} janvier 2025 comme la prime jeune salarié ainsi que les changements opérés à cette même date pour les instruments déjà existants (prime participative, prime locative, régime des impatriés, crédit d'impôts pour les heures supplémentaires) a suscité de nombreuses interrogations des membres. Pour fournir ces conseils personnalisés à ses membres, la FEDIL a pu compter sur le support des fiscalistes de l'UEL. Les membres de la FEDIL ont eu accès aux cinq webinaires fiscaux organisés par l'UEL sur différents sujets d'actualité.
- La clôture de l'affiliation de certains salariés auprès des régimes de sécurité sociale luxembourgeoise au motif que les conditions d'une affiliation obligatoire prévue aux articles 1^{er}, 85 et 171 du Code de la sécurité sociale n'était plus remplie, a préoccupé certains membres. Cette situation nouvelle (1^{er} cas rapporté en 2025 par un membre) survient lorsque le salarié ne perçoit plus de rémunération de son employeur et que la CNS refuse toute indemnisation dans son chef également. Cela a conduit à de nombreuses interrogations quant à l'état du contrat de travail.
- La conférence organisée par la FEDIL en octobre 2024 pour présenter la directive sur la transparence des rémunérations (pay transparency) et pour sensibiliser ses membres à cette problématique, a engendré de nombreuses interrogations de leur part dans le courant de l'année 2025. Cette directive qui n'a pas encore été transposée en droit luxembourgeois, crée des obligations administratives à charge des employeurs jugées disproportionnées par rapport à son objectif.

Aux sujets énumérés ci-avant s'ajoutent évidemment des demandes relatives aux sujets traditionnels, tels que la conclusion de contrats de travail, l'organisation du temps de travail, l'incapacité de travail du salarié, les congés, le licenciement, la démission, la modification du contrat de travail, la rémunération, etc.

Le monitoring des demandes ne permet pas seulement de répondre aux questions et demandes individuelles respectives, mais également d'attirer l'attention de la FEDIL sur des préoccupations récurrentes auxquelles sont confrontés tous ses membres et qui nécessitent une intervention au niveau des décideurs politiques, une analyse plus poussée dans le cadre d'un groupe de projet ou bien une publication sur un sujet spécifique.

Ainsi, les actions menées par la FEDIL dans le cadre de l'embauche de ressortissants de pays tiers se sont concrétisées au fil des années par des simplifications procédurales. Dans cette même logique, en 2025, le projet de loi n°8586 déposé à la Chambre des députés prévoit, entre autres, la continuation de la relation de travail au-delà de la date limite de validité du titre de séjour/permis de travail expiré pour le salarié ressortissant de pays tiers ayant introduit une demande de renouvellement de son titre de séjour/permis de travail.

Dans le cadre de son affiliation à BusinessEurope, la FEDIL a participé en 2025 aux travaux en vue de la simplification administrative des politiques sociales, incluant notamment les directives sur la transparence des rémunérations, le travail de plateformes et les conditions de travail transparentes et prévisibles.

Afin de tenir ses membres informés des changements touchant à la vie des entreprises, la FEDIL entretient des veilles juridiques dans chacun de ses domaines d'expertise.

SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET LÉGISLATIVES EN MATIÈRE SOCIALE

Description

De plus en plus les entreprises sont confrontées à une surcharge administrative et réglementaire dans différents domaines y inclus en matière sociale. Alors que les règles existantes nécessitent d'être revues, notamment en ce qui concerne le détachement de travailleurs, la durée de travail, le télétravail, le formulaire A1, ... le législateur européen ne cesse de créer de nouveaux droits et de nouvelles règles qui pèsent sur les entreprises tant financièrement qu'administrativement avec l'adoption de nouvelles directives comme celle sur la transparence des rémunérations, sur le travail de plateforme, ... Si ces cadres poursuivent des objectifs légitimes en matière d'égalité de traitement et de protection des travailleurs, leur accumulation a conduit à un environnement réglementaire complexe et indigeste pour les entreprises qui doivent jongler entre compétitivité, attractivité et gestion des ressources.

Dans ce contexte - et plus largement dans le cadre de la nécessaire simplification administrative pour les entreprises - la FEDIL a élaboré des propositions concrètes visant à rationaliser et clarifier le cadre réglementaire social.

Actions FEDIL

- Élaboration d'un catalogue de propositions de mesures de simplification réglementaire dans plusieurs domaines prioritaires :
 - Seuil de tolérance fiscal : réduction des charges administratives pour le calcul du seuil en introduisant un système de catégorisation des salariés frontaliers.
 - Télétravail : création d'une « sphère de sécurité » en matière fiscale pour le télétravail transfrontalier, alignée sur le seuil de 25 %, en matière de sécurité sociale.
 - Détachement de salariés : révision profonde de la législation européenne et nationale.
 - Formulaire A1 : exemption de la délivrance préalable du formulaire A1 pour les voyages d'affaires et autres activités de courte durée, respectivement jusqu'à 3 jours.
 - Procédures de remboursement des frais avancés par l'employeur : instauration d'un formulaire unique ; automatisation du calcul et des frais avancés et harmonisation des méthodes de calculs.
 - Comptabilisation des heures de travail et notification préalable des heures supplémentaires et du travail du dimanche : révision de la directive 2003/88/CE et suppression de l'obligation de notification préalable à l'ITM du travail supplémentaire et du travail du dimanche.
 - Directive sur la transparence des rémunérations : refonte de la directive.

Résultats

- Transmission de ces propositions au Premier ministre et au ministre de l'Économie.
- Positionnement de la FEDIL comme interlocuteur de référence sur les enjeux de simplification

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

administrative et réglementaire dans le domaine du droit du travail et du droit social au Luxembourg et au niveau européen.

- Ce travail servira également de base aux contributions de la FEDIL dans le cadre des discussions européennes relatives à un éventuel Omnibus social de la Commission européenne.

FORMATIONS EN DROIT DU TRAVAIL

Description

Dans le but d'offrir un service toujours plus diversifié et complet à ses membres et à la demande de ces derniers, la FEDIL a organisé durant les mois de janvier et de février 2025 des formations en droit du travail luxembourgeois pour toutes les personnes désireuses d'appréhender la matière, ceci à titre gratuit et en langue française et allemande. Ainsi, 6 séances ont été organisées, regroupées sous les 5 modules suivants : la conclusion du contrat de travail, la cessation du contrat de travail, la relation de travail, le reclassement professionnel du salarié et le rôle et les attributions de la délégation du personnel. L'inscription pour ces formations a été possible module par module, même s'il était préférable d'appréhender ces différentes formations de manière globale.

Actions FEDIL

- Identification des sujets en droit du travail susceptibles d'intéresser et de préoccuper le plus les départements des ressources humaines dans les entreprises.
- Actualisation des supports de cours et des présentations PowerPoint en langue française et allemande par module durant les mois de novembre et de décembre 2024.
- Explications durant les différentes formations et réponses aux questions reçues.

Résultats

- 6 séances organisées en langue française et 6 séances organisées en langue allemande.
- 110-130 participants/module pour les séances françaises et 30-40 participants/module pour les séances allemandes.
- Les participants ont reçu un support de cours complet et détaillé par module.
- Amélioration du niveau d'information des membres. Vu le succès de ces formations, la FEDIL prévoit d'organiser périodiquement de nouveaux cycles de formation.

LE TRAVAIL DES SENIORS

Description

Afin d'assurer la pérennité du régime des pensions au Luxembourg, le gouvernement a, dans ses conclusions à l'issue des trois tables rondes sociales qui se sont tenues en 2025, décidé de mettre en œuvre différentes pistes, parmi lesquelles l'agencement des conditions de départ en pension anticipée à partir de 60 ans et l'introduction d'une retraite progressive. Compte tenu de l'importance du sujet, la FEDIL a mis en place un groupe de projet chargé d'élaborer des recommandations visant à adapter le cadre législatif existant dans le but de faciliter le travail des seniors.

Actions FEDIL

- Réunion du board group talents élargi en octobre 2025.
- Elaboration d'une position de la FEDIL et de propositions en vue du positionnement de l'UEL en la matière.

Résultats

- Discussions en cours sur le sujet au niveau de l'UEL afin d'élaborer une position commune /des pistes de réflexion à proposer au gouvernement.
- Intégration des propositions de la FEDIL dans la position de l'UEL sur l'emploi des seniors.
- Membres sensibilisés aux mesures en faveur de l'emploi des seniors, notamment grâce aux présentations réalisées dans le cadre du Cercle des chefs du personnel.

CONFÉRENCE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Description

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (GenAI) connaît un essor fulgurant ces dernières années, favorisé par la démocratisation de divers outils spécialisés. De plus en plus intégrés dans les environnements professionnels, ces outils ne sont pas sans incidence sur les relations de travail. Afin d'établir des normes harmonisées, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté le 13 juin 2024 le règlement (UE) 2024/1689 (règlement sur l'intelligence artificielle). Bien que l'Union européenne envisage de légiférer davantage dans ce domaine, ce règlement prévoit déjà des garde-fous auxquels les employeurs doivent prêter attention.

Étant donné l'importance croissante du sujet au sein de la société et les questions que cela suscite parmi nos membres, la FEDIL, en collaboration avec quatre de ses membres dont trois cabinets d'avocats, a organisé une conférence sur l'intelligence artificielle sur le lieu de travail en juin 2025. Cette conférence a apporté des réponses aux questions fréquemment posées et a fourni un retour d'expérience sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans une entreprise membre.

Actions FEDIL

- Définition du concept et sélection des intervenants parmi ses membres.
- Deux réunions avec les intervenants en vue de la préparation de la conférence.
- Invitation des membres de la FEDIL.
- Organisation de la conférence le 26 juin 2025.
- Poursuite des efforts au niveau européen de concert avec l'UEL et dans le cadre de Business Europe afin d'éviter des contraintes supplémentaires dans le contexte de l'intelligence artificielle sur le lieu de travail.

Résultats

- Membres informés des obligations en la matière.
- Sensibilisation arrivée auprès des autorités sur l'impact de nouvelles obligations complémentaires résultant de nouvelles initiatives législatives au niveau européen.

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

JOBDAY ADEM-FEDIL

Description

Les entreprises ont de plus en plus de difficultés à trouver la main-d'oeuvre qualifiée nécessaire tant pour le développement de leurs activités que pour le remplacement des départs naturels. Afin d'aider les membres à faire face à cette pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, la FEDIL, en collaboration avec l'ADEM, a organisé au cours de l'année 2025 deux éditions du Jobday sous forme de « Speed-Dating ». Cette initiative s'inscrit dans le programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) et le gouvernement.

Un premier Jobday dédié aux profils techniques de l'industrie s'est tenu le 23 avril 2025.

Un deuxième Jobday exceptionnel, organisé le 20 juin 2025, a été dédié aux anciens salariés de l'entreprise Liberty Steel suite à sa mise en faillite.

Actions FEDIL

- Appels à participation envoyés à toutes les entreprises membres susceptibles de participer au Jobday.
- Identification des membres autorisés à participer en fonction du champ de compétences recherchées.
- Co-organisation des événements avec l'ADEM dans les locaux de la Chambre de Commerce.
- Enquêtes de satisfaction envoyées aux membres ayant participé à ces deux éditions.

Résultats de la manifestation du 23 avril 2025

- Une présélection de 248 profils avait été réalisée par les conseillers « Industrie et Logistique » de l'ADEM en fonction des profils techniques recherchés inscrits à l'ADEM.
- 23 entreprises membres de la FEDIL ont pu rencontrer pour un premier entretien des demandeurs d'emploi ayant un profil industriel.

Résultats de la manifestation du 20 juin 2025

- Plus de cent anciens salariés de Liberty Steel ont participé au Jobday.
- 28 entreprises membres de la FEDIL ont pu les rencontrer pour un premier entretien.

ENQUÊTE SUR LES QUALIFICATIONS DE DEMAIN DANS L'INDUSTRIE – ÉDITION 2026

Description

La FEDIL, en collaboration avec la Chambre de Commerce, la Maison de l'orientation, le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), a lancé en septembre 2025 l'édition 2026 de sa traditionnelle enquête sur les qualifications de demain.

Le projet s'intègre dans l'initiative HelloFuture visant à motiver les jeunes à s'engager dans des études répondant aux besoins des entreprises industrielles.

Actions FEDIL

- Organisation de réunions avec les partenaires dans le cadre des différentes étapes de la réalisation de l'enquête.
- Envoi de l'appel à participation et du questionnaire aux membres de la FEDIL, à l'exception des cabinets de recrutement et des entreprises de travail intérimaire.
- Encodage des retours, traitement des données et préparation de la publication.
- Présentation de l'enquête lors d'une conférence de presse au mois de mars 2026.
- Diffusion de la publication aux partenaires et aux lycées.

Résultats

- 92 entreprises ont répondu à l'appel à participation. Ce nombre de retours peu satisfaisant peut se justifier par le contexte économique difficile présent depuis quelques années qui accentue le manque de prévisibilité en termes de recrutement auprès des membres de la FEDIL. Les entreprises participantes représentent toutefois 42.397 salariés.
- En termes de pourcentage, alors que les entreprises ont signalé une demande très importante de la formation de Bachelor (34,6% des prévisions d'embauche), la formation du Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) est passée à la 2^e place des formations sollicitées par les entreprises (28,2% des prévisions d'embauche). La demande pour les formations du Technicien et du Brevet de technicien supérieur (BTS) suit dans le classement bien qu'ayant baissé par rapport à l'enquête précédente. Le baccalauréat (BAC) marque une augmentation considérable en remontant à la 5^e place avec 8,9%, avant les formations de Master et doctorat, qui pour cette nouvelle édition de l'enquête sont avec 5,6% les formations les moins sollicitées auprès des entreprises.
- 3.027 prévisions d'embauche sur les deux années à venir contre 1.970 en 2024.
- La tendance de l'année précédente a été inversée conduisant à un nombre plus important de création de postes que de remplacements. Effectivement, on constate un taux de création d'emplois de 56,66% (47,8% en 2024) face à un taux de remplacement d'emplois de 43,34%.
- Les résultats sont présentés en mars 2026 lors d'une conférence de presse en présence du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et du ministre du Travail.

HELLOFUTURE – ACTIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION 2024 – 2026

Description du projet

Dans le cadre de la Convention signée entre la FEDIL, le gouvernement luxembourgeois (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et ministère de l'Économie) et la Chambre de Commerce pour la période 2024-2026, la FEDIL a organisé, réalisé et, le cas échéant, évalué les actions décidées entre partenaires pour sensibiliser les jeunes aux métiers techniques et scientifiques ainsi qu'aux opportunités de carrière offertes par l'industrie luxembourgeoise. Il s'agissait notamment de présentations dans des classes de lycées, de l'établissement un catalogue d'entreprises disposées à accueillir des visites de classes d'élèves et de la production d'une 7^e saison de vidéos « Eis Industrie - meng Zukunft » en collaboration avec RTL Lëtzebuerg.

RELATIONS DE TRAVAIL & TALENTS

Actions FEDIL

- 35 présentations données à plus de 600 élèves dans 9 lycées pendant l'année scolaire 2024-25 ; présentations animées conjointement par des collaborateurs de la FEDIL et des représentants d'entreprises membres.
- Évaluation des présentations sur base d'un questionnaire envoyé aux intervenants ainsi qu'aux lycées et présentation des résultats au Comité de pilotage.
- Appel à participation, collecte des données et mise en ligne d'un catalogue d'entreprises (36 entreprises) disposées à accueillir des visites de classes d'élèves.
- Communication aux lycées pour organiser la reprise des présentations pour la nouvelle année scolaire 2025-26.
- Présentation du projet HelloFuture à la conférence des directeurs et à la réunion des coordinateurs COI (Cellules d'orientation et d'intégration scolaires).
- Préparation et diffusion de la 7^e saison de l'émission « Eis Industrie - meng Zukunft » sur RTL Lëtzebuerg, comprenant 8 portraits de jeunes qui travaillent dans l'industrie.
- Réactivation du compte Instagram hellofuture_lx.

Résultats

- Le questionnaire d'évaluation a révélé qu'aussi bien les enseignants et les intervenants étaient globalement satisfaits du déroulement et du contenu des présentations. Des améliorations ponctuelles seront envisagées.
- La plupart des intervenants suggèrent d'améliorer l'implication des directions de lycée et des professeurs pour préparer les élèves au sujet de l'industrie et augmenter ainsi l'impact des présentations.
- Face aux défis de la transition technologique et au manque de main-d'œuvre, les partenaires estiment que la promotion des métiers de l'industrie reste cruciale, et donnent leur accord de principe à reconduire la Convention au-delà de 2026.

SÉRIE DE VIDÉOS « EIS INDUSTRIE – MENG ZUKUNFT »

Description

Depuis 2019, la FEDIL collabore avec RTL Télé Lëtzebuerg pour la production de l'émission « Eis Industrie – meng Zukunft ». Cette série de vidéos présente, à chaque épisode, le parcours professionnel de jeunes employés dans des métiers techniques. Les profils et compétences des jeunes salariés sont également brièvement commentés par leurs responsables hiérarchiques. Intégrées à l'initiative HelloFuture, ces vidéos visent à valoriser les carrières techniques au sein de l'industrie luxembourgeoise auprès du grand public et à encourager les jeunes à s'intéresser à ces professions. Les sept saisons, y compris la plus récente, sont disponibles en replay sur RTL : <https://play.rtl.lu/shows/lb/eis-industrie-meng-zukunft/episodes>.

Actions FEDIL

- Suite au feedback très positif, décision de reconduire la série pour une 7^e saison et de produire 8 portraits à l'automne 2025.
- Élaboration d'une liste d'entreprises susceptibles de participer à la série et prise de contact avec les entreprises retenues.

- Accompagnement des tournages et de la production des vidéos dans les entreprises en collaboration avec RTL.
- Partage des vidéos sur le site www.hellofuture.lu et via les réseaux sociaux de la FEDIL.

Résultats

- Diffusion des portraits sur RTL Télé Lëtzebuerg tous les jeudis avant le journal télévisé du 9 octobre au 27 novembre 2025. Les entreprises participantes ont été DuPont, Redwire Space, TMT Tapping Measuring Technology, Luxcontrol, Fours Hein, Entrapaulus, Luxport et Moulins de Kleinbettingen.
- Sensibilisation du grand public pour les emplois techniques et technologiques dans l'industrie.
- Lien permanent vers les vidéos sur RTL Lëtzebuerg et sur le site www.hellofuture.lu.

JOB SHADOW DAY 2025

Description

Le Job Shadow Day, qui est le résultat d'une initiative commune de FEDIL et de Jonk Entrepreneuren Luxembourg avec la participation du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, permet aux élèves à partir de 16 ans d'accompagner un/une dirigeant(e) d'entreprise ou son/sa représentant(e) pendant une journée. En participant activement à une journée ordinaire de l'entreprise, les participants recueillent d'importantes impressions de la vie professionnelle. Les expériences réalisées se distinguent fondamentalement d'une visite d'entreprise.

En effet, lors du Job Shadow Day, les élèves peuvent observer un/une dirigeant(e) accomplir les tâches régulières liées à son poste et ainsi avoir un aperçu de ce que certaines professions impliquent.

La 16^e édition du Job Shadow Day (qui s'est déroulée du 31 mars au 4 avril 2025) s'est terminée avec la manifestation de clôture traditionnelle le 25 avril 2025.

Actions FEDIL

- Envoi d'un appel à participation aux membres de la FEDIL en janvier 2025 et communication du projet par le biais de la newsletter.
- Échanges avec Jonk Entrepreneuren en vue de préparer la présence des élèves en entreprise.
- Implication dans l'organisation de la manifestation de clôture.

Résultats

- Le Job Shadow Day a permis à 176 élèves de découvrir la vie d'un dirigeant d'entreprise.
- Au total, 25 établissements scolaires et 93 entreprises ont participé à cette édition, dont 55 entreprises membres de la FEDIL.



ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres est spécifiquement chargé des questions liées à l'énergie et à l'environnement. Ce groupe consultatif contribue activement à la représentation des intérêts de la fédération dans ces domaines, en participant à l'élaboration et à la défense de ses positions, ainsi qu'à la conduite de ses actions et de sa communication.

En 2025, le Board Group Energy était composé de Isabelle Lentz, Sandra Le Petit, Jean Müller, Georges Rassel, Henry Reding, Alex Schumann et Claude Seywert, tous membres du conseil d'administration de la FEDIL, ainsi que de Christian Rech, représentant les intérêts des membres Fabricants de Matériaux de Construction de la FEDIL au sein du Board Group.

FRAIS DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Description

L'accès à une électricité abordable constitue une condition indispensable à la décarbonation de l'industrie, en particulier lorsque l'électrification est appelée à se substituer au gaz naturel dans les procédés industriels. Pour que cette transition soit économiquement viable, les prix de l'électricité doivent rester compétitifs, tant pour maîtriser les coûts opérationnels que pour rendre attractifs les investissements nécessaires dans l'électrification des procédés et les infrastructures associées.

Dans un contexte européen marqué par la multiplication d'initiatives nationales visant à réduire les coûts de l'électricité pour l'industrie, la compétitivité internationale du site industriel luxembourgeois était de plus en plus pénalisée par le niveau élevé des coûts annexes, et en particulier par les tarifs d'utilisation du réseau électrique. Face à cet écart croissant avec les pays voisins, la FEDIL a porté le message selon lequel la décarbonation de l'industrie ne peut être atteinte sans une électricité propre disponible en quantité suffisante et à des conditions tarifaires compétitives.

Le projet visait dès lors à analyser en détail les composantes non énergétiques des factures d'électricité industrielle, à identifier les frais de réseau comme levier prioritaire d'action et à formuler des propositions concrètes permettant d'en réduire l'impact, afin de renforcer durablement la compétitivité du site industriel luxembourgeois, tout en soutenant les objectifs climatiques.

Actions FEDIL

- Analyse ciblée des composantes annexes des factures d'électricité industrielle, avec un focus spécifique sur les frais de réseau et leur poids dans les coûts totaux de l'électricité.
- Identification de leviers de réduction des frais de réseau.
- Concertation politique avec le ministre de l'Économie sur des mesures concrètes visant à réduire les coûts annexes de l'électricité pour l'industrie et les ménages, via les frais d'utilisation du réseau.
- Formulation de propositions structurées visant à généraliser ou étendre la prise en charge de certaines composantes des frais de réseau pour tous les consommateurs d'électricité.
- Contribution stratégique aux travaux du Haut Comité pour le Développement de l'Industrie (HCDI), incluant la présentation d'analyses et de mesures concrètes centrées sur la réduction des frais de réseau et l'amélioration de la compétitivité électrique de l'industrie.

Résultats

- Annonce, en mai 2025, par le Premier ministre d'une contribution étatique de 150 millions d'euros visant à réduire significativement les tarifs d'utilisation du réseau électrique pour l'ensemble des consommateurs, y compris l'industrie.
- Vote, en décembre 2025, d'un projet de loi traduisant cette annonce, avec des réductions significatives des tarifs de réseau en 2026 selon le niveau de tension et le profil d'utilisation par rapport à 2025.
- Réduction substantielle de l'écart de coûts de l'électricité pour les industries énergivores par rapport aux pays voisins, renforçant l'attractivité et contribuant à une amélioration de la compétitivité du site industriel luxembourgeois.
- Reconnaissance politique du message porté par la FEDIL selon lequel une électricité abordable est un prérequis central pour la décarbonation et la pérennité de l'industrie au Luxembourg.

CARBON CAPTURE (CCS/CCU)

Description

Pendant de nombreuses années, la politique climatique luxembourgeoise a principalement mis l'accent sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, laissant peu de place aux technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CCS/CCU). Or, pour certaines industries dites « difficiles à décarboner », notamment celles présentant des émissions de procédés incompressibles, ces technologies constituent un levier indispensable pour atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050.

Le changement d'approche opéré par le gouvernement à partir de 2024, reconnaissant le rôle stratégique du CCS et du CCU, a ouvert la voie à l'élaboration d'un cadre légal national dédié. Dans ce contexte, la FEDIL a proposé des recommandations politiques concrètes, en mettant en avant le CCS/CCU non seulement comme outil climatique, mais aussi comme facteur de compétitivité, de maintien des activités industrielles à forte valeur ajoutée et d'attractivité économique pour le Luxembourg.

En 2025, le projet s'est concentré sur la structuration de positions communes avec les industries concernées, la formulation de recommandations détaillées et la contribution active à la consultation publique relative au futur cadre national de déploiement des technologies CCUS et CDR.

Actions FEDIL

- Suivi stratégique et plaidoyer en faveur de l'intégration explicite du CCS/CCU dans la politique climatique et industrielle nationale.
- Mise en place et animation d'un groupe de travail réunissant les industries luxembourgeoises concernées par des émissions de procédés difficiles à éviter.
- Organisation d'ateliers de travail visant à identifier les besoins industriels, les contraintes techniques et les conditions de viabilité économique des projets CCS/CCU.
- Élaboration et validation de recommandations politiques portant sur le cadre légal, les infrastructures de transport et de stockage du CO₂, les instruments de soutien et la gouvernance.
- Contribution formelle à la consultation publique sur le cadre d'action CCUS/CDR, avec des propositions détaillées intégrant des dimensions industrielles, économiques, financières et de compétitivité.
- Sensibilisation des autorités compétentes à la nécessité de créer un cadre réglementaire clair, prévisible et attractif pour sécuriser les investissements industriels à long terme.

Résultats

- Publication, en mai 2025, d'une position FEDIL structurée et détaillée dans le cadre de la consultation publique sur le déploiement des technologies CCUS et CDR au Luxembourg.
- Reconnaissance croissante, au niveau politique, du rôle central du CCS/CCU pour la décarbonation des industries à émissions de procédés incompressibles.
- Intégration des enjeux de compétitivité industrielle, d'infrastructures CO₂ et de financement dans le débat national sur le futur cadre CCUS.
- Positionnement renforcé de la FEDIL comme acteur de référence sur les questions de captage et de gestion du carbone, à l'interface entre industrie, climat et attractivité économique.

OBJECTIFS CLIMATIQUES DE L'UE POUR 2040

Description

À partir de 2024, la Commission européenne a engagé le débat sur un nouvel objectif climatique intermédiaire visant une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre de 90% d'ici 2040 par rapport à 1990, dans la perspective d'atteindre la neutralité climatique en 2050. Cet objectif est appelé à structurer une nouvelle vague de réformes réglementaires, notamment en matière de politique climatique, énergétique et industrielle, avec des implications majeures pour la compétitivité et la capacité d'investissement de l'industrie européenne.

Dans ce contexte, la FEDIL a souligné que toute discussion sur les objectifs 2040 doit s'inscrire dans une approche réaliste et séquencée, en tenant compte des difficultés persistantes à atteindre les objectifs 2030. Pour l'industrie, en particulier les secteurs à forte intensité énergétique et dits « hard-to-abate », le niveau d'ambition climatique ne peut être dissocié de la disponibilité effective des technologies de décarbonation, des infrastructures énergétiques et CO₂, ainsi que de cadres réglementaires stables et prévisibles.

Le projet a visé à positionner clairement la FEDIL dans le débat européen et national, en mettant en garde contre le risque d'une accélération mal calibrée de la contrainte climatique pouvant conduire à une désindustrialisation, à une hausse des coûts de l'énergie et à un affaiblissement de la base industrielle européenne, au détriment même des objectifs climatiques à long terme.

Actions FEDIL

- Sensibilisation ciblée du gouvernement luxembourgeois et de la Représentation permanente sur les implications industrielles des objectifs climatiques 2040.
- Analyse des interactions entre l'objectif 2040, la réforme du système d'échange de quotas d'émission (ETS), la suppression progressive des allocations gratuites et le déploiement du CBAM.
- Élaboration de positions FEDIL appelant à une priorisation de l'atteinte des objectifs 2030 avant toute fixation définitive d'un objectif 2040 plus ambitieux.
- Contribution écrite au débat politique, notamment par un courrier adressé au Premier ministre en amont du Conseil européen d'octobre 2025, exposant les préoccupations et priorités de l'industrie luxembourgeoise.
- Coordination avec les positions européennes portées par les organisations industrielles afin d'assurer la cohérence du message au niveau de l'UE.

Résultats

- Clarification de la position FEDIL en faveur d'objectifs climatiques ambitieux mais réalistes, conditionnés à des mesures de soutien effectives pour l'industrie.
- Reconnaissance accrue, au niveau national, du lien étroit entre ambition climatique, compétitivité industrielle et attractivité du site économique.
- Mise en avant de la nécessité de maintenir temporairement les allocations gratuites ETS en l'absence d'un CBAM pleinement opérationnel et de mécanismes de compensation pour les exportations.
- Inscription du message FEDIL dans le débat européen sur la cohérence entre politique climatique, politique industrielle et sécurité énergétique, en soulignant que seule une industrie européenne forte permet des discussions crédibles sur les objectifs 2040.

RÉFORME DES TARIFS D'UTILISATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR LES NIVEAUX MOYENNE, HAUTE ET TRÈS HAUTE TENSION

Description

La réforme des tarifs d'utilisation du réseau électrique pour les niveaux moyenne, haute et très haute tension constitue un enjeu stratégique majeur pour l'industrie luxembourgeoise. Dans un contexte de transition énergétique marqué par une électrification croissante des procédés industriels, une montée en puissance des énergies renouvelables et une évolution rapide des profils de consommation, la structure des tarifs de réseau joue un rôle déterminant dans la compétitivité des entreprises et la faisabilité économique de la décarbonation.

Si les prix de l'électricité sont largement influencés par les marchés internationaux, les tarifs de réseau et les prélèvements associés figurent parmi les rares composantes de coûts restant sous contrôle national. Leur conception devient dès lors un levier central de politique industrielle. Des tarifs imprévisibles ou insuffisamment alignés sur les véritables coûts du système peuvent constituer un frein à l'électrification, pénaliser la flexibilité et décourager les investissements industriels.

Dans ce contexte, la FEDIL a activement participé au processus de réforme lancé par Creos et l'ILR, fondé notamment sur une étude approfondie des mécanismes d'allocation des coûts et des structures tarifaires alternatives. Le projet visait à analyser les options envisagées, à en évaluer les impacts pour les utilisateurs industriels raccordés en MT, HT et THT, et à formuler des recommandations via une consultation publique. Pour la FEDIL, l'enjeu est de concilier efficacité du système électrique, couverture des coûts du réseau et compétitivité industrielle à long terme.

Actions FEDIL

- Constitution d'un groupe de travail réunissant des entreprises industrielles fortement consommatrices d'électricité aux différents niveaux de tension.
- Organisation d'un workshop technique pour informer les membres des options de réforme des tarifs de réseau, discuter des résultats de l'étude Consentec et identifier les enjeux clés pour l'industrie.
- Analyse des mécanismes d'allocation des coûts, notamment du modèle de cascade, des variables alternatives et de leurs effets redistributifs entre niveaux de tension.
- Évaluation critique des modèles tarifaires côté consommation, incluant l'abandon de la fonction de simultanéité et l'examen de structures combinant les composantes énergie, capacité et flexibilité.
- Formulation et validation de recommandations FEDIL, intégrant les impératifs de prévisibilité, de transparence et de soutien à l'électrification industrielle.
- Participation à la consultation publique menée par Creos et l'ILR, avec une contribution structurée reflétant la position consolidée des membres industriels.

Résultats

- Clarification de la position FEDIL en faveur d'une structure tarifaire plus stable, transparente et compatible avec l'électrification des procédés industriels.
- Mise en évidence des limites du modèle actuel fondé sur les pics de charge et de la fonction de simultanéité, en particulier pour les utilisateurs industriels à profils stables.
- Reconnaissance de la nécessité de réformes ciblées afin d'éviter que les tarifs de réseau ne deviennent un obstacle à la flexibilité et à la décarbonation.
- Contribution active de la FEDIL au débat réglementaire, renforçant son rôle d'interlocuteur de référence sur les questions de tarification de l'électricité et de compétitivité industrielle.

INTRODUCTION CBAM EN 2026

Description

Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (CBAM) constitue un pilier central de la politique climatique de l'Union européenne, visant à attribuer un prix au carbone incorporé dans certains biens intensifs en carbone importés dans l'UE, tout en luttant contre le risque de fuite de carbone. Son introduction progressive est étroitement liée à la suppression des allocations gratuites dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission (ETS), avec des implications directes pour la compétitivité de l'industrie européenne.

La période de transition du CBAM, entamée le 1^{er} octobre 2023 et se terminant le 31 décembre 2025, impose déjà aux entreprises importatrices d'acier (hors certains ferroalliages), d'aluminium, d'engrais azotés, de ciment, d'hydrogène ou d'électricité des obligations de reporting complexes. À partir de 2026, le CBAM deviendra pleinement opérationnel avec l'obligation de restituer des certificats CBAM correspondant au contenu carbone des importations.

Dans ce contexte, la FEDIL a mis l'accent sur un double message : d'une part, accompagner les entreprises membres dans la compréhension et la mise en œuvre de ces nouvelles obligations ; d'autre part, alerter les autorités nationales et européennes sur les risques d'une charge administrative excessive et sur les lacunes persistantes du CBAM en matière de protection contre la fuite de carbone, notamment pour les exportations et les secteurs en aval.

Actions FEDIL

- Information et accompagnement des membres via des notes explicatives, newsletters et briefings dédiés aux obligations CBAM pendant la phase de transition.
- Élaboration et publication d'une note FEDIL sur le CBAM afin de clarifier les exigences réglementaires et les enjeux pour les entreprises concernées.
- Sensibilisation des autorités compétentes sur la nécessité de limiter la charge administrative liée au CBAM.
- Plaidoyer ciblé en faveur de procédures de reporting simplifiées, de valeurs par défaut pragmatiques et d'un déploiement progressif des outils informatiques.
- Contribution aux positions européennes de la FEDIL appelant à conditionner la suppression des allocations gratuites ETS à l'efficacité démontrée du CBAM et à la mise en place de mécanismes de compensation pour les exportations.

Résultats

- Meilleure préparation des entreprises membres aux obligations de la phase de transition du CBAM et à l'entrée en vigueur complète du mécanisme en 2026.
- Prise en compte accrue, au niveau national, des enjeux liés à la charge administrative et à la mise en œuvre opérationnelle du CBAM.
- Renforcement du message FEDIL au niveau européen sur la nécessité de préserver la compétitivité industrielle, en particulier via des mesures contre la fuite de carbone en aval et à l'export.
- Positionnement de la FEDIL comme interlocuteur clé sur le CBAM, à l'interface entre exigences climatiques, faisabilité administrative et compétitivité de l'industrie luxembourgeoise.

PRÉSENTATION SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE CADRE D'UNE MATINÉE D'ÉTUDES INTERLYCÉES

Description

La transition énergétique soulève des enjeux économiques, technologiques et sociétaux majeurs, en particulier pour un pays fortement importateur d'énergie comme le Luxembourg. Afin de contribuer à une meilleure compréhension de ces défis auprès des jeunes générations, la FEDIL a participé à une matinée d'études InterLycées consacrée aux transitions vers les nouvelles énergies, organisée en partenariat avec les enseignants de la section R - politiques et développement durable de l'Athénée de Luxembourg.

La matinée du vendredi 28 février 2025 s'inscrivait dans un cycle visant à apporter un éclairage professionnel sur les défis de la transition énergétique au niveau national. Les échanges ont porté sur la situation énergétique du Luxembourg, le rôle central de l'électricité dans la décarbonation, les limites actuelles du système énergétique européen et les conditions nécessaires pour réussir la transition tout en préservant la compétitivité économique. Devant plus de 500 lycéens réunis à l'Aula de l'Athénée, la FEDIL a défendu une approche pragmatique, fondée sur la disponibilité d'une électricité à faible teneur en carbone, abondante et abordable, ainsi que sur une neutralité technologique et une prise en compte réaliste des contraintes industrielles.

Actions FEDIL

- Préparation et animation d'une présentation pédagogique sur les enjeux de la transition énergétique, adaptée à un public scolaire.
- Présentation du rôle de l'électricité comme principal levier de décarbonation et analyse des limites économiques de la substitution du gaz naturel par l'électricité.
- Mise en perspective des données énergétiques nationales et européennes, notamment sur la consommation d'énergie, la part des renouvelables et la volatilité des prix de l'électricité.
- Sensibilisation aux enjeux de compétitivité industrielle, en soulignant le lien entre transition énergétique, prix de l'électricité et maintien de l'activité économique.
- Transmission des messages clés de la FEDIL sur la nécessité d'une transition pragmatique, technologiquement neutre et accompagnée de mesures cohérentes.

Résultats

- Sensibilisation de plus de 500 lycéens aux enjeux économiques et industriels de la transition énergétique au Luxembourg.
- Diffusion des messages clés de la FEDIL sur l'importance d'une électricité à la fois bas carbone, abondante et abordable pour réussir la transition.
- Contribution au dialogue entre monde éducatif et acteurs industriels, renforçant la compréhension mutuelle des défis climatiques et économiques.
- Positionnement de la FEDIL comme acteur engagé dans la pédagogie et le débat public, au-delà de son rôle institutionnel auprès des décideurs politiques.

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

PRIX DE L'ENVIRONNEMENT 2025

Description

Le Prix de l'Environnement de la FEDIL vise à mettre en lumière les entreprises industrielles qui parviennent à concilier performance économique, innovation technologique et préservation des ressources naturelles. À travers cette distinction, la FEDIL souhaite valoriser des initiatives concrètes illustrant la capacité de l'industrie luxembourgeoise à s'inscrire dans une trajectoire de développement durable, d'efficacité énergétique et de responsabilité environnementale.

L'édition 2025 du Prix de l'Environnement s'est inscrite dans un contexte de transition énergétique et climatique exigeant, où les entreprises sont confrontées à des investissements importants pour réduire leur empreinte environnementale, tout en restant compétitives. En récompensant des projets exemplaires, la FEDIL entend démontrer que l'innovation industrielle constitue un levier essentiel pour répondre aux défis environnementaux, tout en renforçant l'attractivité et la résilience du tissu économique luxembourgeois.

Actions FEDIL

- Lancement de l'appel à projets auprès des entreprises membres, couvrant différentes catégories de projets environnementaux.
- Constitution et coordination d'un jury chargé d'évaluer les candidatures selon des critères techniques, environnementaux et économiques.
- Organisation de la cérémonie de remise des prix, accueillie par un sponsor institutionnel, afin de valoriser publiquement les lauréats.
- Sélection des projets lauréats dans les catégories produit, process et gestion de l'environnement, sur la base de dossiers soumis par les entreprises.
- Réalisation de supports de communication, incluant tournages vidéo et actions de dissémination presse, pour amplifier la visibilité des projets primés.

Résultats

- Seize candidatures reçues pour l'édition 2025, réparties entre les catégories produit, process et gestion de l'environnement.
- Identification et mise à l'honneur des lauréats 2025 par catégorie illustrant des solutions industrielles concrètes en matière d'innovation durable et d'efficacité environnementale:
 - Catégorie Produit : ArcelorMittal pour le projet « XCarb Recycled and Renewably Produced Structural Steels » et Husky Technologies pour le projet « PET Closure » ;
 - Catégorie Process : Paul Wurth pour le projet « EasyMelt » ;
 - Catégorie Gestion de l'environnement : Carrières Feidt pour le projet « Renaturation des carrières ».
- Organisation de la cérémonie de remise des prix réunissant plus de 130 membres, en présence du ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, confirmant l'intérêt et l'engagement du réseau industriel pour les enjeux environnementaux.
- Large médiatisation du Prix de l'Environnement, tant via les réseaux sociaux de la FEDIL que par une couverture sur les médias nationaux, contribuant à renforcer la visibilité des initiatives industrielles exemplaires.
- Renforcement du rôle de la FEDIL comme plateforme de référence pour la valorisation de l'engagement environnemental des entreprises luxembourgeoises.

ACCÉLÉRATION DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (« ENERGIEDÛSCH »)

Description

Le gouvernement s'est engagé en faveur d'objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables tant au niveau européen (notamment RED III) qu'au niveau national (notamment le PNEC). Afin de rester cohérent et de se donner les moyens pour atteindre les objectifs, des réformes ambitieuses du cadre entourant les énergies renouvelables s'imposent. Fin 2024, le ministère d'État a invité les partenaires sociaux à participer à l'initiative « EnergiedÛsch » pour identifier les principaux facteurs retardant régulièrement le développement de projets d'énergies renouvelables et pour proposer des mesures de réforme.

Actions FEDIL

- Proposition d'une gouvernance et d'un plan de travail opérationnel assorti d'objectifs mesurables et de rapports d'avancement réguliers.
- Élaboration de propositions et de recommandations pour réduire les délais et simplifier les processus d'autorisation, en cohérence avec les ambitions du PNEC.
- Participation aux groupes de travail visant à identifier les principaux facteurs retardant les procédures d'autorisation et de proposer des solutions.
- Entrevue avec le ministre de l'Environnement portant sur des mesures non retenues par les ministères impliquées.
- Suivi des mesures décidées dans le cadre de l' « EnergiedÛsch ».

Résultats

- Une réforme globale du cadre des énergies renouvelables, comprenant 51 mesures approuvées par le gouvernement, notamment dans le domaine des procédures d'autorisation et des problématiques liées au réseau électrique, permettra de développer des projets d'énergies renouvelables dans des délais réduits.

IMPLÉMENTATION PHASE 2 DE L'ACCORD VOLONTAIRE

Description

La FEDIL a signé en 2024 un nouvel accord volontaire avec le gouvernement pour la période 2024-2030. Cet accord se déroule en 2 phases et prévoit la mise en œuvre d'un objectif de réduction des gaz à effet de serre pour la deuxième phase de l'accord, lié à un nouveau mécanisme incitatif financier conforme aux règles sur les aides d'État.

Actions FEDIL

- Élaboration de propositions FEDIL pour un nouveau mécanisme financier incitatif basé sur les taxes énergétiques et une taxation progressive du CO₂ pour les catégories couvertes par l'Accord Volontaire.
- Présentation des propositions aux autorités compétentes, validation conditionnelle obtenue du ministère de l'Économie (MinEco).
- Vérification de la conformité juridique des propositions par le MinEco et préparation des procédures législatives pour 2025.
- Sensibilisation des parties prenantes à la nécessité de mécanismes plus incitatifs pour réduire les coûts énergétiques et promouvoir la décarbonation.

Résultats

- Validation des propositions de la FEDIL pour la phase 2, conditionnée à leur conformité juridique.
- Annoncé lors du discours de l'état de la nation prononcé par le Premier ministre en juin 2025, le nouveau mécanisme financier n'a pas encore été mise en œuvre.

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE – ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Description

Les charges administratives dans le domaine de l'énergie et de l'environnement ont fortement augmenté les dernières années et réduisent la compétitivité des entreprises européennes et au Luxembourg. Le gouvernement luxembourgeois a placé la simplification administrative comme un des axes prioritaires pour renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. La FEDIL a élaboré des propositions concrètes visant notamment à réduire, à simplifier et à digitaliser les procédures d'autorisations ainsi qu'à harmoniser les règles existantes en matière de reporting dans le domaine de l'environnement.

Actions FEDIL

- Élaboration d'un catalogue de propositions de mesures de simplification réglementaire dans plusieurs domaines prioritaires :
 - Éviter la procédure d'autorisation pour toutes les technologies standardisées et à faible impact environnemental.
 - Introduire des délais contraignant et/ou l'autorisation tacite afin de garantir les délais prévus.
 - Digitaliser l'ensemble des procédures et appliquer le principe du « once-only ».
 - Meilleur accompagnement du requérant par la CFUE (Cellule de facilitation urbanisme et environnement) et introduction d'un médiateur avec la capacité d'arbitrer, de débloquer les dossiers et de coordonner les administrations concernées.

Résultats

- Transmission de ces propositions au Premier ministre et au ministre de l'Économie.
- Positionnement de la FEDIL comme interlocuteur de référence sur les enjeux de simplification administrative et réglementaire dans le domaine de l'énergie et de l'environnement au Luxembourg et au niveau européen.
- Ce travail servira également de base aux contributions de la FEDIL dans le cadre des discussions européennes relatives à l'Omnibus Environnement de la Commission européenne.



DIGITAL & INNOVATION

Au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à façonner et représenter les intérêts de la fédération dans les questions liées à la transformation numérique et à l'innovation : le Board Group Digital and Innovation. Les membres de ce groupe identifient des champs d'action et contribuent activement au développement et à la représentation des positions, des actions et de la communication de la FEDIL.

Le groupe est composé en 2025 de Italo di Lorenzo, Philippe Glaesener, Christophe Goossens, Gérard Hoffmann, Paul Konsbruck, Jean-Louis Schiltz et Claude Strasser.

UNE STRATÉGIE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) POUR UN LUXEMBOURG COMPÉTITIF ET RÉSILIENT

Description

Afin de contribuer de manière structurée à l'élaboration d'une future stratégie nationale en intelligence artificielle, la FEDIL a défini une position dédiée sur cette thématique.

L'intelligence artificielle évolue à un rythme sans précédent, transformant en profondeur l'économie, l'industrie et les services publics. Depuis l'adoption de la première stratégie nationale IA en 2019, le paysage technologique, économique et réglementaire a profondément changé. L'IA, et plus particulièrement l'IA générative, s'est imposée comme un moteur majeur d'innovation, redéfinissant les modèles économiques, bouleversant les chaînes de valeur industrielles et améliorant l'efficacité des services publics.

Parallèlement, l'adoption de l'AI Act au niveau européen a instauré un cadre réglementaire ambitieux visant à encadrer le développement et l'utilisation de l'IA, tout en posant de nouveaux défis en matière de mise en œuvre, de conformité et de compétitivité.

Dans ce contexte, la FEDIL a élaboré sa position sur la mise à jour de la stratégie nationale en IA, identifiant les leviers essentiels pour maximiser les opportunités et relever les défis à venir. La FEDIL estime que la mise à jour de la stratégie IA du pays doit s'appuyer sur plusieurs piliers clés :

- Une transposition pragmatique de l'AI Act, avec une régulation proportionnée et un dialogue constructif avec les acteurs économiques ;
- L'accélération de l'adoption de l'IA dans les entreprises et le secteur public pour maximiser la compétitivité et l'efficacité ;
- Le développement des compétences pour anticiper les impacts sur le marché du travail et renforcer l'expertise locale ;
- Le renforcement des infrastructures numériques et énergétiques, essentielles au développement de l'IA ;
- Un accès compétitif à l'électricité, condition clé pour attirer et retenir les entreprises du numérique ;
- Un soutien accru à la RDI, notamment pour les startups et les PME, afin de stimuler l'innovation.

Actions FEDIL

- Rédaction et validation de la position de la FEDIL sur une stratégie nationale en intelligence artificielle.
- Transmission de la position aux membres du gouvernement concernés.
- Diffusion auprès de la presse et publication dans le magazine Écho des entreprises ainsi que sur le site web de la FEDIL.

Résultats

- Contribution aux discussions stratégiques, notamment dans le cadre du Haut Comité à la Transformation Numérique.
- Entrevue avec la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité et des représentants du Service des Médias, de la Connectivité et de la politique numérique (SMC).
- Entrevue avec des représentants du ministère de l'Économie.
- Couverture médiatique via plusieurs articles dans la presse luxembourgeoise.

AVIS FEDIL RELATIF AU PROJET DE LOI 8476 (MISE EN ŒUVRE DE L'AI ACT)

Description

Le projet de loi 8476 vise à transposer certaines dispositions du règlement (UE) 2024/1689, dit AI Act, qui établit un cadre européen harmonisé pour l'utilisation, la mise sur le marché et la supervision des systèmes d'intelligence artificielle. La mise en œuvre de ce règlement constitue une étape stratégique pour le Luxembourg, dans un contexte où la régulation de l'IA devient un enjeu majeur de compétitivité et d'attractivité pour les États membres.

La FEDIL souligne que, dans une Europe où la contrainte réglementaire s'accroît, la capacité des États à appliquer l'AI Act de manière cohérente, lisible et pro-innovation sera déterminante pour attirer les développeurs, investisseurs et acteurs internationaux de l'IA. Elle insiste également sur l'importance du choix des autorités compétentes, élément clé pour garantir un environnement propice à l'innovation et éviter une fragmentation excessive de la gouvernance nationale. Le projet de loi qui prévoit la désignation de dix autorités compétentes, soulève des préoccupations quant à la cohérence, à l'efficacité des mécanismes de supervision et à la disponibilité de l'expertise technique nécessaire dans un marché de petite taille comme le Luxembourg.

Actions FEDIL

- Analyse approfondie du projet de loi.
- Formulation de propositions législatives concrètes et élaboration d'une position de la FEDIL plaidant pour un modèle de gouvernance simplifié, en appelant à la désignation d'une seule autorité notifiante et d'une seule autorité de surveillance du marché, afin d'éviter la fragmentation, de garantir l'harmonisation des interprétations et de concentrer les compétences rares en matière d'IA sous un même toit.
- Échanges avec le gouvernement et organisation d'une entrevue avec la ministre déléguée chargée des Médias et de la connectivité et de la politique numérique qui a permis de présenter les préoccupations de la FEDIL, notamment concernant la gouvernance, la coordination entre autorités, le bac à sable IA et la nécessité de garantir un cadre pro-innovation pour attirer les entreprises IA au Luxembourg.

Résultats

- Prise en compte des préoccupations de la FEDIL lors des échanges avec le gouvernement, notamment sur la nécessité d'une meilleure coordination entre autorités et sur l'importance d'un positionnement stratégique du Luxembourg dans l'implémentation du cadre européen de l'IA.
- Reconnaissance par les autorités publiques du besoin de clarifier la gouvernance, de garantir une interprétation harmonisée du texte et d'étudier l'architecture réglementaire à la lumière des pratiques d'autres États membres.
- Installation d'un dialogue structuré avec le ministère en charge et renforcement de la position de la FEDIL comme acteur de référence dans le débat national sur la régulation de l'IA et comme interlocuteur central dans la construction d'un environnement réglementaire compatible avec l'innovation, l'investissement et le développement de l'écosystème IA luxembourgeois.

ENQUÊTE SUR L'ADOPTION DE L'IA ET DE LA GENAI

Description

La FEDIL, en collaboration avec le Luxembourg Digital Innovation Hub (LDIH) et Luxinnovation, a lancé une enquête nationale visant à évaluer l'adoption de l'intelligence artificielle (IA) et de l'IA générative (GenAI) au sein des entreprises luxembourgeoises.

L'objectif principal est de mieux comprendre les usages actuels de l'IA, le niveau de maturité technologique, les obstacles rencontrés et les besoins exprimés par les entreprises afin d'orienter les actions de sensibilisation, les recommandations politiques et le développement d'initiatives favorisant l'adoption de l'IA.

Les contributions recueillies constituent un socle d'analyse essentiel pour éclairer l'action de la FEDIL et soutenir la compétitivité de l'économie luxembourgeoise dans un contexte d'accélération technologique.

Actions FEDIL

- Élaboration du questionnaire en coopération avec LDIH et Luxinnovation, comprenant les thématiques clés liées à l'usage, la maturité, les défis et les besoins en compétences liés à l'IA.
- Collecte et analyse des réponses afin d'identifier les tendances structurantes, les écarts de maturité et les obstacles opérationnels rencontrés.
- Publication des résultats dans le magazine Écho des entreprises, accompagnée d'une communication presse présentant les enseignements clés.
- Valorisation des résultats auprès des parties prenantes nationales en vue d'alimenter les travaux de politique publique liés au développement de l'IA.

Résultats

- 114 entreprises ont répondu à l'enquête, représentant un large éventail de secteurs et de tailles d'entreprises.
 - Les résultats ont mis en évidence une perception positive du potentiel de l'IA, particulièrement en matière d'optimisation des processus, de productivité et de gains d'efficacité.
 - Une majorité d'entreprises ont indiqué un niveau de maturité avancé, traduisant une dynamique réelle en faveur de l'intégration de l'IA et de la GenAI.
 - L'enquête a révélé des défis persistants, notamment l'accessibilité et la qualité des données, le manque d'expertise interne, la difficulté d'identifier des cas d'usage à fort impact et la fragmentation de l'écosystème local. Les entreprises interrogées ont exprimé un besoin accru de gouvernance structurée des données et de l'IA, mise en place aujourd'hui par plus de la moitié des répondants.
- Forte visibilité médiatique, avec une couverture presse étendue de la publication, renforçant la présence de la FEDIL et de ses partenaires dans le débat sur l'adoption de l'IA au Luxembourg.
- Les résultats constituent désormais une référence pour orienter les travaux futurs de la FEDIL en matière de formation, d'accompagnement, de gouvernance et de développement de l'écosystème IA au Luxembourg.
- Décision de renouveler l'initiative en 2026, confirmant la pertinence d'une telle enquête.

FEDIL AI FORUM

Description

L'intelligence artificielle s'impose aujourd'hui comme une technologie structurante pour l'ensemble des secteurs économiques. Si l'IA ouvre de nombreuses opportunités - optimisation des processus industriels, amélioration du contrôle qualité, nouvelles méthodes de gestion, innovation durable -, elle implique également des défis liés à sa mise en œuvre, à son intégration dans les organisations et au respect du cadre réglementaire, notamment depuis l'entrée en vigueur de l'AI Act.

Afin d'accompagner ses membres dans cette transition, de favoriser les échanges entre acteurs et de constituer une véritable communauté IA au Luxembourg, la FEDIL a lancé début 2024 le FEDIL AI Forum, un espace de dialogue réunissant utilisateurs, développeurs et intégrateurs d'IA. L'objectif est de rendre l'IA plus accessible, de répondre aux questions techniques, juridiques ou organisationnelles, mais aussi de collecter les préoccupations des entreprises afin d'alimenter l'action politique de la FEDIL au niveau national et européen. Le Forum se réunit sur une base trimestrielle.

Actions FEDIL

- Organisation de trois sessions, combinant cas d'usages concrets, retours d'expérience industriels, démonstrations technologiques et interventions d'experts.
- Partage d'informations réglementaires et stratégiques en relation avec l'AI Act au travers d'envois réguliers aux membres du forum.
- Interaction avec les autorités nationales, notamment à travers une session spéciale avec les représentants du SMC (ministère d'État) consacrée à la stratégie nationale IA et à la gouvernance future de l'AI Act.
- Contribution à la politique numérique, en collectant les retours des membres pour alimenter les travaux de la FEDIL sur la mise en œuvre nationale de l'AI Act, y compris le projet de loi 8476.

Résultats

- Rassemblement d'une communauté structurée de quelque 300 membres, fédérant utilisateurs, développeurs et intégrateurs d'IA autour d'échanges réguliers et ciblés.
- Mise en place d'un cadre d'échange régulier avec partage concret de bonnes pratiques, grâce à la présentation de cas d'usage industriels illustrant la valeur ajoutée de l'IA dans différents métiers et secteurs.
- Information des membres de manière continue de l'évolution du cadre réglementaire, notamment de l'entrée en vigueur de l'AI Act, des obligations associées et des travaux de l'AI Office.
- Identification des préoccupations et besoins du terrain, renforçant la capacité de la FEDIL à porter des recommandations ciblées grâce à un dialogue structuré avec les autorités publiques et le régulateur.
- Établissement d'une dynamique appelée à se poursuivre, avec l'organisation récurrente de sessions dédiées visant à soutenir l'adoption et l'appropriation de l'IA par les entreprises luxembourgeoises.

DIGITAL & INNOVATION

LUXEMBOURG AI EXCELLENCE AWARDS

Description

En 2025, la FEDIL a lancé, en partenariat avec Luxinnovation et avec le soutien de la Chambre de Commerce, la première édition des « Luxembourg AI Excellence Awards », un concours national visant à célébrer l'excellence en intelligence artificielle au Luxembourg. Dans un contexte où l'IA transforme rapidement les modèles économiques, les processus industriels et l'innovation, il devenait essentiel de valoriser les projets les plus ambitieux et de rendre visibles les acteurs qui façonnent l'écosystème luxembourgeois de l'IA.

Le concours est ouvert aux startup, PME, grandes entreprises et organisations publiques partenaires. Il vise à mettre en avant des projets novateurs, des avancées technologiques marquantes et des applications concrètes de l'IA au service de l'économie, de la société ou de l'environnement. Les prix ont été remis dans le cadre de la plateforme Nexus Luxembourg 2025, renforçant la visibilité nationale et internationale de cette initiative.

Actions FEDIL

- Conception du projet et coordination générale.
- Organisation du processus de sélection et coordination avec le jury composé d'experts publics et privés.
- Collaboration étroite avec Luxinnovation, notamment au travers de l'AI Factory, pour assurer la promotion du concours et la mobilisation de l'écosystème technologique national.
- Déploiement d'une stratégie de communication, incluant la réalisation des supports de communication (trophées, vidéos, communiqués), ainsi que la valorisation des projets gagnants sur les réseaux sociaux, dans la presse et auprès du public professionnel présent à Nexus.
- Organisation de la cérémonie de remise des prix, intégrée à la conférence Nexus Luxembourg 2025, en présence de la ministre déléguée chargée des Médias et de la Connectivité.

Résultats

- Succès d'envergure pour la première édition, avec 55 candidatures reçues, couvrant un large éventail d'acteurs de l'écosystème IA : startups, PME et grandes entreprises.
- Remise de cinq récompenses, mettant en lumière la diversité et la qualité des projets IA développés au Luxembourg:
 - AI Adoption: «AI-enhanced order management» de Fischer S.A. ;
 - AI for Industry Excellence: «Predictive» de Cebi Group & DataThings ;
 - AI for Sustainable Business: «AI vision systems for primary transformation in the wood industry» de Luxscan Weinig Group ;
 - AI Innovation Excellence: «Intelligence on Edge Device Offline AI Technology» de Data Design Engineering ;
 - et le coup de cœur du Jury pour «LetzAI» de neon internet.
- Forte visibilité médiatique, avec une couverture presse étendue, une présence lors de Nexus Luxembourg 2025, avec la participation de la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité. Production et diffusion de contenus vidéo dédiés aux lauréats, renforçant la visibilité de la FEDIL dans le domaine de l'IA.
- Décision de renouveler l'initiative en 2026, confirmant la pertinence et la dynamique positive générées par cette première édition.

SÉRIE D'ARTICLES « AI INSIGHT »

Description

Dans la foulée des « Luxembourg AI Excellence Awards », la FEDIL, en partenariat avec Luxinnovation, a publié une série d'articles mettant en avant des cas d'application de l'intelligence artificielle au sein d'entreprises luxembourgeoises. Compte tenu du dépôt d'une cinquantaine de candidatures pour ce concours, dont cinq ont été récompensées, la FEDIL et Luxinnovation ont souhaité valoriser également plusieurs autres projets innovants et prometteurs afin de souligner les efforts déployés par des entreprises de tous secteurs et de toutes tailles pour intégrer l'intelligence artificielle dans leurs activités et solutions.

Actions FEDIL

- Identification des projets auxquels sera consacré un article, parmi les dossiers de candidature introduits pour les « Luxembourg AI Excellence Awards ».
- Rédaction de 17 articles, en français et en anglais, la tâche ayant été partagée entre la FEDIL et Luxinnovation.
- Validation des textes par les entreprises présentées.

Résultats

- Publication hebdomadaire des articles entre octobre 2025 et février 2026 sur le site du magazine Écho des entreprises (Bold Innovation) et de Luxinnovation (Actualités) sous le titre « AI Insight ».
- Promotion et partage des articles sur les réseaux sociaux (LinkedIn et Instagram).
- Ces publications ont permis d'inspirer les entreprises qui suivent la série d'articles, et de donner de la visibilité aux entreprises, pour la plupart membres de la FEDIL, qui développent des projets en y intégrant l'intelligence artificielle. Elles témoignent également du dynamisme et de l'esprit d'innovation qui caractérisent l'écosystème luxembourgeois.

DATA ACT – TRANSPOSITION ET DÉSIGNATION DES AUTORITÉS COMPÉTENTES NATIONALES

Description

Le règlement européen sur les données, dit « Data Act », entré en vigueur en janvier 2024 et applicable à partir de septembre 2025, vise à instaurer des règles harmonisées sur l'accès, le partage et l'utilisation des données générées par les objets connectés, dans tous les secteurs d'activité. Ce texte majeur de la stratégie européenne pour les données entend stimuler une économie de la donnée plus équitable et innovante, faciliter le partage entre entreprises et avec le secteur public et garantir l'interopérabilité des services numériques.

La transposition nationale du Data Act impose à chaque État membre de désigner une ou plusieurs autorités compétentes chargées de veiller à son application, ainsi qu'un coordinateur national des données en cas de pluralité d'autorités. Pour le Luxembourg, l'enjeu est de définir une gouvernance claire et efficace afin d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre du règlement, tout en préservant la compétitivité et l'innovation.

DIGITAL & INNOVATION

Actions FEDIL

- Constitution et animation d'un groupe de projet dédié à l'analyse du texte et à la définition d'une position commune des membres sur la gouvernance nationale et la désignation des autorités compétentes.
- Élaboration d'une position de la FEDIL recommandant un modèle de gouvernance hybride avec la désignation d'une autorité centrale et coordinatrice nationale des données, et une consultation structurée des régulateurs sectoriels selon les thématiques concernées.
- Transmission de l'avis de la FEDIL à la ministre déléguée chargée des Médias et de la Connectivité, soulignant l'importance d'un guichet unique, d'une coordination forte et de moyens renforcés pour l'autorité centrale, tout en évitant la multiplication des structures administratives.
- Dialogue continu avec les décideurs publics et suivi des travaux législatifs pour défendre les intérêts des entreprises et garantir une application pragmatique et lisible du Data Act.

Résultats

- Sensibilisation des autorités nationales à la nécessité d'une gouvernance pragmatique, lisible et orientée vers l'accompagnement des entreprises, en cohérence avec les exigences européennes.
- Prise en compte des recommandations de la FEDIL dans les discussions préalables à la rédaction du projet de loi national, notamment la désignation de l'ILR comme autorité centrale et la mise en place d'un modèle collaboratif avec les autorités sectorielles.
- La FEDIL continuera à suivre le dossier dans la perspective de la publication du projet de loi.

DIRECTIVE NIS 2.0 - IMPLÉMENTATION ET TRANSPOSITION & FEDIL NIS 2.0 FORUM

Description

La Directive (UE) 2022/2555 dite « NIS 2.0 » vise à renforcer de manière significative le niveau commun de cybersécurité au sein de l'Union européenne. Elle élargit son champ d'application à douze secteurs, impose des exigences techniques et organisationnelles renforcées et établit une responsabilité directe des organes de direction des entités concernées.

Son entrée en vigueur en janvier 2024 et sa pleine applicabilité à compter du 17 octobre 2024 nécessitent une préparation attentive des entreprises. Le projet de loi 8364 transposant la directive au Luxembourg a été publié en mars 2024.

Pour accompagner les entités concernées, la FEDIL a lancé début 2024 son NIS 2.0 Forum, destiné à favoriser la compréhension, l'échange et la mise en œuvre pragmatique des exigences réglementaires. Le Forum réunit les entités concernées, membres de la FEDIL, avec la participation régulière des autorités compétentes et des acteurs institutionnels afin d'identifier les doléances et de les communiquer de la manière la plus directe ainsi que de contribuer à une application cohérente et opérationnelle de la directive au niveau national. Le Forum se réunit sur une base trimestrielle.

Actions FEDIL

- Suivi continu du processus de transposition de la directive, incluant l'analyse du projet de loi 8364 et des amendements gouvernementaux.
- Organisation de deux sessions mobilisant les entités potentiellement concernées pour partager questions, pratiques et attentes avec participation régulières de l'Autorité compétente, ILR, notamment sur les

obligations en matière de sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

- Échanges réguliers avec le régulateur national (ILR) pour faire remonter les préoccupations opérationnelles des entités concernées, membres de la FEDIL, et proposer des ajustements pratiques.
- Partage d'informations ciblées aux membres sur leurs obligations futures, les exigences techniques, les critères de désignation des entités essentielles et importantes ainsi que les évolutions du cadre européen (ex. point d'entrée unique ENISA pour les notifications d'incidents).
- Contribution aux travaux de la Chambre de Commerce et participation aux échanges institutionnels pour défendre une transposition simple, cohérente et proportionnée de la directive.

Résultats

- Rassemblement d'une communauté structurée de quelque 300 membres, représentant les entités potentiellement couvertes par la directive.
- Mise en place d'un cadre d'échange régulier permettant aux entreprises d'obtenir des clarifications techniques et réglementaires, notamment grâce à l'intervention des autorités compétentes (ILR, CIRCL, NC3).
- Identification et communication des préoccupations et doléances des entreprises concernant la mise en conformité, la gouvernance interne, les obligations de notification et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, renforçant la capacité de la FEDIL à porter des recommandations ciblées grâce à un dialogue structuré avec les autorités publiques et le régulateur.
- Sensibilisation accrue des entreprises aux nouvelles obligations de cybersécurité et amélioration de leur préparation à la transposition.
- Établissement d'une dynamique appelée à se poursuivre, avec l'organisation récurrente de sessions dédiées favorisant l'échange de bonnes pratiques et l'engagement des acteurs dans le renforcement de la résilience cyber nationale.

CONTRIBUTION DE LA FEDIL AU CALL FOR EVIDENCE SUR LE DIGITAL OMNIBUS

Description

Le Digital Omnibus, annoncé par la Commission européenne pour fin 2025, vise à simplifier et harmoniser l'ensemble des réglementations numériques existantes, notamment l'AI Act, le Data Act, le Data Governance Act, NIS2 et le Cyber Resilience Act. Ce projet a pour objectif de réduire les chevauchements, d'améliorer la cohérence entre les textes et d'alléger les charges administratives pesant sur les entreprises.

Face à une complexité réglementaire croissante et à l'accumulation d'obligations parfois redondantes, la FEDIL a lancé un projet dédié afin de préparer une contribution nationale cohérente, représentative des besoins de l'industrie et orientée vers une simplification effective du cadre numérique européen.

Actions FEDIL

- Constitution et animation d'un groupe de projet dédié à l'analyse des interactions entre les réglementations numériques existantes, réunissant les entreprises concernées afin d'identifier les obstacles, doublons et incohérences du cadre réglementaire numérique.
- Élaboration de recommandations politiques clés et transmission d'une contribution officielle de la FEDIL à la consultation de la Commission européenne, mettant en évidence les besoins prioritaires des entreprises

DIGITAL & INNOVATION

en matière de simplification et de cohérence réglementaire, telles que la mise en place du principe « once-only » pour les obligations de reporting ou l’harmonisation des définitions entre les textes européens sans élargir leur champ d’application.

- Transmission de la contribution de la FEDIL à la ministre déléguée chargée des Médias et de la Connectivité.

Résultats

- Consolidation d’une position claire et structurée de l’industrie luxembourgeoise, reflétant les attentes des entreprises face à la complexité réglementaire numérique actuelle.
- Contribution de la FEDIL intégrée dans les discussions nationales préparatoires au Digital Omnibus, permettant d’orienter les autorités vers une approche centrée sur la cohérence, la simplification et la compétitivité.
- Préparation des entreprises à la future proposition législative, en clarifiant les enjeux, les attentes et les priorités pour une mise en œuvre plus lisible et plus efficace du futur Digital Omnibus.
- Après la publication du paquet Digital Omnibus fin 2025, la FEDIL poursuit son travail avec le groupe de projet dédié.

PUBLIC CONSULTATION ON THE DIGITAL NETWORKS ACT

Description

La Commission européenne a lancé en 2025 une consultation publique (« Call for Evidence ») sur le futur Digital Networks Act (DNA), qui vise à moderniser et harmoniser le cadre réglementaire des réseaux et infrastructures numériques en Europe. Ce texte, appelé à remplacer le Code européen des communications électroniques de 2018, ambitionne de stimuler l’investissement, l’innovation et la résilience des réseaux (fibre, 5G/6G, cloud), tout en simplifiant les règles et en renforçant l’intégration du marché unique numérique.

Pour le Luxembourg, marché avancé mais de petite taille, l’enjeu est de garantir que le futur cadre européen reste flexible, technologiquement neutre et proportionné, afin de préserver la compétitivité, l’innovation et la diversité des acteurs locaux, tout en assurant la cohérence avec les spécificités nationales.

Actions FEDIL

- Constitution et animation d’un groupe de projet réunissant les opérateurs télécoms membres de la FEDIL pour analyser les enjeux du DNA et coordonner la réponse sectorielle.
- Collecte des contributions des membres et synthèse des positions sur les principaux axes de la réforme (investissement, innovation, fragmentation du marché, simplification réglementaire).
- Élaboration et transmission d’une contribution officielle à la consultation de la Commission européenne, plaidant pour la nécessité d’adopter une approche flexible et fondée sur des principes, plutôt que sur des règles rigides, afin de permettre une adaptation aux réalités nationales et sectorielles.
- Organisation d’une entrevue avec la ministre déléguée chargée des Médias et de la Connectivité pour relayer la position de la FEDIL et défendre les intérêts du secteur luxembourgeois dans les négociations européennes.

Résultats

- Prise en compte des spécificités du marché luxembourgeois dans la contribution officielle de la FEDIL, avec des recommandations concrètes pour un cadre européen ambitieux mais pragmatique, adapté à la

diversité des États membres et des opérateurs.

- Sensibilisation des autorités nationales et européennes à la nécessité de préserver la flexibilité, la neutralité technologique et la proportionnalité dans la future réglementation, tout en évitant toute centralisation excessive ou uniformisation inadaptée.
- Installation d'un dialogue structuré avec le ministère en charge renforçant le positionnement de la FEDIL comme interlocuteur de référence pour les questions de politique numérique et de régulation des infrastructures, et poursuite du dialogue avec les décideurs pour accompagner la finalisation du Digital Networks Act.
- La FEDIL continuera à suivre le dossier dans la perspective de la publication de proposition de règlement début 2026 afin de veiller à la prise en compte des intérêts du secteur et d'accompagner ses membres dans l'analyse des impacts et la préparation aux évolutions réglementaires à venir.

RENCONTRES « DIGITAL & INNOVATION »

Description

Dans le but d'offrir à ses membres une plateforme dédiée à l'échange d'informations et de bonnes pratiques autour des projets et initiatives liés à la transformation numérique et à l'innovation, la FEDIL a mis en place un forum spécifique : les rencontres Digital et Innovation ou « Digital & Innovation Meet-ups ». Ce rendez-vous est destiné aux responsables de la digitalisation et de l'innovation au sein des entreprises membres. À travers ce format, la FEDIL entend favoriser le partage d'expériences, stimuler les collaborations et renforcer les synergies entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de la transformation numérique.

Organisées deux fois par an, ces rencontres réunissent des professionnels directement impliqués dans la conception, la gestion et la mise en œuvre de projets de transformation numérique et d'innovation.

Actions FEDIL

- Organisation des rencontres « Digital & Innovation », recherche d'experts, sélection et coordination des intervenants (entreprises, recherche, start-ups, acteurs publics).
- Identification et valorisation de cas d'usage concrets et de retours d'expérience industriels.
- Envoi des invitations et promotion de l'événement via les différents supports de communication de la FEDIL.
- Suivi post-événement avec valorisation des initiatives présentées via des publications, newsletters ou supports digitaux FEDIL.

Résultats

En 2025, la FEDIL a organisé deux rencontres « Digital & Innovation Meet-Ups », rassemblant environ 50 participants à chaque édition. Ces événements ont combiné présentations d'experts, retours de recherche appliquée et temps de networking afin de renforcer les liens entre les participants issus du monde industriel, académique et technologique.

- La première séance a porté sur les formations innovantes proposées par le Digital Learning Hub Luxembourg, la durabilité dans la conception du béton à travers l'usage d'outils numériques, ainsi que sur l'importance du prompt engineering pour exploiter l'IA générative.
- Une seconde rencontre a mis l'accent sur les travaux de recherche en interaction homme-machine, les applications concrètes de l'IA dans le cadre de l'industrie 4.0, ainsi que sur l'utilisation des robots de service

DIGITAL & INNOVATION

en environnement industriel. Des chercheurs et experts de l'Université du Luxembourg et de Dropslab Technologies ont partagé leurs perspectives, illustrant les liens étroits entre recherche académique et applications industrielles.

FEDIL DIGITAL & INNOVATION STUDY TRIP – CORÉE DU SUD 2025

Description du projet

En octobre 2025, la FEDIL a conduit son 13^e voyage d'étude en Corée du Sud, marquée par un programme de rencontres de haut niveau dédiées à l'intelligence artificielle, à l'innovation industrielle et à la transformation numérique. Pendant quatre jours à Séoul, la délégation a échangé avec les principales fédérations économiques coréennes, des champions industriels, des instituts de recherche de premier plan, ainsi que des acteurs majeurs de l'IA, des data centres, de l'ingénierie et des technologies immersives.

Ce voyage d'étude s'inscrivait dans un objectif double : identifier les opportunités de coopération concrètes entre le Luxembourg et la Corée dans des domaines stratégiques tels que l'IA, les infrastructures numériques, la fabrication avancée et la transition énergétique, et renforcer la visibilité du Luxembourg auprès d'un écosystème technologique mondial reconnu pour son excellence.

Actions FEDIL

- Élaboration et coordination du programme, en étroite collaboration avec l'Ambassade du Luxembourg et le Luxembourg Trade & Investment (LTIO) à Séoul, incluant des rencontres institutionnelles, industrielles et scientifiques axées sur l'IA, la transformation numérique et l'innovation industrielle.
- Organisation d'échanges stratégiques avec les principales institutions coréennes, notamment la Federation of Korean Industries (FKI), SK Telecom, ETRI, KAIST, Kwater, LG AI Research Center et d'autres acteurs majeurs afin d'explorer des pistes concrètes de coopération économique, technologique et réglementaire.
- Facilitation du dialogue entre les représentants luxembourgeois et les entreprises locales pour identifier des opportunités de collaboration dans les domaines de l'IA, des infrastructures numériques, des technologies immersives et de la gestion intelligente des ressources.
- Participation au Korea Electronics Show (KES) permettant de mettre en lumière l'excellence luxembourgeoise, notamment via la présence de Data Design Engineering et sa technologie Swarm AI et son drone autonome.
- Organisation d'un événement de networking réunissant responsables coréens, entreprises, chercheurs et membres de la délégation pour renforcer les relations bilatérales et encourager les partenariats.

Résultats

- Renforcement des relations bilatérales avec les acteurs économiques coréens, notamment grâce à la signature du MoU FEDIL-FKI, établissant une base de coopération durable.
- Identification d'opportunités concrètes de collaboration dans des domaines clés tels que l'IA, les data centres, la gestion de l'eau, la robotique et les technologies immersives, ouvrant la voie à de futurs projets conjoints.
- Immersion dans les meilleures pratiques coréennes en matière d'innovation, de transformation industrielle et d'intégration de l'IA dans les processus critiques, offrant à la délégation des enseignements directement transposables au contexte luxembourgeois.

SIMPLIFICATION DE LA RÉGULATION NUMÉRIQUE EN EUROPE

Description

Ces dernières années, la régulation numérique en Europe s'est fortement intensifiée avec l'adoption de textes majeurs tels que le Digital Markets Act (DMA), le Digital Services Act (DSA), la directive NIS2, le Data Act, l'AI Act ou encore le RGPD. Si ces cadres poursuivent des objectifs légitimes en matière de sécurité, de protection des données et d'équité du marché, leur accumulation a conduit à un environnement réglementaire complexe et fragmenté.

Ce morcellement réglementaire pèse sur la compétitivité des entreprises européennes, en particulier industrielles, qui doivent mobiliser des ressources croissantes pour assurer leur conformité, au détriment de l'innovation, de l'investissement et de l'attractivité du marché unique numérique.

Dans ce contexte - et plus largement dans le cadre de la nécessaire simplification administrative pour les entreprises - la FEDIL a élaboré un document de propositions concrètes visant à rationaliser et clarifier le cadre réglementaire numérique.

Actions FEDIL

- Élaboration d'un document avec des propositions de mesures de simplification réglementaire dans plusieurs domaines prioritaires :
 - Cybersécurité (NIS2) : suppression des obligations de double notification des incidents.
 - Intelligence artificielle : résolution des incohérences et chevauchements dans la législation européenne.
 - Données : clarification d'exigences contradictoires afin de rétablir la sécurité juridique.
 - Transferts internationaux de données : veiller à ce que les obstacles réglementaires ne freinent pas les flux de données.
 - Protection des secrets d'affaires (Data Act) : renforcement de la sécurité juridique pour les entreprises.
- Transmission de ces propositions au Premier ministre et au ministre de l'Économie.
- Positionnement de la FEDIL comme interlocuteur de référence sur les enjeux de simplification réglementaire numérique au Luxembourg et au niveau européen.
- Ce travail servira également de base aux contributions de la FEDIL dans le cadre des discussions européennes relatives au « Digital Omnibus » de la Commission européenne.

NOUVEAU RÉGIME D'AIDES À LA RECHERCHE, AU DÉVELOPPEMENT ET À L'INNOVATION

Description

La nouvelle loi de juin 2025 relative au renouvellement des régimes d'aides à la RDI a introduit plusieurs nouveautés, notamment la possibilité pour le gouvernement de mettre en œuvre ses priorités stratégiques en matière d'innovation au moyen d'appels à projets compétitifs, combinés à des taux d'aide renforcés afin de soutenir plus efficacement les projets stratégiques d'innovation.

Dans le cadre des travaux du Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'Industrie, l'Industrie des Équipementiers de l'Automobile a élaboré une feuille de route pour les équipementiers automobiles luxembourgeois fondée sur une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) du secteur automobile luxembourgeois. Parmi les principaux atouts identifiés par l'ILEA figure le mécanisme de soutien public à la recherche et à l'innovation, considéré comme un levier essentiel pour accompagner les efforts de recherche, de développement et d'innovation des entreprises industrielles.

Dans ce contexte, la FEDIL a plaidé en faveur du maintien d'une intensité d'aide maximale pour la recherche industrielle et le développement expérimental, en particulier pour les projets stratégiques au cœur de la transformation technologique et de la compétitivité du secteur.

Actions FEDIL

- Élaboration de la feuille de route ILEA dans le cadre des travaux du Haut Comité Industrie,
- Plaidoyer auprès du gouvernement en faveur du maintien d'une intensité maximale des aides à la RDI,
- Organisation d'une réunion dédiée avec les représentants du ministère de l'Économie afin de :
 - présenter les régimes d'aides RDI actualisés ;
 - expliquer le fonctionnement du nouvel instrument des appels à projets compétitifs ;
 - identifier des thématiques de recherche prioritaires pertinentes pour les équipementiers automobiles luxembourgeois, susceptibles de servir de base à un futur appel à projets compétitif.



AFFAIRES ÉCONOMIQUES & INTERNATIONALES

Suite à une décision du Conseil d'administration prise fin 2024, la FEDIL a ajouté, début 2025, un quatrième axe prioritaire consacré aux affaires économiques et internationales. Cette décision s'est accompagnée d'un renforcement de l'équipe afin de permettre à la FEDIL de mieux se positionner et s'exprimer sur une série de sujets économiques, notamment les relations commerciales et le contexte économique international.

Dans ce cadre, au sein du conseil d'administration de la FEDIL, un groupe de membres dédié travaille à représenter et promouvoir les intérêts de la fédération sur les enjeux économiques, commerciaux, fiscaux et de durabilité, aux niveaux national, européen et international : le Board Group Economic and International Affairs. Les membres de ce groupe identifient des champs d'action et contribuent activement au développement et à la représentation des positions, des actions et de la communication de la FEDIL.

Le groupe est composé de Georges Krombach, Valérie Massin, François Mousel et Frank Thomé, tous membres du conseil d'administration de la FEDIL, ainsi que de Bob Greiveldinger et de Maxim Straus qui apportent de l'expertise du fait de leurs activités à l'échelle internationale.

DROITS DE DOUANE ET RELATIONS COMMERCIALES UE-ÉTATS-UNIS

Description

En 2025, les États-Unis ont instauré un droit de douane de 15% sur la majorité des produits originaires de l'Union européenne, assorti de quelques exclusions ciblées et d'un régime distinct pour les produits déjà couverts par les mesures de la section 232, notamment l'acier et l'aluminium. Ces mesures ont entraîné une hausse substantielle des coûts pour l'industrie européenne et affectent directement les entreprises luxembourgeoises intégrées dans les chaînes de valeur transatlantiques.

Dans ce contexte marqué par une incertitude politique et juridique accrue, l'attention s'est concentrée sur le suivi des initiatives américaines, les négociations européennes relatives à la déclaration conjointe UE-États-Unis sur un cadre commercial réciproque, équitable et équilibré, ainsi que sur la nécessité d'un accompagnement renforcé des entreprises face aux implications opérationnelles et stratégiques de ces nouvelles barrières tarifaires.

Actions FEDIL

- Identification et consolidation des priorités des entreprises membres, notamment la stabilité tarifaire, la résolution des mesures de la section 232 sur l'acier, l'aluminium, le cuivre et les produits dérivés, ainsi que la simplification et l'harmonisation des procédures douanières et le renforcement de la coopération réglementaire.
- Contribution à la position de BusinessEurope sur les droits de douane américains par une participation active aux réunions du comité « International Relations » de BusinessEurope afin de porter la position et les priorités de l'industrie luxembourgeoise.
- Élaboration de clarifications factuelles sur l'application des mesures de la section 232, notamment leur portée sur les machines et les méthodes de détermination des taux de droits applicables.
- Analyse comparative des droits de douane américains sur l'acier appliqués à l'UE et à d'autres pays tiers.
- Collecte d'informations pratiques auprès des entreprises membres sur la gestion des procédures douanières et des obligations liées aux droits de douane.

Résultats

- Intégration effective des priorités de l'industrie luxembourgeoise dans la position européenne portée par BusinessEurope, en plaidant pour une relation économique transatlantique stable et coopérative, mettant en avant l'importance d'éviter toute nouvelle mesure tarifaire, de réduire les barrières tarifaires et non tarifaires, de résoudre les différends de manière durable et de renforcer un dialogue structuré entre l'UE et les États-Unis afin de soutenir la croissance, l'emploi et l'investissement.
- Contribution à l'adoption d'une position européenne équilibrée, matérialisée par la publication de la déclaration conjointe UE-États-Unis du 21 août, limitant le risque de nouvelles mesures tarifaires unilatérales.
- Maintien de la pression politique au niveau européen sur la résolution des mesures de la section 232 et sur la prise en compte des risques juridiques et institutionnels susceptibles d'affecter la stabilité du cadre commercial transatlantique.
- Renforcement mesurable de la capacité des entreprises membres à anticiper et gérer les impacts économiques, réglementaires et opérationnels des droits de douane.

TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REPORTING DE DURABILITÉ DES ENTREPRISES (CSRD) : MISE EN ŒUVRE ET TRAVAUX DANS LE CONTEXTE DU PAQUET OMNIBUS I

Description

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) renforce et harmonise les obligations de reporting de durabilité pour les grandes entreprises européennes, en élargissant significativement son champ d'application par rapport à la NFRD.

Face aux impacts opérationnels, juridiques et organisationnels majeurs pour les entreprises luxembourgeoises, la FEDIL a structuré ses travaux sur la CSRD au sein du Sustainability Legislation Expert Forum (SLE Forum), en mobilisant des experts issus des entreprises membres.

Cette plateforme permet de suivre la transposition nationale, d'anticiper les évolutions européennes (ESRS, paquet Omnibus) et de coordonner des positions communes, tout en tenant compte des effets indirects sur les PME, notamment via la chaîne de valeur.

Actions FEDIL

- Coordination des travaux relatifs à la transposition nationale de la CSRD, avec des contributions ciblées sur des enjeux clés tels que le calendrier d'application, les mesures transitoires, l'harmonisation européenne, les normes internationales d'assurance en matière de durabilité (IASP), certaines exemptions et le régime de sanctions.
- Élaboration et transmission d'une position formelle plaidant pour un report de la transposition jusqu'à l'adoption du paquet Omnibus et des ESRS révisés ou, à défaut, pour l'application de mesures transitoires (reporting volontaire, mise en œuvre progressive, recours aux IASP).
- Définition d'une position spécifique pour les entreprises de la première vague d'application, visant la reconnaissance du reporting volontaire, une flexibilité accrue en matière d'assurance et l'absence d'obligations rétroactives.
- Suivi actif des travaux européens sur la simplification des ESRS, incluant l'organisation d'une conférence conjointe avec la House of Sustainability et l'EFRAG, ainsi que l'animation de réunions et de workshops du Full Forum dédiés aux pratiques de reporting et aux défis de mise en œuvre.
- Plaidoyer coordonné avec BusinessEurope, incluant la publication d'une position sur le paquet Omnibus ainsi que des contacts réguliers avec les parties prenantes pertinentes à Bruxelles et au Luxembourg.

Résultats

- Emission d'un avis favorable conditionnel par la Chambre de Commerce sur la transposition de la CSRD, recommandant notamment une approche de type « Stop-the-Clock », et ouverture d'un dialogue structuré avec la CSSF sur la préparation des entreprises.
- Plaidoyer coordonné dans le cadre du paquet Omnibus mené par la FEDIL à Bruxelles, en étroite collaboration avec BusinessEurope, aboutissant à l'intégration de plusieurs priorités clés des entreprises, notamment:
 - la réduction du champ d'application de la directive ;
 - l'exemption des filiales cotées et des holdings financières des obligations de reporting ;
 - l'alignement des seuils et des exemptions pour les entreprises européennes et non européennes ;
 - une évolution vers un reporting principalement quantitatif, accompagnée de principes visant à simplifier les exigences et à protéger les secrets d'affaires.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES & INTERNATIONALES

- Renforcement de la capacité d'anticipation, de structuration des démarches de reporting et de partage de solutions concrètes pour les entreprises membres, dans un cadre réglementaire en cours de clarification.

CORPORATE SUSTAINABILITY DUE DILIGENCE DIRECTIVE (CS3D) : TRANSPOSITION AND OMNIBUS I

Description

La Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CS3D) introduit des obligations de vigilance en matière de droits de l'homme, d'environnement et de climat pour les grandes entreprises, couvrant à la fois leurs activités et leurs chaînes de valeur.

Dans un contexte marqué par des enjeux croissants de complexité, de sécurité juridique et de compétitivité, la FEDIL a suivi de près les développements législatifs relatifs à la CS3D et, à l'instar de la CSRD, a structuré ses actions au sein du Sustainability Legislation Expert Forum (SLE Forum).

Actions FEDIL

- Travail sur la transposition de la CS3D en droit luxembourgeois en 2024 et début 2025, avec mobilisation des entreprises membres afin d'identifier les principaux enjeux juridiques et opérationnels. Une position a été élaborée et discutée avec les ministères concernés afin de contribuer de manière structurée au processus de transposition nationale.
- Mise en suspens des travaux dans l'attente des évolutions européennes liées au paquet Omnibus I, lequel prévoit une simplification ciblée de la CS3D.
- Suivi actif et plaidoyer coordonné avec BusinessEurope, incluant la publication d'une note de position sur le paquet Omnibus et des contacts réguliers avec les parties prenantes pertinentes à Bruxelles et au Luxembourg.
- Participation au débat public.

Résultats

- Reconnaissance comme interlocuteur auprès des autorités luxembourgeoises sur les enjeux liés à la CS3D, fondée sur l'expertise et les retours concrets des entreprises membres.
- Contribution à une meilleure prise en compte des risques de complexité excessive et de charges administratives disproportionnées, notamment dans la chaîne de valeur.
- Intégration de priorités clés des entreprises dans les négociations sur le paquet Omnibus, grâce au plaidoyer mené en étroite collaboration avec BusinessEurope, portant notamment sur :
 - la réduction et l'harmonisation du champ d'application de la directive ;
 - la confirmation d'une approche fondée sur les risques, incluant la proportionnalité des sanctions et des obligations de diligence ;
 - la simplification du cadre juridique, en particulier en matière de responsabilité civile, de relations contractuelles et de plans de transition.
- Amélioration de la visibilité des entreprises membres sur les évolutions réglementaires à venir, permettant une adaptation progressive des stratégies de conformité dans un cadre plus proportionné et harmonisé.
- Sensibilisation du grand public à travers les médias.

SUSTAINABILITY LEGISLATION EXPERT FORUM

Description

Lancé par la FEDIL en 2024, le Sustainability Legislation Expert Forum (SLE Forum) accompagne les entreprises membres face à la complexité croissante du cadre réglementaire ESG et renforce leur capacité d'influence aux niveaux national et européen.

Le forum réunit des experts en conformité ESG, reporting de durabilité, juridique et affaires réglementaires, et fonctionne sur une structure à deux niveaux (Steering Committee et Full Forum). En 2025, le forum a consolidé son fonctionnement, intensifié ses actions de plaidoyer et engagé une réflexion sur l'évolution de sa gouvernance afin de soutenir durablement ses activités.

Le SLE Forum s'est affirmé comme une plateforme crédible et structurée de dialogue entre entreprises et décideurs, posant des bases solides pour l'élargissement de ses travaux et de son influence.

Actions FEDIL

- Mise en place d'une gouvernance opérationnelle du forum et définition d'un programme de travail ciblé sur les principaux dossiers ESG.
- Élaboration et diffusion de notes de position, ainsi que la conduite d'autres travaux relatifs à la CSRD et à la CS3D (cf. plus haut).
- Renforcement de l'engagement des membres à travers des actions de benchmarking, des échanges internationaux et une enquête visant à identifier les priorités réglementaires futures.

Résultats

- Exercice d'une influence concrète sur les débats nationaux et européens relatifs à la CSRD et au paquet Omnibus.
- Contribution à une évolution des ESRS vers des exigences plus claires et rationalisées, avec une réduction significative des charges de reporting.
- Renforcement de la préparation des entreprises membres, de leur compréhension des exigences ESG et de leur capacité à anticiper les impacts réglementaires.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES & INTERNATIONALES

TAX FORUM

Description

Relancé par la FEDIL en 2025, le Tax Forum vise à structurer les échanges sur les principaux enjeux fiscaux affectant les entreprises membres. Il a pour objectif d'identifier et de prioriser les thématiques fiscales les plus pertinentes, en lien avec les besoins stratégiques des entreprises.

Le forum joue également un rôle d'interface entre les entreprises membres et la FEDIL, en fournissant des analyses et informations opérationnelles destinées à alimenter les positions et actions de la fédération. Il contribue enfin au soutien des groupes de travail spécialisés, notamment en facilitant l'accès de l'UEL à des experts qualifiés issus des entreprises membres, tant au niveau national qu'europpéen.

Actions FEDIL

- Réunion de lancement du forum pour présenter les objectifs et poser les bases des travaux à venir.
- Revue des principaux thèmes fiscaux préoccupant les entreprises membres, afin d'identifier les enjeux clés et d'assurer un suivi structuré des dossiers stratégiques.
- Définition des priorités du forum pour 2026.

Résultats

- Mise en place et structuration du forum, incluant le suivi des principaux thèmes fiscaux.
- Définition des priorités pour 2026, avec un focus sur les reports de pertes fiscales (NOLs) et la fiscalité des technologies de l'information et de la communication (ICTs).
- Mise en place d'un lien structuré entre les membres de la FEDIL et l'UEL sur les questions fiscales.

INITIATIVES gérées par la FEDIL

HELLOFUTURE

Lancé en 2016 sur une initiative du Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie (HC DI), le projet HelloFuture vise à promouvoir les métiers techniques et scientifiques et les différentes filières de l'industrie auprès des jeunes.

Les partenaires du projet, à savoir le gouvernement représenté par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et par le ministère de l'Économie, la Chambre de Commerce et la FEDIL ont signé en 2024 une nouvelle Convention portant sur les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026. L'actuel concept d'information et de sensibilisation comprend des présentations ciblées faites aux classes de lycées par des représentants de la FEDIL, conjointement avec des intervenants de nos entreprises membres. À cet effet, un pool d'intervenants a été constitué et les différents lycées du pays sont invités à faire appel à l'initiative. Pour l'année scolaire 2024-2025, 35 présentations ont ainsi été données à plus de 600 élèves dans 9 lycées. Pour l'année scolaire 2025-2026, un programme plus ou moins équivalent est établi. Chaque présentation comporte une introduction générale à l'industrie au Luxembourg et le partage d'expériences en entreprise. Les présentations s'adressent prioritairement aux élèves de 15 - 16 ans.

À l'issue de la première année, l'évaluation du nouveau concept a mis en évidence une satisfaction générale des enseignants et intervenants quant à l'organisation et au contenu des présentations. Des axes d'amélioration spécifiques seront étudiés. La majorité des intervenants recommandent de renforcer l'engagement des directions d'établissement et du corps professoral afin de mieux préparer les élèves aux thématiques industrielles et ainsi accroître l'efficacité des présentations.

La participation des entreprises est en ce sens fondamentale que le contact direct avec le monde de l'industrie et le partage d'expériences du terrain sont des éléments essentiels dans la démarche de sensibilisation. Cette approche est particulièrement appréciée par les enseignants et services d'orientation. Pour faciliter encore cet échange, le site internet dédié au projet (www.hellofuture.lu) comprend désormais un catalogue d'entreprises disposées à accueillir des classes de lycées pour des visites d'entreprises sous le volet « Nos entreprises ». À côté d'informations sur l'industrie au Luxembourg, le volet « Mon Stage » répertorie des entreprises membres de la FEDIL qui offrent des possibilités de stages. Par ailleurs, sous « Témoignages » on retrouve le lien vers les vidéos de l'émission « Eis Industrie – meng Zukunft » produites en collaboration avec RTL Télé Lëtzebuerg. Ces portraits de jeunes exerçant un métier technique font partie intégrante du projet. La saison 7 de ces portraits a également été promue sur le compte Instagram [hellofuture_lx](https://www.instagram.com/hellofuture_lx) réactivé.

En marge du projet HelloFuture, la FEDIL a participé en février 2025 à « Deng Zukunft - Däi Wee », un salon d'information pour les jeunes et les parents, organisé par le Service National de la Jeunesse à la Cloche d'Or à Luxembourg. Pendant toute une journée, un public très varié s'est informé au stand de la FEDIL sur le paysage industriel luxembourgeois en général ainsi que sur les opportunités de carrière, possibilités de formation et tendances futures de l'emploi dans l'industrie.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

PLATEFORME D'ÉCHANGE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Ce groupe de projet SharePoint sécurisé permet aux entreprises membres, qui ont procédé au dépôt du texte de leur convention collective, de consulter les conventions collectives des autres membres ayant fait de même. Grâce au dépôt de leur convention collective, les entreprises participantes bénéficient d'un accès direct aux textes collectés. Cet accès peut se révéler extrêmement utile dans le cadre de négociations, que ce soit simplement pour comparer des tendances générales ou pour se situer par rapport à d'autres entreprises ou par rapport à des sujets de débat plus concrets.

Actualisée constamment, la plateforme d'échange donne aujourd'hui accès à plus de 50 conventions collectives.

En complément de la plateforme d'échange des conventions collectives, la FEDIL propose chaque année à ses membres une séance d'échange destinée aux entreprises qui sont en train de négocier une convention collective. Ce « Workshop sur les conventions collectives » a pour but d'exposer les tendances actuelles quant aux revendications syndicales, de permettre aux participants de fournir un retour d'expérience sur l'une ou l'autre des revendications syndicales au sein de leur entreprise ainsi que d'expliquer la procédure devant l'Office national de conciliation (ONC) en cas de litige collectif.

En mai 2025, un workshop consacré aux conventions collectives a été organisé, réunissant neuf entreprises membres.

ACCORD VOLONTAIRE « ÉNERGIE »

Contexte général de l'accord volontaire

L'accord volontaire en matière d'efficacité énergétique en vigueur a été conclu en avril 2024 entre le gouvernement luxembourgeois et la FEDIL et couvre la période 2024-2030. Les entreprises adhérant à l'accord volontaire s'engagent à contribuer aux objectifs nationaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre d'efforts particuliers visant une réduction de leur consommation d'énergie. Ainsi, les parties signataires ont fixé un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique pour l'ensemble des entreprises adhérentes de 10,5% jusque fin 2030 par rapport à la moyenne des années 2021 et 2022.

Les objectifs généraux de cet accord ont été établis conformément aux dispositions prévues par la directive européenne 2003/96/CE restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, ainsi que dans le cadre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg pour la période 2021-2030 requis par le règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat.

Pour l'année 2024, **42 entreprises** issues des secteurs industriel et tertiaire ont adhéré à l'accord volontaire.

Les entreprises adhérentes mettent en œuvre un certain nombre d'actions durant la période de validité de l'accord volontaire :

1. Chaque entreprise adhérente assure au sein de ses organisations un management énergétique performant ;
2. Chaque entreprise adhérente communique annuellement les informations à l'organisme en charge du monitoring ;
3. Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente présente un rapport des mesures prises ;
4. Chaque entreprise adhérente s'engage à faire un audit énergétique ;
5. Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente s'engage à participer à un échange de bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie organisé par Klima-Agence et la FEDIL ;
6. Chaque entreprise adhérente doit s'engager à souscrire à des formations dans le domaine de l'efficacité énergétique ;
7. Chaque entreprise adhérente est obligée de consulter au moins une fois par an un ou plusieurs fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel dans leur rôle de parties obligées.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

La FEDIL, en coopération avec Klima-Agence, a mis en œuvre un certain nombre d'actions qui permettent aux entreprises de respecter les exigences prévues par l'accord volontaire :

- Envoi du formulaire de collecte des données pour l'année de consommation 2024 ;
- Conseils individuels pour les entreprises adhérentes concernant l'implémentation de l'accord volontaire ;
- Envoi de rappels individuels et collectifs afin que les entreprises puissent respecter leurs engagements dans les délais prévus ;
- Production d'un rapport annuel en collaboration avec Klima-Agence sur base de l'évaluation annuelle ;
- Organisation de trois séances d'échange de bonnes pratiques en 2025 ;
- Échange régulier avec Klima-Agence sur l'efficacité énergétique dans l'industrie.

Évolution des paramètres énergétiques

Afin de garantir la transparence et de promouvoir la qualité de communication des différentes exigences de l'accord volontaire, une notice explicative et méthodologique a été préparée par Klima-Agence, en concertation avec la FEDIL et le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire. Elle avait

été établie en tenant compte de l'expérience acquise lors des précédents accords volontaires (2011-2016, 2017-2020, 2021-2023) ainsi que des méthodes de calcul de l'indice d'efficacité énergétique issues de la BREF Energy Efficiency 2009 (European Commission, 2009) et est disponible sur le site web de la FEDIL.

Depuis janvier 2015, le gouvernement luxembourgeois a introduit un mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique qui oblige les fournisseurs de gaz naturel et d'électricité (définis comme parties obligées dans ce mécanisme d'obligation) à aider les consommateurs à réaliser des économies d'énergie. Cette obligation auprès de tous les consommateurs énergétiques finaux est assortie d'objectifs annuels chiffrés en termes d'économies d'énergie. Ainsi, les parties obligées sont mises à contribution afin d'apporter des conseils et des solutions concrètes au profit des entreprises adhérant à cet accord volontaire.

Avec l'accord volontaire, cette contribution se matérialise par une obligation pour les entreprises de consulter au moins un fournisseur d'énergie par an. Ces derniers peuvent proposer leurs services dans de nombreux domaines : p.ex. les formations à l'efficacité énergétique, le management de l'énergie, les audits énergétiques ou encore la communication des mesures d'économies d'énergie réalisées.

Consommation énergétique totale

La consommation énergétique totale déclarée par les entreprises adhérant à l'accord volontaire est donnée par le tableau 1.

Tableau 1 : Consommation énergétique annuel 2024 (MWh)

ANNÉE	CONSOMMATION TOTALE (MWh)	NOMBRE D'ENTREPRISES ADHÉRENTES
2024	5.769.929	42

Consommation énergétique agrégée par vecteur

Le détail des niveaux de consommation des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés est représenté par le tableau 2.

Tableau 2 : Répartition de la consommation énergétique annuelle par vecteur (MWh)

ANNÉE	CONSOMMATION TOTALE	ÉLECTRICITÉ	FIUOUEL	GAZ NATUREL H	ÉNERGIES RENOUVELABLES EN AUTO-CONSOMMATION	AUTRES
2024	5.769.929	2.267.197	47.051	2.305.357	125.142	1.025.182

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

La figure 1 détaille les proportions en termes de volume des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés.

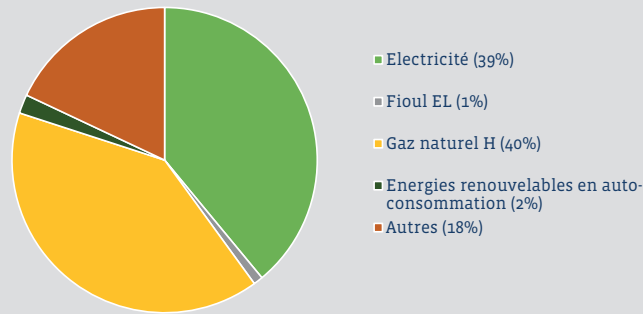


Figure 1 : Répartition des consommations par vecteur énergétique en 2024

Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique

Le monitoring de l'année 2024 indique que l'indice d'efficacité énergétique général, illustré à la figure 2, évolue favorablement par rapport à la trajectoire indicative en surpassant celle de cette année.

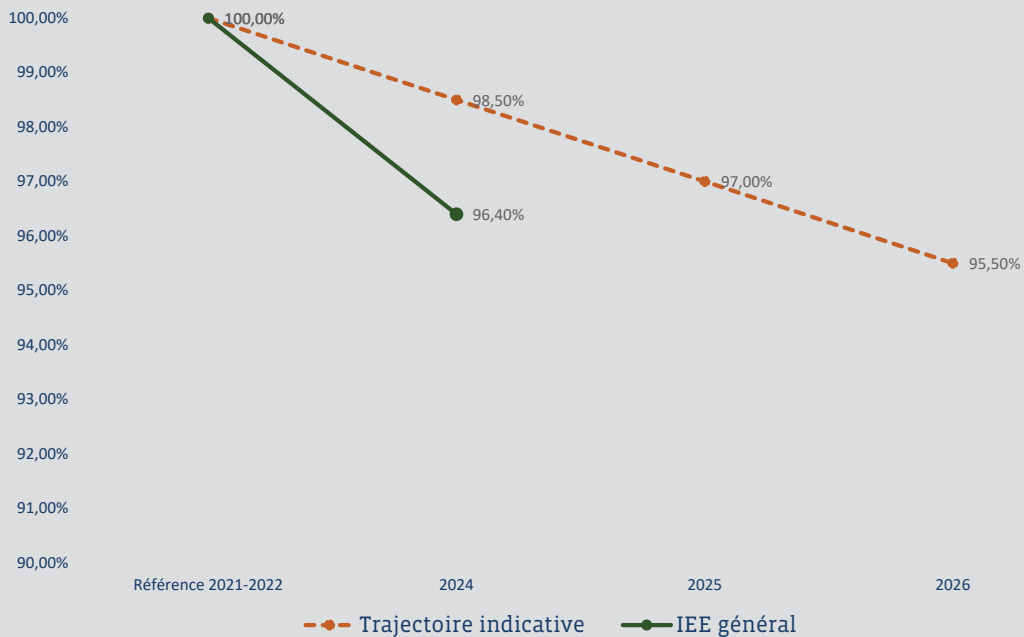


Figure 2 : Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique entre 2024 et 2021/2022

N.B. :

- l'indice général d'efficacité correspond à la moyenne arithmétique des indices déterminés individuellement au niveau des entreprises adhérentes, respectivement des sites d'activités examinés ;
- l'indice général d'efficacité est fonction du nombre d'entreprises adhérentes à l'accord volontaire ;
- la référence utilisée pour le calcul de cet indicateur est déterminée sur base de la moyenne des années 2021 et 2022 ;
- l'année 2023 a été prise en compte dans l'accord volontaire précédent (2021-2023) ;
- la réalisation de l'objectif d'amélioration de l'indice d'efficacité énergétique général pour 2024 en hauteur de 1,5% a été largement atteinte en décembre 2024.

Économies d'énergie réalisées

Les économies d'énergie des entreprises adhérentes à l'accord volontaire ainsi que les économies prévues par l'objectif fixé dans l'accord volontaire sont présentées dans le tableau 3. Ces économies sont déterminées pour chacune des entreprises à partir de la relation entre l'IEE individuelle d'une entreprise et la consommation totale d'énergie déclarée par l'entreprise. Comme exigé par l'accord volontaire, ces économies ne tiennent pas compte de la correction prévue par le coefficient d'énergie primaire par défaut pour les économies générées sous forme d'électricité.

Tableau 3 : Économies d'énergie déclarées par les entreprises [MWh]

ANNÉE	ÉCONOMIES RÉALISÉES (MWh)	ÉCONOMIES PRÉVUES CUMULÉES (MWh)
2024	96.818	86.549

Résultats pour l'année 2024

Les entreprises adhérentes à l'Accord volontaire montrent un résultat global favorable. La trajectoire de l'indice d'efficacité énergétique général était, pour 2024, meilleure que la trajectoire indicative de l'indice. Pour l'année 2024, les entreprises ont réalisé une amélioration de 3,60% (IEE = 96,40%) par rapport à l'objectif de 10,5% (IEE = 89,5%).

Cet indice d'efficacité énergétique peut fluctuer à tout moment favorablement comme défavorablement, car il est lié à un indice défini qui est soumis à divers aléas : la performance individuelle des entreprises adhérentes, le climat conjoncturel, les gains de productivité ou, comme en 2020, une crise sanitaire. Parmi les spécificités qui influencent l'indice, il faut

noter que les économies liées à une amélioration de l'efficacité énergétique sont les plus valorisantes, car une fois mis en place, ces gains sont pérennisés. L'impact des différents aléas cités ci-dessus a été significatif les dernières années.

Il est donc nécessaire que l'effort collectif des entreprises adhérentes soit maintenu.

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

Tarifs préférentiels et avantages financiers

Afin de pouvoir profiter du tarif de la catégorie C pour la consommation électrique, il faut remplir plusieurs conditions, notamment être alimenté à un niveau de tension d'au moins 65kV ou afficher une consommation de plus de 20GWh ou être une entreprise grande consommatrice d'électricité et adhérer au présent accord.

La différence entre la consommation électrique totale des entreprises adhérentes à l'accord volontaire et la consommation électrique des entreprises qui profitent du tarif de la catégorie C affichée au tableau 4 est due au fait que certaines

entreprises ne profitent pas de la tarification selon la catégorie C et que les exportations d'énergie ne sont pas prises en compte pour ce calcul.

La liste des entreprises qui profitent du tarif de la catégorie C est établie annuellement par l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

Tableau 4 : Avantage financier électricité

ANNÉE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE TARIF C [MWh]	CONTRIBUTIONS AU MÉCANISME DE COMPENSATION EN CATÉGORIE B [€/MWh]	CONTRIBUTIONS AU MÉCANISME DE COMPENSATION EN CATÉGORIE C [€/MWh]	AVANTAGE FINANCIER ÉLECTRICITÉ [€]
2024	2.550.066	1,5	0,75	1.912.550

Les entreprises peuvent, à côté du tarif préférentiel au niveau électricité profiter d'une réduction du taux d'accises sur le gaz naturel avec les conditions simultanées d'adhérer à l'accord volontaire et de présenter une consommation annuelle supérieure à 4100 MWh. L'avantage financier s'élève à 0,024 cents par kilowattheure consommée.

En croisant les économies réalisées et les avantages financiers de tarification, on peut déterminer un indicateur de performance de cet accord exprimé en euros par Mégawattheure économisé. Il faut noter que pour cet indicateur, uniquement la partie électrique de l'avantage financier est considérée.

Tableau 5 : Résumé des avantages financiers électriques par rapport aux économies réalisées totales

ANNÉE	ÉCONOMIES RÉALISÉES TOTALES CUMULÉES [MWh]	AVANTAGE FINANCIER TOTAL CUMULÉ [€]	AVANTAGE FINANCIER PAR MWh D'ÉCONOMIE RÉALISÉE [€/MWh]
2024	96.818	1.912.550	19,35



ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Au sein de la FEDIL, les entreprises membres d'un même secteur peuvent se regrouper en associations sectorielles. En 2025, la FEDIL a hébergé 21 associations sectorielles, dont elle assure le suivi et le secrétariat.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

CLOUD COMMUNITY EUROPE - LUXEMBOURG (CCEL)

En 2025, Cloud Community Europe Luxembourg a engagé une évolution stratégique majeure afin d'adapter son positionnement à un environnement numérique en profonde transformation. Constatant que le cloud est désormais devenu une commodité et que la valeur ajoutée de l'association devait se renouveler, les membres ont approuvé lors d'une assemblée générale extraordinaire la transformation de l'association et son repositionnement autour des enjeux liés à l'intelligence artificielle. Cette décision s'inscrit dans un contexte où l'IA constitue un vecteur clé d'innovation et où le Luxembourg cherche à structurer un écosystème coordonné et visible à l'échelle européenne.

Tout au long de l'année, l'association a travaillé à l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique, en menant des échanges avec les acteurs institutionnels nationaux et en s'inspirant de modèles européens, notamment au travers de rencontres avec EuropeIA et d'une mission effectuée en France auprès d'écosystèmes IA matures.

En parallèle de ce chantier de repositionnement, CCEL a poursuivi ses liens historiques avec GaiaX et ICTluxembourg, participant aux groupes de travail, au steering committee national ainsi qu'à la rédaction de la note de recommandations politiques adressée aux ministres dans le cadre des rencontres annuelles.

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES LUXEMBOURGEOISES (FIAL)

La FIAL représente les principaux producteurs de produits agro-alimentaires du Luxembourg. En 2025, la FIAL a notamment participé à la table ronde organisée par le ministère des Affaires étrangères et européennes sur l'exportation des produits agro-alimentaires du Luxembourg. Le secteur a mis en évidence un besoin de soutien renforcé, plus flexible et mieux ciblé afin d'améliorer la visibilité des producteurs luxembourgeois à l'étranger, notamment dans la Grande Région.

Par ailleurs, la FIAL est engagée dans l'association FoodDrinkEurope qui a notamment travaillé sur des sujets européens tels que la CSRD, la régulation sur la déforestation, la stratégie de résilience de l'eau de l'UE ou encore les lois Omnibus.

FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES ENTREPRISES D'ASSAINISSEMENT (FLEA)

La Fédération Luxembourgeoise des Entreprises d'Assainissement (FLEA) regroupe les principaux collecteurs agréés privés de déchets et des entreprises actives dans la gestion et le traitement de tous types de déchets.

Le secteur de l'assainissement a dû faire face aux effets prolongés de la crise énergétique et des tensions inflationnistes qui se sont notamment manifestés sur le volume des déchets, en baisse notamment à cause d'une activité réduite dans le secteur de la construction, mais également au niveau de la valorisation des différentes fractions de déchets.

Par ailleurs, la FLEA a continué d'apporter son expertise aux partenaires et aux autorités compétentes dans un certain nombre de dossiers d'actualités. Ainsi, la FLEA a continué d'assister Valorlux dans le développement du système de responsabilité élargie du producteur pour les déchets non ménagers ou encore l'Administration de l'environnement dans le cadre de la création d'un registre électronique de transfert de déchets au Luxembourg. La FLEA partage les objectifs de la stratégie « zéro déchets », qui a pour ambition de réduire de manière substantielle les quantités de déchets produits au niveau national et a organisé plusieurs entretiens avec les autorités compétentes. Par ailleurs, la FLEA est désormais représentée dans le comité d'accompagnement d'Ecorauto, nouveau éco-organisme mettant en œuvre la responsabilité élargie du producteur dans le domaine des véhicules hors d'usage (VHU).

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Finalement, la FLEA a participé aux groupes de travail de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD) et a informé ses membres sur les activités de la FEAD.

www.flea.lu

FEDERATION FOR RECRUTEMENT SEARCH AND SELECTION (FR2S)

En 2025, la Federation for Recruitment, Search and Selection (fr2s), représentant les professionnels du recrutement a continué à représenter ses membres et à apporter un aperçu objectif du marché du recrutement au Luxembourg, tout en accompagnant au mieux les candidats à la recherche d'un emploi.

Dans le cadre de sa collaboration avec l'ADEM, la fédération a organisé en juin 2025 son Jobday annuel auquel ont participé 7 cabinets membres de la fr2s. Plusieurs dizaines de demandeurs d'emploi, sélectionnés par l'ADEM, ont pu être rencontrés lors d'un speed jobing.

En collaboration avec l'UEL et deux associations de professionnels du recrutement et des ressources humaines, à savoir HR Community et FES (FEDIL Employment Services), la fédération a, pour la troisième fois, participé au baromètre de l'emploi, qui, pour cette édition, était axé sur l'enjeu stratégique de l'emploi des seniors, contribuant ainsi à faire évoluer les mentalités et le regard sur les seniors.

www.fr2s.lu

FEDIL BARGING

Début 2025, les membres de FEDIL Barging ont dû constater que leurs entreprises, tout comme des entreprises du secteur maritime établies au Luxembourg, ont été reclassées à partir de codes NACE spécifiques pour la navigation vers des codes étrangers à leur activité réelle telles que des activités de holding ou services de conseil. Une action de FEDIL Barging, de concert avec FEDIL Shipping et le cluster maritime, a été entreprise auprès des autorités compétentes en vue de redresser cette situation malheureuse résultant du décalage entre le code NACE affiché et l'activité réelle de l'entreprise.

Sur le plan social, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée constitue une préoccupation majeure pour les entreprises de navigation intérieure vu les conditions particulières de travail dans ce secteur. Dans ce contexte, il y a lieu de relever qu'un avenant à l'accord interprofessionnel relatif à l'aménagement du temps de travail dans le secteur de la navigation intérieure a été signé avec les syndicats OBG-L et LCGB en octobre 2025.

FEDIL BOIS

La valorisation économique des ressources locales de bois dans une logique de gestion forestière durable demeure la principale préoccupation de FEDIL Bois. À travers sa présidente, l'association représente l'industrie du bois et le secteur des entreprises forestières dans le cadre du Conseil Supérieur des Forêts (CSF), instauré par la loi du 23 août 2023.

Dans le contexte de son dialogue régulier avec la direction de l'Administration de la nature et des forêts (ANF), FEDIL Bois a pu obtenir de premières informations sur les implications possibles du règlement européen en matière de déforestation. Les représentants du secteur ont soutenu la position ministérielle qui consiste à écarter des obligations supplémentaires et une charge administrative difficilement gérables, alors que le cadre législatif national en place exclut tout risque de déforestation. Le revirement politique sur le plan européen, entraînant une vague de mesures de simplification de directives et règlements récents couvre également les dispositions en matière de déforestation, ce qui a finalement conduit à un retardement de

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

la mise en œuvre du texte en question. Les entreprises concernées espèrent que les nouvelles dispositions simplifiées tiendront compte des restrictions déjà en place et que les éventuelles procédures additionnelles resteront simples à gérer, et surtout adaptées aux capacités administratives du tissu PME qui caractérise le secteur en question. L'organisation des ventes publiques de bois et la gestion des régimes d'aides forestières constituent d'autres sujets à l'ordre du jour des échanges avec l'ANF.

Suite à son intervention auprès du ministère de l'Économie au sujet de l'éligibilité du secteur des entreprises forestières dans le contexte de la réforme du régime d'aides aux PME, l'association constate avec satisfaction que la dernière version du projet de loi en cette matière a été adaptée dans le sens voulu.

Finalement, se voyant confrontées à des difficultés croissantes pour répondre à toutes les restrictions en matière de transports exceptionnels de grumes et d'engins, les entreprises forestières ont retenu d'entrer en dialogue avec le ministère de la Mobilité pour identifier d'éventuelles solutions.

FEDIL CATERING

En mars 2025, la ministre de l'Agriculture a invité FEDIL Catering à apporter son expertise sur des thèmes centraux liés à l'alimentation en vue de l'élaboration d'une politique alimentaire qui soit durable, moderne, diversifiée et résiliente.

En septembre 2025, à la demande des membres de l'association, une entrevue a été organisée entre FEDIL Catering et le ministère de l'Agriculture. L'objectif était de partager leurs réflexions sur les réalités de leur secteur d'activités afin d'adapter le projet de loi qui sera rédigé dans le cadre du Règlement (CE) N°853/2004, relatif aux règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale.

FEDIL Catering a continué de participer aux travaux du groupe de travail interfédératif du secteur de l'alimentation. À cet effet, les membres du groupe de travail ont pu rencontrer en fin d'année 2025 les conseillers du ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité pour, dans leurs échanges, sensibiliser aux risques d'un projet de prise en charge par les entreprises des coûts liés aux déchets en plastique non recyclés et discuter du taux de collecte séparée des emballages de boissons dans le cadre d'une potentielle consigne.

FEDIL EMPLOYMENT SERVICES (FES)

L'année 2025 a été riche en événements et actions pour la fédération représentant les intérêts des entreprises de travail intérimaire.

Les actions phares de la FEDIL Employment Services (FES) se sont concentrées sur l'approche de candidats potentiels susceptibles d'intégrer le marché du travail luxembourgeois, et un travail important a été mené sur les publics éloignés de l'emploi. Ainsi, la fédération a organisé 4 éditions des JobDays ADEM/FES dans le cadre du partenariat entre FES et l'Administration pour le développement de l'emploi (ADEM) pour permettre une meilleure intégration des demandeurs d'emploi dans le marché du travail. Dans ce même contexte, une campagne sur les réseaux sociaux de l'ADEM et de la FES a été réalisée afin de promouvoir le travail intérimaire comme tremplin vers l'emploi.

La fédération a également continué l'organisation de salons de recrutement dans la Grande Région. Ainsi, deux salons ont été organisés à Yutz en février et septembre 2025, enregistrant des records d'affluence.

En outre, FES a participé au projet EmpowerToEmploy avec la Chambre de Commerce Ukraine/Luxembourg.

Enfin, un premier salon a été organisé avec l'Université du Luxembourg afin de permettre aux étudiants de trouver un emploi à côté de leurs études. FES a aussi collaboré avec la fr2s (Federation for Recruitment Search & Selection) et HR Community dans le cadre de l'enquête de l'UEL sur le recrutement des seniors au

Grand-Duché.

FES a poursuivi ses échanges avec des partenaires institutionnels au cours de l'année 2025, dont notamment lors des présentations de l'ADEM sur la situation du marché de l'emploi et de l'échange avec le STATEC afin de permettre aux membres de s'informer et de s'échanger sur la situation ainsi que les prévisions en matière d'emploi.

FES a renouvelé pour 2025 la convention de collaboration avec le Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI), garantissant ainsi un accès plus large aux consultations de médecine du travail. Cette démarche vise à aider ses membres à se conformer aux exigences légales en matière de sécurité et de santé au travail.

En parallèle à la mise à disposition de travailleurs intérimaires, le secteur de l'intérim s'engage activement dans le développement des compétences tant des intérimaires que des salariés permanents via le Fonds de formation Sectoriel pour l'Intérim (FSI). Ces dernières années, les actions de formation se sont intensifiées, et les programmes proposés par le FSI ont été ajustés aux besoins spécifiques des entreprises d'intérim. Par ailleurs, les efforts de formation réalisés hors du cadre du FSI mais financés par la cotisation obligatoire de la convention collective sectorielle continuent de croître.

En outre, le code de conduite sectoriel en matière de protection des données, validé par la Commission nationale pour la protection des données, a été présenté lors d'un événement en février 2025 en présence du ministre du Travail et de la CNPD. Ce code reflète les efforts du FSI en vue de permettre aux entreprises de travail intérimaires adhérentes de satisfaire plus facilement leurs obligations dans le cadre de la protection des données à caractère personnel.

www.fes.lu / www.fsi.lu

FEDIL HEALTH CORPORATIONS (FHC)

En 2025, FEDIL Health Corporations a poursuivi sa structuration et son engagement en faveur du développement du secteur santé et science de la vie au Luxembourg. L'association, forte de ses membres issus de l'industrie, a consolidé son rôle d'interlocuteur auprès des pouvoirs publics et des acteurs de l'écosystème, avec pour objectif de faire du secteur de la santé un pilier à part entière de l'économie nationale.

L'action politique s'est concentrée sur le suivi du projet de loi relatif à la création de la Centrale Nationale d'Achat et de Logistique (CNAL), dossier pour lequel l'association a mené une analyse approfondie, formulé des recommandations et multiplié les échanges avec les ministères, les partis politiques et la Chambre de Commerce. FHC a également soutenu le projet de loi portant création de l'Agence du médicament et des produits de santé (ALMPS), estimant que sa mise en place contribuera à la professionnalisation du secteur et au développement de l'écosystème.

L'association a poursuivi ses rencontres avec les principaux acteurs du secteur, notamment la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL), afin de présenter ses priorités et d'initier des collaborations sur les enjeux de digitalisation et d'innovation. La participation à la Luxembourg HealthCare Week 2025 a permis de renforcer la visibilité de l'association et de valoriser le dynamisme de ses membres.

FEDIL Health Corporations a également structuré ses travaux autour de deux groupes de projet. Le groupe « Financement », chargé d'élaborer une proposition de structure de financement non-dilutive à risque, en réponse à la demande du ministre de l'Économie. À ce titre, plusieurs réunions d'échange ont eu lieu au cours de l'année avec les représentants du ministère de l'Économie. Le groupe « Données », dédié à l'identification et à la valorisation des cas d'usage secondaire des données de santé par le secteur privé, dans le cadre des évolutions législatives nationales et européennes (Data Governance Act).

Enfin, l'association a adopté une stratégie de communication cohérente, visant à sensibiliser l'opinion publique et les décideurs aux enjeux du secteur, tout en poursuivant ses efforts de recrutement et de fédération des entreprises innovantes du domaine des technologies de la santé et des sciences de la vie.

www.fedilhealthcorporations.lu

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

FEDIL METAL

Les activités de FEDIL Metal se sont concentrées en 2025 sur l'accompagnement de ses membres dans tous les aspects liés au développement économique, la transition énergétique et la transformation digitale.

La section « Steelconstruction » de FEDIL Metal a poursuivi en 2025 la valorisation des avantages de la construction métallique. En collaboration avec Infosteel, elle a participé à l'organisation du Concours Acier Belge et Luxembourgeois, qui met à l'honneur les projets novateurs dans ce domaine. À cette occasion, une journée de visite des trois projets luxembourgeois nominés a eu lieu en février 2025 et le Prix Public Luxembourgeois a été remis lors de cet événement.

www.steelconstruction.lu

FEDIL SECURITY SERVICES (FSS)

Les travaux de FEDIL Security Services (FSS) en 2025 ont continué à être dominés par la poursuite du dialogue social et le développement des compétences des salariés du secteur de la sécurité privée.

Les discussions en vue du renouvellement de la convention collective sectorielle, entamées en 2022, ont abouti en décembre 2025 à un accord de principe sur les adaptations essentielles. La convention collective sera renouvelée pour une nouvelle période de 2 années.

Les efforts en vue d'une professionnalisation accrue du secteur ont été poursuivis par l'intermédiaire de l'organisme de formation sectoriel, le Security Industry Training Center (SITC), chargé de mettre en œuvre le catalogue de formations élaboré et actualisé en permanence par FSS. Ainsi, en 2025, le SITC a organisé près de 40.700 heures de formation pour l'insertion, l'adaptation et le développement des compétences des salariés du secteur de la sécurité privée.

Suite à l'élaboration, avec le concours de FSS, d'un programme de formation d'insertion de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, une troisième formation pour agents de sécurité a été organisée en novembre-décembre 2025. L'enseignement des différents modules de formation a été assuré par le SITC et le CNFPC. À noter que l'ensemble des compétences-métier a été enseigné par le SITC.

En outre, des représentants de la fédération ont participé aux travaux de l'équipe curriculaire préparant la mise en place de la formation de niveau DAP d'« agent de sécurité et de sûreté ».

Au niveau réglementaire, la fédération a avisé les amendements gouvernementaux relatifs au projet de loi portant réforme de la législation relative à la sécurité privée. Elle a néanmoins déploré que la procédure législative n'a toujours pas abouti.

www.sitc.lu

FEDIL SHIPPING

La fédération a poursuivi sa participation active aux groupes de travail de l'ECSA (European Community Shipowners' Associations) et a également apporté un soutien ponctuel au Commissariat aux Affaires Maritimes (CAM) sur des questions relevant de son domaine de compétence.

En octobre 2025, FEDIL Shipping, en partenariat avec FEDIL Barging et le Cluster maritime luxembourgeois, a sollicité une entrevue auprès du ministre de l'Économie afin d'obtenir des éclaircissements concernant la modification des Codes NACE pour les entreprises du secteur maritime et de la navigation intérieure, et de l'informer des répercussions possibles de ces changements sur les sociétés concernées. Une réunion à ce sujet s'est tenue début janvier 2026.

FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES VINS ET SPIRITUEUX (FLVS)

En 2025, la Fédération Luxembourgeoise des Vins et Spiritueux (FLVS) a poursuivi sa mission de représentation des producteurs et négociants du Luxembourg aussi bien dans différentes commissions étatiques que sur des sujets spécifiques d'intérêt direct pour ses membres.

Elle a poursuivi ses actions de communication pour mettre en valeur les produits des vignerons et producteurs de crémants du Luxembourg et elle a contribué à l'organisation de la fête des vins et crémants en décembre 2025 à Luxembourg-Limpertsberg.

La FLVS a également participé et contribué au « Wäibaudësch » en juillet 2025. Ce dernier a notamment porté sur les enjeux du renouvellement générationnel dans la viticulture débouchant sur un plan d'action pour soutenir la relève, la création d'un guichet unique et des mesures concrètes pour gérer les vignobles abandonnés. En outre, le lancement d'une réforme du Fonds de solidarité viticole a été décidé afin de doter le secteur d'un outil de gestion moderne et conforme aux exigences européennes.

FINANCE & TECHNOLOGY LUXEMBOURG (FTL)

En 2025, l'association Finance & Technology Luxembourg a poursuivi ses travaux de représentation des prestataires de services de support et des entreprises technologiques du secteur financier. Ces travaux ont été articulés autour de plusieurs axes majeurs visant à accompagner l'évolution réglementaire et à renforcer la visibilité des PSF de support et des fournisseurs de solutions digitales au sein du secteur financier luxembourgeois.

FTL s'est fortement mobilisée sur la mise en œuvre du cadre européen DORA et de la directive NIS2. Dans ce contexte, FTL a organisé, en collaboration avec PwC Luxembourg, une session d'information et de questions-réponses en avril 2025. Cet événement a permis aux participants d'obtenir des éclairages concrets sur les nouvelles obligations réglementaires liées à ces textes, en mettant l'accent sur les exigences applicables aux prestataires tiers de services TIC, et en particulier aux PSF de support, ainsi que sur leur impact dans les relations avec les institutions financières. La présence de représentants de la CSSF a permis aux participants d'obtenir des réponses concrètes du régulateur à leurs questions.

Dans le cadre de la promotion du secteur et de ses compétences, l'association a constitué un groupe de travail dédié à la réflexion sur la valorisation des technologies et des prestataires luxembourgeois à l'international. Ce groupe a élaboré un narratif présentant le statut de PSF de support afin de mieux faire connaître le rôle et les atouts de ce statut auprès des acteurs locaux et internationaux.

FTL a également créé un mapping des services de ses membres, accessible sur son site, qui facilite la promotion du secteur et aide les clients à trouver facilement les prestataires adaptés.

La conférence annuelle de Finance & Technology Luxembourg s'est tenue le 26 novembre 2025 dans les locaux de la Banque Raiffeisen, partenaire et hôte de l'événement. Placée sous le thème « Expanding Support PFS Horizons », cette édition a réuni l'écosystème financier et technologique autour des enjeux de développement international des PSF de support. Les résultats de l'enquête menée auprès des membres ont permis d'illustrer le dynamisme et l'ouverture à l'international du secteur. La conférence a été ponctuée par une table ronde au cours de laquelle les panélistes ont partagé leurs retours d'expérience et bonnes pratiques en matière d'exportation de services financiers et technologiques. La conférence a également été l'occasion de dévoiler la nouvelle identité visuelle et le nouveau site internet de l'association.

Sur le plan institutionnel, FTL a maintenu sa participation active aux instances stratégiques de la Place. Le Président de FTL continue ainsi de siéger au sein du Haut Comité de la Place Financière. Par ailleurs, l'association s'est fortement impliquée dans la nouvelle dynamique d'ICTLuxembourg.

Fidèle à sa volonté de rapprochement et d'échanges constructifs, FTL a intensifié ses relations avec les acteurs majeurs de l'écosystème tels que Luxembourg for Finance, l'ABBL, l'ACA et l'ALFI. En parallèle, la

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

collaboration étroite avec les autorités s'est poursuivie via des échanges réguliers avec la CSSF et le ministère des Finances afin d'accompagner l'adaptation du statut des PSF de support.

www.financeandtechnology.lu

GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (GEBTP)

Le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics a été fondé en 1946 par un groupe d'entrepreneurs animés par la volonté de créer une association représentative du secteur de la construction.

Il défend et conserve les intérêts professionnels de ses membres et fait l'analyse économique et sociale des questions relatives à l'industrie de la construction. Il assiste, conseille et informe ses membres sur l'évolution du cadre législatif luxembourgeois et européen. Le Groupement est en contact permanent avec les autorités politiques et économiques ainsi qu'avec les syndicats.

Il traite également toute une série de dossiers sectoriels tels que la problématique des décharges pour déchets inertes, la formation continue dans le secteur de la construction, l'amélioration de performances énergétiques et écologiques des bâtiments.

Pour le Groupement, il importe de soigner l'innovation nationale en mettant l'accent sur l'énorme potentiel du secteur de la construction dans un monde globalisé. Le Groupement des entrepreneurs plaide pour un marché du travail dynamique dans des conditions équitables et exige l'adoption d'un plan d'action contre le dumping social dans la construction et la fraude liée au détachement des travailleurs.

En 2025, le secteur de la construction au Luxembourg reste en crise, révélant d'importantes faiblesses structurelles, malgré une forte demande de logements. La VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) n'assure plus son rôle moteur, le financement se complique et les nouveaux projets sont souvent reportés, ce qui met à mal l'activité des entreprises de construction. Les coûts demeurent élevés : pénurie de main-d'œuvre, hausse des salaires, exigences techniques et normes énergétiques pèsent sur les marges, fragilisant surtout les PME.

Le cadre réglementaire constitue un autre défi central. En 2025, les acteurs de la construction continuent de dénoncer la lenteur des procédures d'autorisation, la complexité des règles d'urbanisme et le manque de prévisibilité des décisions administratives. Malgré les annonces visant à accélérer la production de logements, un décalage persiste entre les intentions politiques et leur traduction concrète sur le terrain.

www.grouperement.lu

GROUPEMENT DES SERVICES AÉROPORTUAIRES FINDEL (GSAF)

Le Groupement des Services Aéroportuaires du Findel (GSAF), association sans but lucratif fondée en 2015, représente et accompagne les entreprises actives dans le handling passagers, le fret et le catering à l'Aéroport de Luxembourg. Il joue un rôle d'intermédiaire structurant en favorisant les synergies, le partage d'expertise et les initiatives communes, tout en soutenant ses membres face aux évolutions et défis du secteur.

En 2025, le GSAF a conclu avec les syndicats LCGB et OGBL une convention collective sectorielle couvrant l'ensemble des salariés du secteur jusqu'au 31 décembre 2027. Cette convention reflète la nouvelle configuration du GSAF, notamment suite à l'intégration de LuxCargo Handling (LCH), et valorise tant les activités liées au fret que celles du transport de passagers. Elle vise à maintenir un équilibre durable entre les attentes du personnel et les impératifs économiques du secteur, en renforçant le modèle social, la stabilité de l'emploi et la capacité d'adaptation aux enjeux futurs.

GROUPEMENT LUXEMBOURGEOIS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE (GLAE)

Le Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE) représente les entreprises actives dans le secteur spatial au Luxembourg. Ses membres jouent un rôle clé tout au long de la chaîne de valeur satellitaire, couvrant aussi bien le segment spatial, le segment sol, que les services associés, notamment les télécommunications, l'observation de la terre et la navigation. Au cours des dernières années, le GLAE a renforcé son positionnement en accueillant un nombre croissant d'acteurs spécialisés dans l'exploitation, le traitement et la valorisation des données spatiales.

En vue du Conseil ministériel de l'ESA de novembre 2025, le GLAE a élaboré un document de recommandations à l'attention du gouvernement. Ce document souligne la nécessité de renforcer l'engagement du Luxembourg dans le secteur spatial européen, en particulier dans les domaines de la sécurité, de la défense et de la souveraineté technologique. Le GLAE propose une stratégie axée sur les opérations satellitaires, la production de satellites, la connectivité sécurisée, les infrastructures quantiques, l'observation de la Terre, la navigation, le segment sol sécurisé, la cybersécurité spatiale ainsi que la robotique lunaire. Le document insiste également sur l'importance de concrétiser le Luxembourg Space Campus, en y intégrant des infrastructures sécurisées, de renforcer le programme LuxIMPULSE, y compris un volet dédié aux applications de défense, et de développer la formation ainsi que l'attraction des talents dans le secteur spatial.

Dans une logique de coopération régionale, le GLAE s'est engagé à renforcer les alliances stratégiques au niveau du Benelux afin de favoriser les partenariats industriels et de recherche entre le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas. À cet effet, le GLAE a signé en juin 2025 un protocole d'accord (MoU) avec les clusters spatiaux partenaires de la région BeNeLux.

En 2025, le GLAE a poursuivi ses efforts visant à encourager les jeunes talents à explorer les opportunités de carrière offertes par le secteur spatial. Dans ce contexte, le GLAE a soutenu la participation d'une étudiante luxembourgeoise de niveau Master à l'Alpbach Summer School 2025, un programme européen de référence favorisant la formation interdisciplinaire et l'émergence de futurs experts du spatial.

Par ailleurs, le GLAE a continué son engagement dans des actions de sensibilisation du grand public, en sponsorisant l'Asteroid Day, une initiative internationale d'éducation sur les astéroïdes.

Au niveau européen, le GLAE est membre de l'association SME4SPACE, dont l'objectif est de faire entendre la voix des PME du secteur spatial européen.

www.glae.lu

GROUPEMENT ÉNERGIES MOBILITÉ LUXEMBOURG (GEML)

Dans un contexte international toujours marqué par des tensions géopolitiques persistantes, l'année 2025 s'inscrit dans la continuité de marchés énergétiques fortement volatils. L'augmentation de la taxe CO₂ au 1^{er} janvier 2025 a continué d'impacter négativement la compétitivité du Luxembourg, et on peut même témoigner d'une accélération des baisses des ventes de diesel en 2025. En baisse pour la 6^e année consécutive sur le territoire national, les ventes de diesel ont reculé de presque 10% par rapport à l'année 2024. Le changement de motorisation des moteurs diesel vers des moteurs essence continue au Luxembourg, les ventes d'essences ayant progressé d'environ 6% en 2025 comparé à 2024, sans pour autant compenser le recul du diesel. La baisse des ventes de carburants se reflète naturellement dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Luxembourg, le bilan provisoire de 2024 témoignant d'une baisse des émissions liées au secteur du transport de 44% par rapport à l'année de référence 2005.

Par ailleurs, le secteur a été confronté à une proposition de réforme des heures d'ouvertures qui ne répond pas aux habitudes de consommation dans les stations-services et aux nouvelles exigences du marché. Cette limitation engendre une perte de compétitivité pour les stations-services sur le territoire luxembourgeois. La possibilité de déroger aux heures d'ouvertures officielles via une convention collective ou un accord

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

interprofessionnel introduit une rigidité injustifiée qui freine la compétitivité des commerçants et leur capacité à s'adapter aux exigences du marché. La nouvelle loi sur les heures d'ouvertures a été votée fin 2025 et entrera en vigueur mi-2026.

Le GEML a également participé à l'audit de la politique énergétique du Luxembourg effectué par l'Agence internationale de l'Énergie, en pointant notamment les rigidités introduites par la nouvelle loi relative au stockage des produits pétroliers de 2024, qui limite davantage le rayon géographique considéré comme « stockage régional » et risque ainsi d'impacter négativement la sécurité d'approvisionnement en produits pétroliers.

En outre, le GEML a fourni les éléments nécessaires permettant au ministère de l'Énergie de définir la nouvelle obligation de mise en œuvre de biocarburants pour 2026, prévoyant un objectif d'utilisation de biocarburants à raison d'au moins 9,0%.

Finalement, le Groupement a fourni les éléments nécessaires permettant au ministère de la Mobilité de mettre en application au Luxembourg les dispositions du règlement d'exécution (UE) 2018/732 relatif à l'affichage d'une comparaison de prix des carburants par motorisation. Ce règlement prévoit qu'une affiche de comparaison des prix doit se faire dans toutes les stations-services vendant des carburants alternatifs.

www.petrol.lu

INDUSTRIE LUXEMBOURGEOISE DES ÉQUIPEMENTIERS DE L'AUTOMOBILE (ILEA)

L'association sectorielle de l'Industrie Luxembourgeoise des Équipementiers de l'Automobile (ILEA) rassemble les entreprises spécialisées dans la production de composants automobiles ainsi que des fournisseurs de services dédiés au secteur de l'automobile.

L'année 2025 a été marquée par une conjoncture particulièrement difficile pour les équipementiers automobiles. En Europe, la demande est restée faible et inférieure aux prévisions des constructeurs, tandis que les tensions géopolitiques, les politiques tarifaires américaines et la crise Nexperia ont renforcé l'incertitude. La transition vers l'électromobilité se poursuit, mais de manière hétérogène.

En 2025, les membres de l'ILEA ont eu l'occasion de visiter le centre de simulation Goodyear à Colmar-Berg, qui héberge un simulateur de conduite, ainsi que le Luxembourg Science Center à Differdange. Ces visites de terrain ont permis des échanges directs favorisant le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Une présentation de l'IPIL sur les services de propriété intellectuelle a également été organisée à destination des membres.

Dans le cadre des travaux du Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'Industrie, l'ILEA a élaboré un document intitulé « Feuille de route pour les équipementiers automobiles luxembourgeois ». Fondée sur une enquête menée auprès des membres de l'ILEA ainsi que sur une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur, cette feuille de route définit plusieurs priorités stratégiques visant à renforcer la résilience et la compétitivité des entreprises du secteur. Celles-ci incluent notamment la simplification des cadres réglementaires, le développement d'infrastructures industrielles innovantes et de zones d'activités de nouvelle génération, ainsi que le renforcement du soutien à la recherche, au développement et à l'investissement.

Afin de mieux comprendre les régimes d'aides RDI actualisés et le fonctionnement du nouvel outil « appels à projets compétitifs », l'ILEA a organisé une réunion spécifique avec les représentants du ministère de l'Économie. La présentation a été suivie d'un échange visant à identifier des thématiques pertinentes pour le secteur des équipementiers automobiles.

Au niveau européen, l'ILEA est membre de la CLEPA (European Association of Automotive Suppliers). À ce titre, l'ILEA a participé aux réunions des directeurs des associations nationales CLEPA et a contribué activement à plusieurs groupes de travail thématiques. En 2025, la CLEPA a concentré ses travaux sur les principaux

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

dossiers réglementaires européens, notamment la révision du cadre réglementaire fixant les objectifs d'émissions de CO₂ pour les voitures particulières, le règlement européen sur la déforestation (EUDR), l'EU Data Act, la cybersécurité des véhicules, ainsi que les enjeux liés à la compétitivité de l'industrie européenne des équipementiers automobiles face à une concurrence internationale accrue.

www.ilea.lu

LUXEMBOURG SAP USER GROUP (LSUG)

Le Luxembourg SAP User Group (LSUG) regroupe actuellement quelque 15.000 utilisateurs SAP au Luxembourg. En 2025, le LSUG a continué de renforcer ses liens avec le SUGEN (SAP User Group Executive Network), plateforme d'échange et d'information pour les utilisateurs SAP au niveau international, ainsi qu'avec le User group France (USF). Les membres du LSUG ont accès à l'offre de services du SUGEN (webinars, conférences, accès au « SAP knowledge center », etc..) et disposent d'un canal de communication privilégié avec SAP.

Par ailleurs, le LSUG a continué d'agir comme plateforme d'échange de bonnes pratiques, et la coopération plus étroite avec SAP permet d'adresser des problématiques particulières à l'implémentation de SAP au Luxembourg de façon plus efficace. En outre, le LSUG a lancé le « Focus Groupe HR » en tant que plateforme d'échange spécifique pour les modules SAP utilisées dans le domaine des ressources humaines. Finalement, le LSUG a lancé sa deuxième édition de l'enquête auprès des membres portant en détail sur l'utilisation de SAP au Luxembourg.

www.lsug.lu

ORGANISATIONS dans lesquelles la FEDIL est représentée

BUSINESSEUROPE



En 2025, BusinessEurope a poursuivi un engagement soutenu afin d'influencer les premières orientations politiques de la nouvelle législature européenne 2024-2029, dans un contexte marqué par des défis majeurs en matière de compétitivité, de transition énergétique, de charge réglementaire, de numérique et de résilience économique. Cette action s'est appuyée sur un travail coordonné au sein de ses comités et groupes de travail, ainsi que sur la publication régulière de documents stratégiques et de prises de position.

Dans ce cadre, la FEDIL a contribué activement aux travaux de BusinessEurope, en relayant les priorités des entreprises luxembourgeoises et en participant à l'élaboration de positions communes sur les principaux dossiers européens, assurant ainsi une cohérence entre les actions menées au niveau national et les messages portés à Bruxelles.

La simplification réglementaire a constitué une priorité centrale de l'année, notamment à travers les travaux relatifs aux différents paquets Omnibus. En lien avec les dossiers CSRD et CS3D, BusinessEurope a coordonné les contributions de ses fédérations membres afin de promouvoir une approche plus proportionnée, juridiquement sûre et opérationnelle. Ces positions ont nourri les actions

de plaidoyer de la FEDIL et contribué à l'intégration de plusieurs priorités des entreprises dans les négociations en cours.

Par ailleurs, la FEDIL a pris part activement aux travaux de BusinessEurope sur la politique industrielle et énergétique, portant notamment sur le Clean Industrial Deal, le financement des réseaux électriques, l'accès à une énergie abordable, la décarbonation de l'industrie et les réflexions sur les objectifs climatiques à l'horizon 2040, dans une logique conciliant ambition climatique et compétitivité industrielle.

BusinessEurope a également poursuivi ses actions en faveur du renforcement du marché intérieur européen, avec un accent sur la réduction des barrières réglementaires et administratives, l'amélioration de la libre circulation des biens et services, la simplification du cadre numérique et la cohérence réglementaire, notamment dans le cadre des travaux liés aux compétences IMCO.

Enfin, la politique sociale, la politique commerciale et les relations internationales ont continué de faire l'objet d'un suivi étroit. La FEDIL et l'UEL ont contribué aux travaux du comité des affaires sociales sur l'emploi, les compétences et le dialogue social, tandis que les travaux en matière de politique commerciale ont porté sur les relations UE-États-Unis, UE-Chine et le suivi des accords commerciaux de l'UE, notamment avec le Mercosur, l'Inde et l'Indonésie, dans un contexte géopolitique marqué par des tensions accrues.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE



À travers l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), les deux chambres professionnelles et six fédérations sectorielles du Grand-Duché agissent ensemble et d'une seule voix dans le cadre du dialogue social national, sur les questions d'emploi et du volet politique du droit du travail, de la fiscalité ainsi qu'au sein des organes de la sécurité sociale. L'ensemble des entreprises ainsi représentées correspond à 80% de l'emploi et 85% du PIB du pays.

L'année 2025 aura été marquée par les « Tables rondes sociales ». Ces discussions et pourparlers ont permis aux partenaires sociaux d'exposer en détail leurs grilles d'analyse et leurs propositions pour relever les défis du pays, principalement en matière de droit du travail et de pension.

Tout en reconnaissant les efforts entrepris, et même si des rapprochements ont pu être atteints, une convergence totale n'a pas pu être dégagée. Face à cette situation de divergence dans le cadre d'un dialogue social animé, le gouvernement en a tiré ses conclusions. L'UEL en a pris acte, tout en constatant que celles-ci ne sont pas de nature à répondre aux attentes des entreprises, notamment en vue de moderniser le droit du travail et de rendre plus durable le régime général d'assurance pension.

Pour autant, ces discussions ont créé une prise de conscience collective de la non-durabilité du régime général d'assurance pension. Les partis politiques devront ainsi se positionner en amont des prochaines élections et permettre au prochain gouvernement d'avoir un mandat clair sur le sujet.

Il a également été obtenu certaines adaptations qui vont dans le bon sens et qu'il conviendra d'approfondir, notamment une augmentation (certes relative) de la carrière cotisable (une première dans l'histoire du Luxembourg) et une augmentation de la déduction fiscale annuelle des versements réalisés dans le cadre de la prévoyance-vieillesse (troisième pilier).

En 2025, l'UEL aura aussi confirmé la position, partagée par les organisations d'employeurs, de la nécessité de créer une « sphère de sécurité » pour le télétravail transfrontalier, alignée sur le seuil de 25%, déjà reconnu par la législation européenne en matière de sécurité sociale. En pratique, cela permettrait :

- de neutraliser le risque d'établissement stable jusqu'à ce seuil ;
- de permettre aux employeurs qui le jugent opportun d'offrir à leurs salariés frontaliers la possibilité de télétravailler jusqu'à 25% de leur temps en toute neutralité fiscale et sociale ;
- de simplifier et d'alléger la charge administrative des employeurs en clarifiant les règles et supprimant les obligations déclaratives locales.

Cette sphère de sécurité a pour objectif de répondre à la problématique des entreprises luxembourgeoises qui sont actuellement limitées dans leur capacité à proposer du télétravail transfrontalier, en raison de contraintes fiscales et de sécurité sociale ainsi que par les charges déclaratives supplémentaires et les coûts y afférents. À ces barrières s'ajoute la crainte de créer un établissement stable et d'être soumis à une imposition à l'étranger.

La mise en place d'une telle « sphère de sécurité » permettant le télétravail transfrontalier jusqu'à 25% constituerait une étape clé vers une approche globale, qui aboutirait à un espace régional encore davantage propice au développement des activités économiques pour les entreprises et leurs salariés. Pour ce faire, l'UEL et ses membres ont établi la nécessaire mise en place, à terme, d'un portail digital déclaratif unique (« one-stop-shop ») qui

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

centraliserait toutes les démarches administratives liées au travail, à la fiscalité et à la sécurité sociale pour les employeurs de la Grande Région.

Dans cette perspective, des démarches ont été prises au niveau luxembourgeois (ministres des Finances et de l'Économie) et au niveau du Parlement Benelux. Ces démarches ont porté leurs fruits. L'UEL a en effet noté avec satisfaction la publication en mars 2025 d'une recommandation du Parlement Benelux qui reprend de nombreux points de la position UEL et la réponse commune du ministre des Finances et du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur à la question parlementaire n°3216 du 20 novembre 2025, à savoir que « le Gouvernement s'est déclaré ouvert à une augmentation du seuil de télétravail des frontaliers à hauteur de 25% avec en contrepartie un accroissement du codéveloppement ».

Enfin, sachant que le vieillissement démographique et la baisse de la disponibilité de la main-d'œuvre sont une réalité et que parmi les 55-64 ans, moins d'une personne sur deux travaille (contre presque 70% en moyenne dans les pays de l'OCDE) constituent une situation non durable et une énorme perte pour le monde actif, l'UEL a collaboré avec les associations de professionnels du recrutement et des ressources humaines au Luxembourg, la fr2s (Federation for Recruitment Search & Selection), HR Community et FES (FEDIL Employment Services) pour réaliser une enquête, auprès de leurs membres, sur le recrutement des seniors. Avec cette initiative, l'UEL a souhaité faire évoluer les mentalités et le regard porté sur les seniors pour les inscrire dans l'avenir. L'emploi des seniors représente un enjeu stratégique pour préserver à la fois le développement économique et le modèle social. Il concerne l'ensemble des acteurs: entreprises, salariés et pouvoirs publics.

Sécurité sociale

En 2025, l'UEL a poursuivi son engagement en faveur d'un système de sécurité sociale financièrement soutenable, fondé sur une gouvernance responsable et un dialogue social constructif. Dans un contexte de ralentissement économique et de pressions accrues sur les régimes de protection sociale, l'UEL a privilégié une approche structurelle axée sur la maîtrise et l'efficacité des dépenses, plutôt qu'une augmentation des cotisations qui n'offrent qu'un répit temporaire. À travers sa présence active dans les institutions tripartites, tant au niveau politique qu'administratif, l'UEL a contribué à des décisions visant à préserver la viabilité financière des régimes de la sécurité sociale.

Assurance Maladie Maternité (AMM)

L'année 2025 a été largement dominée par les travaux relatifs au redressement de la trajectoire financière de l'assurance maladie-maternité. Dans le cadre d'un groupe de travail au sein de la CNS en vue de préparer la Quadripartite du 13 octobre 2025, l'UEL a participé activement aux réflexions stratégiques ayant conduit à des avancées majeures, notamment le triplement de la contribution de l'État aux dépenses de l'assurance maternité et aux dépenses d'investissements hospitaliers cofinancés par l'assurance maladie.

La création, en fin d'année 2025, d'un comité stratégique dédié à la mise en œuvre des mesures d'efficacité proposées pour ralentir la progression des dépenses constitue un signal fort en faveur d'un pilotage plus structuré du régime. Les travaux au sein des instances ont également porté sur les relations avec les prestataires, les dépenses non-opposables au financement par cotisations, ainsi que sur les enjeux hospitaliers et extrahospitaliers.

Par ailleurs, l'UEL a poursuivi son engagement en matière d'analyse de l'absentéisme de courte et de longue durée, en mettant l'accent sur le rôle du contrôle médical et sur la mise en place de mesures d'accompagnement adaptées, afin de limiter les impacts économiques et organisationnels pour les entreprises.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

Régime général des pensions

Face aux défis du régime général de pension, l'année 2025 a été marquée par la mise en place par le gouvernement d'un ensemble de mesures pouvant être qualifié de « réformette », visant à renforcer la soutenabilité financière à plus court terme du système et à encourager le maintien dans l'emploi des travailleurs proches de la retraite. Ces mesures comprennent notamment une augmentation des cotisations, l'introduction d'un dispositif de pension progressive, un abattement fiscal pour favoriser le maintien dans l'emploi ainsi qu'une prolongation progressive de la durée de carrière.

Concrètement, l'UEL a apporté sa contribution aux discussions sur la mise en œuvre du dispositif de « pension progressive », qui offre aux travailleurs proches de la retraite davantage de flexibilité pour réduire leur temps de travail tout en percevant une partie de leur pension. L'UEL a intégré dans ses analyses les dimensions opérationnelles (CNAP), informatiques (CCSS/CISS) et administratives et financières propres aux employeurs.

Cependant, il est clair pour l'UEL que ces mesures ne suffiront pas à remédier aux déséquilibres structurels à long terme du régime général de pension. L'UEL continue donc de plaider pour un dialogue social et politique approfondi sur des réformes futures, capables de garantir durablement l'équilibre financier du système, la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et la justice intergénérationnelle.

Sécurité et santé au travail et Prévention

En 2025, l'UEL est restée pleinement engagée dans la promotion de conditions de travail sûres, saines et durables, à travers son implication dans des initiatives structurantes telles que la stratégie Vision Zéro et le Forum Sécurité-Santé au Travail 2025.

La 18^e édition du Forum, organisée sous forme de conférence, avec environ 400 participants et plus de dix intervenants nationaux et internationaux, a mis l'accent sur des thématiques essentielles pour les entreprises, telles que la santé mentale dans un contexte de télétravail, l'ergonomie face aux mutations technologiques, les impacts du changement climatique sur les conditions de travail et la sécurité routière au travail.

Dans le cadre de son partenariat avec l'Administration de l'Assurance Accident (AAA) et l'Institut National de Développement durable (INDR), l'UEL a contribué dès 2025 aux préparatifs du Forum SST 2026, qui se tiendra au format salon et réunira plus de 100 exposants autour des innovations en matière de sécurité et de santé au travail, donnant ainsi aux membres l'opportunité de découvrir des solutions concrètes d'amélioration continue. À travers ces actions, l'UEL encourage les employeurs à investir dans la prévention des accidents et des maladies professionnelles, dans une logique durable bénéfique tant pour les salariés que pour les entreprises.

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

Emploi

Au cours de l'année 2025, l'UEL a traité tant des dossiers nationaux qu'europeens en matière de droit du travail et d'emploi.

Au niveau national, l'UEL a représenté les intérêts de ses membres, notamment sur les sujets majeurs suivants :

- La modernisation du droit du travail et la réforme du dialogue social : Comme en 2024, l'UEL a continué à promouvoir la nécessité de réformer et surtout de moderniser le droit du travail, en particulier les dispositions relatives à l'organisation du temps de travail (la durée du travail, la semaine de 4 jours, la simplification du régime des heures supplémentaires, le temps de pause...) et celles relatives aux instruments du dialogue social. Lors de la Table Ronde Sociale (été 2025), le gouvernement a, entre autres, décidé unilatéralement d'écarter l'idée d'introduire un accord d'entreprise qui aurait permis aux employeurs de s'accorder avec la délégation ou le personnel concerné sur certaines modalités de l'organisation du travail. Le gouvernement entend laisser la priorité aux conventions collectives de travail et aux accords en matière de dialogue social interprofessionnel.
- La transposition de la directive sur la transparence des salaires : L'UEL a pris position pour dénoncer la complexité disproportionnée de cette directive pour les employeurs, en termes de mise en œuvre sur le plan juridique, technique et administratif et les risques pour le climat social au sein des entreprises.
- La transposition de directive sur les salaires minimaux adéquats : L'UEL a pris position en insistant sur le fait que l'appréciation du caractère adéquat du salaire social minimum revient aux États membres d'après la directive ; appréciation partagée par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne rendu le 11 novembre 2025 sur ladite directive. L'UEL a également fait valoir qu'une nouvelle hausse du salaire social minimum déconnectée des facteurs économiques tels que la productivité serait délétère pour les entreprises et l'économie dans son ensemble, d'autant plus dans un contexte économique déjà fortement dégradé.
- La transposition de la directive sur le travail via plateforme : L'UEL a pris position pour plaider notamment en faveur d'une transposition « a minima » de ce texte au Luxembourg et pour

s'en tenir aux statuts de travailleurs existant en droit luxembourgeois, à savoir les salariés et les indépendants, sans créer de 3^e statut spécifique pour les travailleurs via plateforme. Le développement de nouveaux modèles d'affaires, comme l'économie de plateforme, est une réalité et doit être vue comme une opportunité.

Dans le cadre de leur partenariat, l'ADEM et l'UEL ont profité du 10^e anniversaire de leur collaboration pour mettre à l'honneur, lors de l'événement, les 10 premières entreprises qui ont obtenu le label « Entreprise, partenaire pour l'emploi ».

Au niveau européen, l'UEL suit les différentes initiatives en cours et à venir en matière sociale et participe à la représentation de la FEDIL au sein de l'organisation Business Europe. Au cours de l'année 2025, l'UEL a suivi en particulier les dossiers clés suivants :

- Initiatives « Quality jobs Roadmap » et « Quality jobs Act » : Dans le cadre de ces initiatives, la Commission européenne entend promouvoir les emplois dits « de qualité » en Europe et légiférer, entre autres, en matière d'intelligence artificielle et de gestion algorithmique au travail, de sécurité et santé, de sous-traitance, de transition juste et de renforcement du rôle des partenaires sociaux. Pour l'UEL, les « jobs de qualité » résultent de la compétitivité qu'il est indispensable de renforcer en Europe. L'UEL soutient les efforts visant à simplifier la législation existante et à s'atteler de manière pragmatique à la résolution des problèmes concrets de mise en œuvre des traités, principes généraux et législations déjà en vigueur avant d'envisager de nouveaux textes légaux et réglementaires et pour éviter le renforcement des charges administratives pour les entreprises dans le cadre de ces initiatives.
- Autres initiatives et dossiers : L'UEL a participé aux réunions et travaux menés par BusinessEurope au sein des différents comités compétents, avec la Commission ou encore avec les syndicats, sur les thématiques suivantes : Fair Labor Mobility Package, Anti-Poverty Strategy, Semester Autumn Package, European Pillar of Social Rights, Gender Equality Strategy, Social Dialogue Committee, Labor Market Challenges, Social Dialogue Work Programm...

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

Fiscalité

En ce qui concerne la fiscalité, à la suite de l'« Entlaaschtungspak » qui a permis une première amélioration du cadre fiscal luxembourgeois, l'UEL, avec le soutien particulier de la Chambre de Commerce, a poursuivi en 2025 la défense des intérêts de ses membres sur plusieurs axes majeurs liés à la fiscalité directe et portant sur les sujets suivants :

- la compétitivité des entreprises (les dispositifs de bonification d'impôt pour investissement ainsi que pour la recherche et développement, la transposition des instructions administratives de l'OCDE et de la DAC 9 liées à l'imposition minimale des groupes d'entreprises dans le cadre du « pilier 2 »);
- la rétention et l'attraction des talents (la sphère de sécurité de 25% pour le télétravail transfrontalier et l'impact des circulaires TVA en matière de voitures de société pour le calcul de l'avantage en nature);
- la fiscalité des PME (la préparation d'un avant-projet de loi sur la transmission d'entreprises et la proposition revisitée de la réserve immunisée pour investissement);
- la fiscalité des startup (le projet de loi « tax shelter » et le dispositif d'actionnariat salarié);
- la sécurité juridique et la simplification administrative (la sphère globale de sécurité, la modernisation et clarification du régime mère-fille, la mise à jour du régime des pertes fiscales reportables, et le développement du dialogue entre administration et contribuables par le biais d'un programme de coopération fiscale renforcée).

S'ajoute à cela des travaux de l'UEL en matière de fiscalité indirecte, avec l'adaptation de certaines règles TVA concernant les voitures de sociétés, la mise en œuvre des obligations de facturation électronique en B2B prévues par la Directive ViDA et l'impact de la proposition de modification de la Directive imposant les droits d'accises sur le tabac.

Pour mener à bien ces missions, l'UEL a entretenu un dialogue régulier avec les autorités fiscales et les différents acteurs concernés.

L'UEL a également échangé de façon continue avec les entreprises membres de la FEDIL et participé à la Plateforme Fiscale de la FEDIL afin de recueillir leurs avis et défendre au mieux leurs intérêts.

En complément, pour répondre aux attentes de ses membres et de leurs entreprises désireuses de mieux comprendre certaines évolutions fiscales récentes, l'UEL a mis sur pied une série de webinaires fiscaux portant sur : les mesures fiscales en faveur des talents dans le cadre de l'Entlaaschtungs-Pak, les règles relatives au télétravail transfrontalier, le régime fiscal des voitures de société, ainsi que la nouvelle bonification d'impôt applicable aux investissements liés à la transformation digitale et à la transition environnementale.

Enfin, l'UEL salue et remercie la participation active des collaborateurs de la FEDIL au sein des différents groupes de travail.

Par ailleurs, la FEDIL est représentée dans plusieurs autres organisations nationales, dont les rapports d'activités peuvent être consultés sur les sites internet respectifs.



www.clusterforlogistics.lu



www.ecobatterien.lu



www.luxinnovation.lu



Service de Santé au Travail de l'Industrie
www.sti.lu



CALENDRIER 2025

▪ **7 janvier : Réunion de bienvenue des nouveaux membres**

À l'occasion d'une séance d'information et de bienvenue pour les nouveaux membres, les activités principales de la FEDIL et les grands projets en cours ont été présentés. Après un tour de table des représentants des nouveaux adhérents, la réunion a été suivie d'un moment de networking, permettant à tous les participants de faire connaissance.

▪ **16 janvier : Réception du Nouvel An des entreprises 2025**

La FEDIL a accueilli quelque 850 invités issus du monde économique, politique, institutionnel ainsi que de ses entreprises membres à l'occasion de sa traditionnelle « Réception du Nouvel An des entreprises 2025 » à Luxexpo.

La soirée était ponctuée par le discours de Georges Rassel, exposant les préoccupations des entreprises face aux énormes enjeux présents. L'oratrice de la soirée était Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen, dont le discours appelait à un environnement réglementaire équilibré, à des mesures proactives pour assurer la stabilité, à des pratiques commerciales équitables et à une forte insistance sur l'innovation pour favoriser la croissance économique et la compétitivité en Europe. Finalement, l'allocution du Premier ministre Luc Frieden a clôturé la partie officielle.

Comme le veut la tradition, la soirée s'est terminée par un cocktail dînatoire et un agréable moment de networking.

▪ **28 janvier : FEDIL NIS 2.0 Forum**

La FEDIL a invité ses membres à une nouvelle réunion du « FEDIL NIS 2.0 Forum » et a eu le plaisir d'accueillir des représentants du Computer Incident Response Center Luxembourg (CIRCL) et du National Cybersecurity Competence Center (NC3), qui jouent tous deux un rôle clé dans la mise en œuvre de la directive NIS2.

CALENDRIER 2025

▪ 28 janvier : Séminaire « Introduction au transport intermodal en Europe »

La FEDIL a invité ses membres à un séminaire intitulé « Introduction au transport intermodal en Europe », organisé par CFL Multimodal dans leurs locaux au Terminal de Bettembourg.

▪ 5 février : FEDIL Digital & Innovation Meet-Up

La FEDIL a organisé la première session de l'année de son « Digital & Innovation Meet-up », un forum destiné aux membres activement engagés dans le développement, la gestion et la mise en œuvre de projets ou d'initiatives de transformation numérique et d'innovation. Le programme comprenait, entre autres, une présentation du Luxembourg Digital Learning Hub et de son offre de formation (par Serge Linckels), la présentation « Bridging sustainability and concrete structures » (par Prof. Numa Bertola, Université du Luxembourg) et « Prompt Engineering and its Importance in Generative AI » (par Sébastien Wiertz, Paul Wurth InCub).

▪ 11 février : Webinaire « Employeurs : découvrez les nouveaux incitatifs fiscaux pour vos salariés »

En collaboration avec l'UEL, la FEDIL a convié à un webinaire sur les nouveaux avantages fiscaux à disposition des employeurs au Luxembourg. Ce webinaire avait vocation à présenter les nouveaux incitatifs fiscaux introduits ou modifiés à partir du 1^{er} janvier 2025 (prime participative, régime impatrié, prime jeune, prime logement) ainsi que le nouveau crédit d'impôt pour heures supplémentaires.

▪ 13 février : FEDIL AI Forum

La FEDIL a invité ses membres à participer à une nouvelle session du « FEDIL AI Forum » afin de partager les meilleures pratiques et cas d'utilisation et de répondre aux questions concernant l'IA. Au programme figuraient notamment un cas d'usage « Construire une IA plus intelligente avec vos documents » (par Cédric Jadoul, Fujitsu) et « GenAI Meets Telephony: Révolutionner la communication d'entreprise » (par Matthieu Detaille, Elora).

▪ 19 février : Salon d'information « Deng Zukunft – Däi Wee »

La FEDIL a participé à « Deng Zukunft - Däi Wee », un salon d'information pour les jeunes et les parents, organisé par le Service National de la Jeunesse à la Cloche d'Or. Un public très varié avait l'occasion de s'informer sur le stand de la FEDIL sur le paysage industriel luxembourgeois en général ainsi que sur les opportunités de carrière, possibilités de formation et tendances futures de l'emploi dans l'industrie.

▪ 1^{er} avril : Webinaire « Fiscalité du télétravail frontalier : Employeurs, que devez-vous savoir ? »

En collaboration avec l'UEL, la FEDIL a convié à un webinaire sur les principales règles fiscales applicables en lien avec le télétravail des salariés frontaliers pour les employeurs luxembourgeois.

▪ 15 avril : Manifestation de clôture du Job Shadow Day

Organisée par Jonk Entrepreneuren Luxembourg en collaboration avec la FEDIL, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce, la 16^e édition du programme Job Shadow Day s'est déroulée du 31 mars au 4 avril 2025. Au total 176 élèves de 25 lycées ont participé au programme et ont pu découvrir le rôle d'un dirigeant d'entreprise auprès de 93 entreprises.

▪ 23 avril : Jobday ADEM-FEDIL

En collaboration avec l'ADEM, la FEDIL a organisé une nouvelle édition du Jobday dédié aux profils de l'industrie. S'inscrivant dans le programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » conclu entre l'UEL et le gouvernement, ce Jobday a permis à 23 entreprises membres de la FEDIL de rencontrer de nombreux demandeurs d'emploi pour un premier entretien.

▪ 24 avril : Assemblée générale de la FEDIL « Où va l'Économie Mondiale? »

C'est sous le titre « Où va l'Économie Mondiale? » que la FEDIL avait invité cette année à son assemblée générale 2025 et à son rendez-vous traditionnel avec le ministre de l'Économie.

Après l'approbation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2024, la deuxième partie de la soirée a débuté avec une présentation de Johan Geeroms, Risk Director chez Allianz Trade Benelux sur le thème : « Economic Outlook 2025-26 - Managing uncertainty: Defying gravity? ». Par la suite, plusieurs représentants d'entreprises membres de la FEDIL ont livré un témoignage vidéo sur des sujets d'actualité, complétés ensuite par le discours de Georges Rassel. La partie officielle s'est terminée par une intervention du ministre Lex Delles qui a mis en exergue des grands défis de l'économie et de l'industrie au Luxembourg et en Europe.

L'assemblée générale a élu au conseil d'administration Paul Arend (DuPont de Nemours), François Mousel (PricewaterhouseCoopers), Frank Thomé (Ceratizit Group) et Marc Wengler (CFL). De leur côté, Olivier Coekelbergs, Carine Demangeon, Romain Hansen et Paul Meyers ont quitté le conseil d'administration de la FEDIL.

▪ 24 avril : Conférence de presse AG

À l'occasion de son assemblée générale, la FEDIL a convié la presse luxembourgeoise pour lui présenter le rapport de ses activités de l'année 2024 et les principales informations en relation avec l'assemblée générale.

▪ 30 avril : Webinar « Tax credit for overtime: Employers, What Do You Need to Know? »

En collaboration avec l'UEL, la FEDIL a organisé un webinar destiné aux employeurs luxembourgeois qui emploient des travailleurs frontaliers allemands (effectuant des heures supplémentaires) et qui souhaitent mieux comprendre les implications fiscales pour leurs employés.

▪ 13 - 16 mai : Voyage à Dublin

Une délégation de la FEDIL a passé quelques jours à Dublin afin d'échanger avec des associations professionnelles locales sur des sujets d'intérêt commun, compte tenu des nombreuses similitudes entre les modèles économiques luxembourgeois et irlandais.

Des discussions très constructives avec Ibec, Bord Bia - The Irish Food Board et IDA Ireland ont permis d'approfondir les questions de durabilité, de politique commerciale et de stratégies d'investissement. En outre, des échanges sur l'efficacité de la communication et l'engagement du public ont eu lieu avec MedTech Association et Technology Ireland, ainsi qu'avec l'ADAPT Centre et le CONNECT Centre du Trinity College.

▪ 21 - 23 mai : Conseil des présidents de BusinessEurope, Danemark

En prévision de la présidence danoise du Conseil de l'UE qui a débuté le 1^{er} juillet, les présidents de BusinessEurope et de ses fédérations membres, dont la FEDIL, se sont réunis à Copenhague à l'invitation de Confederation of Danish Employers et Danish Industry.

Ensemble, ils ont présenté une déclaration commune à Morten Bødskov, ministre danois de l'Industrie, des Affaires économiques et financières, et à Dan Jørgensen, commissaire européen chargé de l'Énergie et du Logement, appelant à l'unité et à une action déterminée pour renforcer l'Union européenne et son économie. L'une des principales priorités est de mettre en place un environnement réglementaire plus cohérent, rationalisé et favorable aux entreprises afin de débloquer les investissements, de stimuler l'innovation et de restaurer la compétitivité globale de l'Europe.

▪ 5 au 16 juin : Conférence internationale du travail

En tant que représentante des employeurs, la FEDIL a fait partie de la délégation luxembourgeoise qui participait à la 113^e session de la Conférence internationale du Travail (CIT) de l'Organisation internationale du Travail. Réunis en séance à Genève, les délégués de 187 États membres se sont ainsi rencontrés pour débattre et échanger sur des questions liées au monde du travail.

CALENDRIER 2025

▪ 12 juin : FEDIL AI Forum

La FEDIL a organisé la 5^e édition de son AI Forum, réunissant les principaux acteurs du paysage de l'innovation numérique au Luxembourg afin d'explorer l'intersection entre la réglementation, les infrastructures et l'IA appliquée.

L'initiative RE.M.I. (« Regulation Meets Innovation »), présentée par David Benhamou du CNPD, était l'un des thèmes centraux du Forum. Ensuite, la mission de la « Luxembourg AI Factory » a été exposée par Stefano Pozzi Mucelli de Luxinnovation, et Filipe Pais de LuxProvide a présenté les capacités de MeluXina à alimenter des cas d'utilisation de l'IA. Pour clôturer le Forum, Ralf Hustadt de NTT DATA a exploré l'essor de l'IA agentique.

▪ 17 juin : Remise des Luxembourg AI Excellence Awards

En partenariat avec Luxinnovation et avec le soutien de la Chambre de Commerce du Luxembourg, la FEDIL avait invité à la cérémonie des « Luxembourg AI Excellence Awards » à Luxexpo dans le cadre de la conférence Nexus.

Les lauréats ont reçu leur prix des mains d'Elisabeth Margue, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité :

- AI Adoption: « AI-enhanced order management » de Fischer S.A.
- AI for Industry Excellence: « Predictive » de Cebi Group & DataThings
- AI for Sustainable Business: « AI vision systems for primary transformation in the wood industry » de Luxscan Weinig Group
- AI Innovation Excellence: « Intelligence on Edge Device Offline AI Technology » de Data Design Engineering
- et le coup de cœur du Jury pour « LetzAI » de neon internet.

▪ 20 juin : JOBDAY ADEM-FEDIL « Liberty Steel »

La FEDIL, en coopération avec l'ADEM, a organisé un Jobday dédié aux profils devenus vacants suite à la mise en faillite de l'entreprise Liberty Steel. L'événement a rassemblé 28 entreprises membres de la FEDIL, venues à la rencontre de plus de 100 anciens salariés de Liberty Steel. Cette initiative s'inscrit dans une volonté commune de soutenir activement la réintégration professionnelle de ces travailleurs expérimentés.

▪ 23 et 24 juin : Tag der Industrie, Berlin

Sur invitation du BDI - Bundesverband der Deutschen Industrie, plusieurs représentants de la FEDIL ont participé à Berlin au « Tag der Industrie 2025 ». Sous le titre « neueZeiten.neueAntworten », la conférence sur l'industrie allemande, avec des contributions de l'économie, de la politique et de la société, a accueilli notamment le chancelier Merz ainsi que d'autres membres de son gouvernement pour discuter des défis de l'industrie et de l'économie.

▪ 25 juin : FEDIL NIS 2.0 Forum

La FEDIL a organisé la 5^e session du « FEDIL NIS 2.0 Forum » pour aider ses membres à comprendre et implémenter efficacement la directive NIS au Luxembourg. Cette séance traitait notamment : la sécurité de la chaîne d'approvisionnement à l'ère de la NIS2 (ILR) ; la dynamisation de l'écosystème de cybersécurité pour les PME (ministère de l'Économie) et le suivi des amendements apportés par le gouvernement au projet de loi 8364.

▪ 26 juin : Conférence « L'intelligence artificielle sur le lieu de travail »

La FEDIL, en collaboration avec des cabinets d'avocats et de conseil membres, a organisé une conférence sur le thème de l'intelligence artificielle générative (GenAI) sur le lieu de travail. Cette conférence visait à apporter des réponses aux questions fréquemment posées en la matière et à fournir un retour d'expérience sur l'utilisation de l'intelligence artificielle en entreprise.

▪ 26 juin : Webinaire « Régime fiscal applicable au leasing de voitures de société: Employeurs, que devez-vous savoir ? »

En collaboration avec l'UEL, la FEDIL a convié à un webinaire sur les principales règles fiscales applicables au leasing de voitures de société par les employeurs luxembourgeois.

▪ 2 juillet : Digital & Innovation Meet-up

La FEDIL a organisé une nouvelle session de son « Digital & Innovation Meet-Up », un forum spécialement conçu pour les membres qui mènent activement la transformation numérique et l'innovation au sein de leurs organisations.

Le programme comprenait une présentation sur l'interaction computationnelle par Luis A. Leiva, Université du Luxembourg, une présentation intitulée « From Paper to Smart: Is AI the Real Driver of Industry 4.0? » par Meysam Minoufekr, Dropslab Technologies, ainsi qu'un exposé sur « Service Robots in Industrial Applications.» par Holger Voos du SnT, Université du Luxembourg.

▪ 7 juillet : Forum des juristes

Dans le cadre de la 3^e session de son Forum des juristes des entreprises membres, la FEDIL avait convié M^e Mario Di Stefano de l'Étude DSM Avocats à la Cour pour aborder les principes et responsabilités en matière de sous-traitance au Luxembourg.

▪ 7 juillet : Réunion de bienvenue des nouveaux membres

Une deuxième séance d'information et de bienvenue pour les nouveaux membres a permis de présenter les activités principales de la FEDIL et les grands projets en cours. Après un tour de table des représentants des nouveaux adhérents, l'équipe de la FEDIL et les nouveaux membres ont eu l'occasion de faire connaissance lors d'un moment de networking.

▪ 26 et 27 août : Rencontre des Entrepreneurs de France

La FEDIL était présente à la 7^e édition de la Rencontre des Entrepreneurs de France, organisée par le MEDEF sur le site de Roland Garros à Paris. Autour du thème central « Jeu Décisif - l'heure des choix », la REF25 réunissait un très grand nombre d'intervenants et a permis un dialogue de haut niveau entre les dirigeants politiques français et le monde des entreprises.

▪ 10 septembre : FEDIL Industry Day

La FEDIL avait convié quelque 300 participants au « FEDIL Industry Day 2025 » qui se tenait à l'espace événementiel Chouchou, à Luxembourg-Hollerich. Cette 3^e édition de l'événement économique phare de la rentrée a placé au cœur des débats une thématique stratégique et d'actualité : « Global shifts, local strategies: How industry can turn trade disruptions into opportunity ».

Parmi les intervenants, Philippe Schaus, ancien Président et CEO de Moët Hennessy et DFS Group, a partagé sa vision sur la manière de libérer de nouvelles perspectives de croissance grâce à un leadership inspiré. À la suite de cet exposé, Fredrik Persson, Président de l'association patronale européenne BusinessEurope, a présenté une analyse des évolutions en cours du point de vue européen.

La deuxième partie de l'après-midi était consacrée à un panel de discussion, modéré par Yves Germeaux, responsable du commerce et des relations internationales à la FEDIL. Réunissant Anne Calteux (Représentation de la Commission européenne au Luxembourg), Valérie Massin (ArcelorMittal), Fredrik Persson (BusinessEurope) et Frank Thomé (Ceratizit), ce tour de table a notamment examiné la manière dont

CALENDRIER 2025

les groupes industriels opérant à l'échelle internationale gèrent les tensions commerciales sur le terrain.

Pour conclure, Lex Delles, ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, a mis en avant les initiatives déjà prises par le gouvernement ainsi que les pistes d'action à venir pour soutenir les entreprises dans ce contexte turbulent.

Le « FEDIL Industry Day 2025 » s'est terminé par un barbecue, où les participants pouvaient poursuivre leurs discussions dans une atmosphère conviviale.

▪ 11 septembre : Rencontre avec Luc Frieden et Lex Delles

Le lendemain du « FEDIL Industry Day 2025 », la FEDIL a organisé des réunions entre Fredrik Persson, président de BusinessEurope, et le Premier ministre Luc Frieden, d'une part, et le ministre Lex Delles, d'autre part, afin de discuter des questions clés pour la FEDIL et les entreprises de l'UE.

▪ 14 septembre : MEPs meet Industry

Pour la quatrième année consécutive, FEDIL a invité les députés luxembourgeois du Parlement européen à une matinée de rencontres avec l'industrie. La visite a conduit Charles Goerens, Fernand Kartheiser, Tilly Metz et Isabel Wiseler-Lima ainsi que la délégation de la FEDIL chez les entreprises-membres Hydro Aluminium / Norsk Hydro et Tarkett. Au programme figuraient une visite des installations respectives et un échange de vues sur des grands défis qui aujourd'hui préoccupent industriels et entrepreneurs.

▪ 26 septembre : FEDIL Brussels Day

La FEDIL avait invité un certain nombre d'entreprises membres à rejoindre sa délégation pour rencontrer à Bruxelles des interlocuteurs européens haut placés et s'échanger sur toute une série de sujets qui sont de la compétence de la FEDIL.

La délégation a ainsi rencontré le commissaire Christophe Hansen et d'autres cabinets et DG de commissaires, la représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, des membres du Parlement européen et des représentants de BusinessEurope pour des discussions autour de la politique industrielle, du commerce et des relations internationales, ainsi que du numérique et de l'innovation.

▪ 30 septembre : Webinaire « Bonification d'impôt pour investissement : Entreprises, que devez-vous savoir ? »

En collaboration avec l'UEL, la FEDIL a invité à un webinaire sur les modalités pratiques d'application de la nouvelle bonification d'impôt pour investissement relative aux projets de transformation digitale ou environnementale des entreprises.

▪ 30 septembre : Conférence « ESRS simplification - Insights and consultation with EFRAG »

En collaboration avec l'EFRAG (la voix européenne en matière de reporting d'entreprise) et la House of Sustainability, la FEDIL a organisé une séance d'information sur les dernières mises à jour des normes CSRD, ESRS et VSME (norme volontaire de reporting en matière de durabilité pour les petites et moyennes entreprises), présentées directement par des experts de l'EFRAG.

▪ 4 octobre : « Dem Grand-Duc seng feierlech Tournée »

Dans le cadre de l'avènement au Trône du Grand-Duc Guillaume, une délégation de la FEDIL a été invitée à participer à la cérémonie « Dem Grand-Duc seng feierlech Tournée » qui a eu lieu sur le Pont Grande-Duchesse Charlotte.

▪ 15 octobre : Cercle des chefs du personnel

La première session d'information à l'attention des responsables des ressources humaines a permis de traiter les sujets suivants : projet de loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration ; discussions des tables rondes sociales ; travail des seniors ; protection des lanceurs d'alerte et procédure de signalement interne (Office des signalements) ; baromètre de l'emploi (UEL, frzs).

▪ 20 – 24 octobre : Voyage d'étude en Corée du Sud

Fin octobre 2025, une délégation de haut niveau conduite par la FEDIL s'est rendue en Corée du Sud pour le 13^e voyage d'étude de la FEDIL, consacré à l'intelligence artificielle et à l'innovation. Pendant quatre jours à Séoul, la délégation a participé à un programme de discussions stratégiques avec des fédérations d'entreprises, des sociétés technologiques de premier plan, des leaders industriels, des instituts de recherche renommés et des facilitateurs d'écosystèmes. Au programme : Federation of Korean Industries, Shinhan Diamond Industrial, SKT AI Data Center Testbed, SK Telecom, ETRI, KAIST, K-Water, LG AI Research Center, Lotte Caliverse ainsi qu'une visite au salon KES2025. En outre, la délégation a organisé une réception de réseautage avec la communauté locale luxembourgeoise.

▪ 29 octobre : FEDIL AI Forum

L'édition d'octobre du FEDIL AI Forum a été une session stimulante et enrichissante, riche en cas d'utilisation concrets, en présentations captivantes et en questions pertinentes.

Au programme : le parcours de Luxscan Weinig Group avec l'IA (par Jean-Philippe Hildebrand), l'utilisation de l'IA par ArcelorMittal pour rendre l'acier plus intelligent pour les personnes et la planète (par Bastien Caspani), la présentation de la plateforme hybride d'IA d'InduStream (par Fabrice Hansen) et une keynote du European AI Office sur son rôle dans la mise en œuvre de l'AI Act et le leadership de l'UE en matière de gouvernance fiable de l'IA (par Elinor Wahal).

▪ 12 novembre : Sustainability Legislation Experts Forum

La FEDIL a invité les membres du Sustainability Legislation Experts Forum en séance plénière pour présenter le rapport des activités du Forum SLE 2025, discuter de la gouvernance et présenter les résultats de l'enquête sur les dossiers prioritaires pour 2026.

▪ 13 novembre : FEDIL Tax Forum

La FEDIL a accueilli un groupe de membres de la FEDIL à une nouvelle réunion de son Tax Forum. Ce forum vise à faciliter le dialogue sur les questions fiscales entre les entreprises membres et à renforcer le lien entre la FEDIL et l'équipe fiscale de l'UEL, qui traite ces sujets au sein de groupes de travail dédiés.

▪ 27 novembre : Remise du Prix de l'Environnement 2025

La cérémonie de remise du Prix de l'Environnement de la FEDIL à l'auditorium de la Banque de Luxembourg, partenaire de l'événement. La remise des prix s'est déroulée en présence de Serge Wilmes, ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, ainsi que de nombreux invités, membres du jury et lauréats de la promotion 2025.

Pour cette 19^e édition du Prix de l'Environnement de la FEDIL, 16 projets avaient été soumis, parmi lesquels le jury, composé d'experts issus des secteurs public et privé, a décerné quatre prix, à savoir :

- Catégorie « Gestion » : « Renaturation des carrières » de Carrières Feidt S.A.
- Catégorie « Procédé » : « EASyMelt » de Paul Wurth S.A.
- Catégorie « Produit » : « PET Closure » de Husky Technologies
- Catégorie « Produit » : « XCarb® Recycled and renewably produced steel » d'ArcelorMittal

La soirée a également été ponctuée par le discours de Georges Rassel et une intervention de Domenico Franceschino d'Axpox Benelux sur le thème « Economic Sustainability of the Energy Transition ».

CALENDRIER 2025

▪ 20 – 21 novembre : Conseil des présidents de BusinessEurope, Chypre

La FEDIL a participé aux réunions du Conseil des Présidents de BusinessEurope (COPRES) à Nicosia, organisées par Cyprus Employers & Industrialists Federation, organisation patronale chypriote. Les fédérations membres de BusinessEurope se sont réunies pour discuter des priorités de la présidence chypriote de l'UE, qui débutera en janvier 2026. Le Conseil a rencontré à cette occasion le président de la République de Chypre, Nikos Christodoulides, afin de présenter les priorités de la communauté économique européenne. La délégation a également échangé ses points de vue avec Costas Kadis, commissaire européen chargé de la pêche et des océans, sur les questions relatives à l'économie bleue.

▪ 10 décembre : Cercle des chefs du personnel

La deuxième session d'information à l'attention des responsables RH a permis de traiter les sujets suivants : paramètres sociaux applicables en 2026 ; contexte économique et social ; programme de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (Skillsplang) (ADEM) ; mesures spécifiques pour le recrutement de demandeurs d'emploi seniors (ADEM) ; certificat d'incapacité de travail numérique (eCIT) et nouveau portail CCSS (CNS et CCSS).

ORGANISATION de la FEDIL en 2025

A PROPOS DE LA FEDIL

Depuis 1918, la FEDIL agit comme fédération entrepreneuriale multisectorielle, conférant une voix aux industriels et entrepreneurs, encourageant l'activité économique du pays et promouvant l'industrie à l'international. La communauté d'entreprises de la FEDIL se caractérise par son ouverture sur l'international, par son esprit d'innovation et par sa volonté de collaborer et de partager les expériences dans l'intérêt du progrès économique.

La FEDIL représente aujourd'hui plus de 770 membres dans 37 secteurs d'activité, de la start-up jusqu'aux grands fleurons de l'économie. Les membres de la FEDIL représentent 95% de l'industrie manufacturière, 75% de l'activité de recherche privée, 25% de l'emploi et 35% du PIB. La fédération chapeaute par ailleurs 21 associations sectorielles.

Entretien un contact régulier aux niveaux national et européen avec les représentants politiques, les pouvoirs publics, les milieux économiques et les partenaires sociaux, la FEDIL ne cesse de développer et de dynamiser ses réseaux. Elle est étroitement associée à la préparation des décisions en matière économique et sociale par sa représentation dans de nombreux organes consultatifs institués par les pouvoirs publics.

La FEDIL accompagne ses membres par une panoplie de services, notamment le conseil, la représentation, la création de contenus et le networking. Sa démarche par projets thématiques permet d'inclure la participation active des membres aussi bien dans la définition des positions que des contenus et activités. Ancrés dans l'actualité et

ayant un caractère innovateur, les projets FEDIL réunissent des experts représentant les entreprises membres autour d'un sujet bien précis, leur ouvrant de nouvelles voies d'interaction. Les projets se dotent ainsi d'une approche pluridisciplinaire et dynamisante encadrée par l'équipe permanente de la FEDIL. Les projets prennent la forme de workshops et groupes de réflexion et demandent une disponibilité ainsi qu'une implication active des participants.

Sur le plan international, la FEDIL est affiliée à BusinessEurope (www.businesseurope.eu) et dispose depuis 2003 d'un bureau de représentation à Bruxelles dirigé par son responsable Affaires européennes. En tant qu'organisation représentative des employeurs luxembourgeois, la FEDIL collabore aux activités de la Conférence internationale du travail (OIT) à Genève. Elle est, par ailleurs, membre de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ainsi que de « Business at OECD ».

Main dans la main avec ses membres et ses partenaires, la FEDIL souhaite accompagner la transformation du pays par ses industries et ses entreprises. Tout en valorisant leur rôle primordial dans notre pays et son écosystème, la FEDIL souhaite aider les entreprises dans la préparation de leur avenir. Les priorités actuelles de la FEDIL sont ainsi la promotion des secteurs représentés auprès de la jeunesse et la recherche de talents, la transformation technologique et énergétique de l'industrie et le développement durable de l'économie luxembourgeoise.

www.fedil.lu

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2025

Les organes statutaires de la FEDIL sont l'assemblée générale et le conseil d'administration dirigés par le président et deux vice-présidents. Le conseil d'administration est composé de chefs d'entreprise représentant les principaux secteurs d'activité. Ils sont assistés par un directeur et un secrétariat permanent. Le conseil d'administration s'est doté en 2018 d'une charte de gouvernance prévoyant ses règles de fonctionnement et régissant les relations avec la direction.

▪ **Président(e)**

Georges Rassel
Membre du conseil d'administration de Paul Wurth S.A. (jusqu'au 31 décembre 2024)

▪ **Vice-présidents**

Jean-Louis Schiltz
Senior Partner, Schiltz & Schiltz S.A.

Alex Schumann
Director Manufacturing Tire Plant Luxembourg, Goodyear Operations S.A.

▪ **Administrateurs**

Paul Arend (depuis le 24 avril 2025)
Managing Director & Works Director, DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.

Antoine Clasen
CEO, Caves Bernard-Massard S.A.

Olivier Coekelbergs (jusqu'au 24 avril 2025)
Country Managing Partner, EY Luxembourg

Carine Demangeon (jusqu'au 27 janvier 2025)
Administratrice déléguée, Eurest Luxembourg S.A.

Gilles Feith
CEO, Luxair S.A.

Marc Giorgetti
Gérant, Groupe Félix Giorgetti
Président du Groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics

Philippe Glaesener
Senior Vice President, SES Space & Defence, SES S.A.

Christophe Goossens
CEO, Broadcasting Center Europe S.A.

Romain Hansen (jusqu'au 23 avril 2025)
Sr Director Innovation Technology, Goodyear S.A.

Gérard Hoffmann
Chairman and Managing Director, Proximus Luxembourg S.A.
Vice-président, Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE)

Paul Konsbruck
CEO, LuxConnect S.A.

Georges Krombach
Chief Commercial Officer, Landewyck Tobacco S.A.

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2024

Sandra Le Petit
Global Commercial Strategy Director, Guardian Europe S.à r.l.

Isabelle Lentz
CEO, Munhowen S.A.

Valérie Massin
Country Head Luxembourg, ArcelorMittal S.A.

Paul Meyers (jusqu'au 25 mars 2025)
Managing Director, Works Director, Country Leader, DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.

François Mousel (depuis le 24 avril 2025)
Managing Partner, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Jean Muller
CEO, Moulins de Kleinbettingen S.A.
Président, Fédération des Industries Agro-Alimentaires Luxembourgeoises (FIAL)

Henri Reding
Corporate H&S, Safety Leadership senior Expert, ArcelorMittal S.A.

Philippe Schmitz
Administrateur délégué, Rotarex S.A.

Claude Seywert
CEO, président du Comité de direction, Encevo S.A.

Claude Strasser
Directeur général, président du Comité de direction, POST Luxembourg

Frank Thomé (depuis le 24 avril 2025)
Member of the Executive Board, CERATIZIT Group

Marc Wengler (depuis le 24 avril 2025)
Directeur général, Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois - CFL

▪ **Présidents honoraires**

Marc Assa

Nicolas Buck

Robert Dennewald

Michèle Detaille

Charles Krombach

▪ **Directeur honoraire**

Nicolas Soisson

La composition actuelle du Conseil d'administration peut être consultée sur le site internet de la FEDIL.

▪ **Calendrier des réunions du conseil d'administration en 2025**

26 mars 2025

2 juillet 2025

7 octobre 2025

1^{er} décembre 2025

24 avril 2025 - Assemblée générale

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2025

LA DIRECTION ET L'ÉQUIPE DE LA FEDIL EN 2025

René Winkin, directeur

Marc Kieffer, secrétaire général / responsable affaires juridiques et sociales

Francesco Fiaschi, responsable affaires européennes

Yves Germeaux, responsable du commerce et des relations internationales, membre du Comité de direction (depuis le 15 avril 2025)

Ella Gredie, conseillère affaires juridiques et sociales

Laurence Kayl, responsable de la communication, membre du Comité de direction

Sarah Løpez, content creator (depuis le 1^{er} novembre 2025)

Virginie Michielsen, senior business developer

Rodney Ndong-Eyogo, chargé de communication digitale

Georges Santer, responsable digitalisation et innovation, membre du Comité de direction

Céline Tarraube, conseillère digitalisation et innovation

Gaston Trauffer, responsable politique industrielle, membre du Comité de direction

Jean-Marc Zahlen, conseiller énergie et environnement

Chantal Hübsch, secrétaire de direction

Jessica Linden, secrétaire-réceptionniste

Chantal Lonien, secrétaire-comptable

Olivier Nicolay, secrétaire-réceptionniste

Siège social et bureaux de la FEDIL et des associations sectorielles

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment B, 2^e étage

Adresse postale de la FEDIL et des associations sectorielles

Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg
T. +352 43 53 66 – 1
fedil@fedil.lu

www.fedil.lu
www.fedil-echo.lu

Bureau de représentation à Bruxelles

168, avenue de Cortenbergh
B-1000 Bruxelles
T. +32 2 237 66 80
francesco.fiaschi@fedil.lu

PUBLICATIONS DE LA FEDIL

▪ Écho des entreprises

L'Écho des entreprises est le magazine édité et publié par la FEDIL depuis 1920. Avec 6 parutions par an et un tirage de 2.500 exemplaires, il traite l'actualité économique et sociale qui touche les entreprises membres de la fédération ainsi que l'industrie et l'entrepreneuriat en général. Le support papier est complété par une version en ligne : www.fedil-echo.lu.

▪ Positions

La FEDIL rédige et publie des positions sur des sujets d'actualité d'ordres économiques et politiques. Ces positions sont publiées sur le site internet (www.fedil.lu) et / ou dans le magazine et accessibles aux membres ainsi qu'à toute personne intéressée.

▪ Guides / Brochures

La FEDIL publie des brochures sur des sujets d'actualité, répondant aux besoins d'information de ses membres.

▪ Autres publications

Toutes les deux semaines, la FEDIL envoie une newsletter à ses membres ainsi qu'aux personnes intéressées, contenant les actualités de la FEDIL et de ses groupements, des informations juridiques (projets de lois & entrées en vigueur) et institutionnelles, un calendrier de conférences/séminaires/formations, des sujets européens ainsi qu'une revue de presse.

▪ Social Media

La FEDIL est présente sur les réseaux sociaux suivants:

LinkedIn : www.linkedin.com/company/fedil/

Instagram : www.instagram.com/fedil_lux

Instagram HelloFuture : www.instagram.com/hellofuture_lx/

Youtube : https://www.youtube.com/channel/UCzT_niI1Mhvttonzr8qHTGw

BUSINESS DEVELOPMENT

▪ Objectifs et approche du Business Development

La FEDIL met en œuvre une politique de business development visant à accroître la visibilité de son offre de services auprès de ses membres et à élargir activement sa base de membres. Cette démarche proactive se traduit par une meilleure compréhension des besoins des entreprises membres et une adaptation continue des services proposés.

▪ Visites et échanges avec les membres

Afin d'accompagner efficacement ses membres dans leurs projets, l'équipe de la FEDIL effectue des visites régulières auprès des entreprises adhérentes. Ces rencontres permettent non seulement de présenter les projets en cours et les services disponibles, mais aussi de recueillir des retours précieux sur les préoccupations et les défis rencontrés par les membres. Ce dialogue direct contribue à renforcer la pertinence des actions menées par la fédération.

Ces visites sont également l'occasion de mettre à jour les contacts dans la base de données, garantissant ainsi que les communications de la FEDIL parviennent aux personnes concernées au sein des entreprises.

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2025

▪ Évolution de la base de membres

La FEDIL continue d'attirer de nouveaux membres, en particulier dans les secteurs de l'industrie, du conseil à l'industrie et des nouvelles technologies. En 2025, deux réunions de bienvenue ont été organisées en janvier et juillet pour les nouveaux adhérents. Ces événements, suivis de sessions de networking, favorisent la création de liens entre l'équipe de la FEDIL et les nouveaux membres ainsi qu'entre les membres eux-mêmes.

De plus, la FEDIL propose aux nouveaux membres qui le souhaitent la publication d'un post LinkedIn annonçant leur adhésion, renforçant ainsi leur visibilité et leur intégration au sein du réseau.

▪ Soutien aux startups

Dans une démarche d'encouragement à l'innovation, la FEDIL offre une adhésion gratuite de deux ans aux startups développant des produits ou services innovants dans des domaines d'activité représentés au sein de la FEDIL. Le membership est un véritable tremplin pour les jeunes entreprises, leur permettant de bénéficier d'un certain accompagnement et du réseau de la fédération.

Sur la période 2018-2025, il est à noter que 46% des startups ayant bénéficié de cette gratuité ont choisi de devenir membres payants, témoignant de la valeur ajoutée apportée par la FEDIL.

Lors de la réception de nouvel an, la FEDIL met à disposition des startups un « meeting point » dédié, facilitant leur networking avec les autres membres et les représentants des ministères. Cette initiative vise à faciliter leur intégration et les opportunités de collaboration et de développement au sein de l'écosystème FEDIL.

LE SECRÉTARIAT DU GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS

Pol Faber, secrétaire général

Monica Antunes, secrétaire

Carmen Da Cruz, secrétaire

Siège social et bureaux du Groupement des entrepreneurs

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment B, 2e étage

Adresse postale du Groupement des entrepreneurs

Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg
T. +352 43 53 66 – 623
groupement.entrepreneurs@fedil.lu

JURY DU PRIX DE L'ENVIRONNEMENT 2025

David Glod (Administration de l'environnement)

Déborah Guez (Banque de Luxembourg S.A.)

Carole Henry (ArcelorMittal Belval & Differdange S.A.)

Isabelle Lentz (S.A. Munhowen)

Ralph Useldinger (CERATIZIT Group)

Olena Vozniuk (DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.)

Jean-Marc Zahlen (FEDIL)

La FEDIL est représentée au niveau national

▪ Domaine économique

Comité de conjoncture

Comité d'accompagnement en matière d'établissements classés

Comité de coordination en matière de gestion des déchets et des ressources

Comité de la gestion de l'eau

Commission consultative du commerce extérieur

Commission consultative de prévention d'incendie du CGDIS

Commission technique consultative des indices de prix de la construction

Commission du bâtiment

Commission des soumissions

Conseil national de l'énergie

Conseil supérieur de la statistique

Centre de ressources des technologies de l'information pour le bâtiment (CRTI-B)

Groupe luxembourgeois de l'association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)

Haut-Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie

Trade and Investment Board

Haut-Comité à la transformation numérique

Office du ducroire

Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI)

▪ Domaine social

Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite

CPTÉ - Comité permanent du travail et de l'emploi

Comité du travail féminin

Commission mixte de reclassement

Commission spéciale de réexamen chômage

Conseil national pour étrangers

Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail

EST - École supérieure du travail

Fonds de compensation commun au régime général de pension

Juridictions du travail

Juridictions sociales

Mutualité des employeurs

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2025

ONC - Office national de conciliation

Organes de la sécurité sociale

ORPE - Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi

STI - Service de santé au travail de l'industrie

STM - Service de santé au travail multisectoriel

▪ Autres domaines

Cluster for Logistics Luxembourg a.s.b.l.

CES - Conseil économique et social

Comité de coordination tripartite

Ecobatterien A.s.b.l.

Luxinnovation G.I.E.

Mouvement luxembourgeois pour la Qualité et l'Excellence a.s.b.l. (MLQE)

Union des Entreprises Luxembourgeoises a.s.b.l. (UEL)

Contacts internationaux

▪ Au niveau européen

BusinessEurope - Confederation of European Business

Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants

Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail

Comité du dialogue social

Conseil consultatif économique et social BENELUX

EURES - European Job Mobility Portal

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Fonds social européen

The Antwerp Declaration for a European Industrial Deal

▪ Au niveau international

Business at OECD

BIT - Bureau international du travail

OIE - Organisation internationale des employeurs

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

55Legal S.à r.l.
7Days Luxembourg GmbH, Succursale luxembourgeoise

A

Abacus Consulting & Solutions S.A.
Abalone Group S.à r.l.
Abalone TT Esch S.à r.l.
Abalone TT Wiltz S.à r.l.
Accumalux S.A.
Accumalux Mold Technology S.A.
Acolad Luxembourg S.A.
Acsone S.A., Succursale luxembourgeoise *)
Actimage S.A.
Adecco Luxembourg S.A.
Adler Pelzer Eselborn S.à r.l.
AdronH S.à r.l. *)
AdwäisEO S.A.
Äerd Lab S.à r.l. *)
Agila Consulting S.à r.l. – Mayker **)
Agile Partner S.A.
Agora S.à r.l. et Cie S.e.c.s. (Société de développement Agora)
Ai Mediq S.A.
Aimpect S.à r.l. **)
Air Liquide Luxembourg S.A. (L'Air Liquide Luxembourg)
Airtech Europe S. à r.l.
Alcuilux Desox S.A.
Allen Overy Shearman Sterling S.C.S. - A&O

Shearman
AlliA Insurance Brokers Luxembourg S.A. *)
Alliance Green Services S.A.
ALS Customs Services S.A.
Altwies-Bois S.à r.l.
AluK S.A. *)
AM 4 AM S.à r.l.
Amazon Europe Core S.à r.l.
Ameco S.à r.l.
Amer-Sil S.A.
Ampacet Europe S.A. EMEA Headquarters
AMV Safety S.à r.l. *)
ANG S.à r.l.
Anouk Felgen **)
Ansamble Luxembourg S.à r.l.
Aon Luxembourg, Succursale de Aon Belgium Sprl
a+p kieffer Omnitec S.à r.l.
Aperam S.A.
Apleona Luxembourg S.à r.l.
Apollo Strategists S.A.
Aral Luxembourg S.A.
Aramark S.à r.l.
ArcelorMittal S.A.
ArcelorMittal Belval & Differdange S.A.
ArcelorMittal Bissen & Bettembourg S.A.
ArcelorMittal Centre Logistique Européen S.A.
ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l.
ArcelorMittal Commercial Sections S.A.
ArcelorMittal Luxembourg S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Arendt Capital Advice S.à r.l.
Arendt & Medernach S.A.
äResto S.à r.l.
Arhis HR Solutions S.A.
Armacell International S.A.
Armatures S.à r.l.
Aronova S.A.
Arrowstone S.à r.l.
Arspectra S.à r.l.
Artec Europe S.à r.l.
Association N. Arend & C. Fischbach S.A.
Astron Buildings S.A.
Atalian Global Services Luxembourg S.à r.l.
Ateel S.à r.l.
Ateliers Brucker S.à r.l.
Ateliers Vvyngla S.A.
Atoz S.A.
ATS Cranes S.A.
Aurrera Consulting S.à r.l.-S
Avanterra S.A.
Avery Dennison Luxembourg S.à r.l.
Axia Interim S.A.
Axiomatic S.A.
Axis (Luxembourg) S.à r.l.
Axpo International S.A. *)
Axxeron Hydrolux S.à r.l. (anc. Moog Luxembourg S.à r.l.)
Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A. *)

B

B Medical Systems S.à r.l.
Baatz Constructions Exploitation S.à r.l.
Baker McKenzie Luxembourg
Balthasar Constructions S.à r.l.
Barenbrug Luxembourg S.A.
Barrela et Martins S.à r.l.
BB Distrilux S.à r.l.
BDO Advisory S.A.
Be Fresh S.à r.l.
Bebo ProMaFin S.A.
Berl & Cie S.à r.l. (A. Berl)
Bernhard G.A. de Pauw Gerlings *)
Bertrand S.à r.l. (Marbrerie Bertrand)
Bétons et Matériaux S.A.
Bétons Feidt S.A.

BHB & Partners S.A.
Bionext S.A. - BioneXt Lab
Biorock Rotomade S.à r.l. (anc. Rotomade S.à r.l.)
BK Services S.à r.l.
Bois Brever S.A.
Bois Scholtes S.A.
Bonaria et Fils S.à r.l.
Bonaria Frères S.A.
Bonn Steichen & Partners S.e.c.s. – BSP
BorgWarner Luxembourg Automotive Systems S.A.
Boson Energy S.A.
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A.
Brasserie Nationale 'Bofferding' (S.A. Brasserie Nationale)
Brasserie Simon Exploitation S.à r.l.
Brink's Alarm and Security Technologies S.A.
Brink's Security Luxembourg S.A.
Bureau Greisch Luxembourg S.A.
Bureau Moderne S.A.
Business Intelligence.lu S.à r.l.-S

C

C.A.E. Aviation S.à r.l.
Calpam Luxembourg S.à r.l. – Comfort Energy
Calumite S.A.
Canon Luxembourg S.A.
Cap4 Lab S.à r.l.
Car Avenue Etoile Garage S.à r.l.
Cargolux Airlines International S.A.
Carrelages Willy Putz S.A.
Carrières Feidt S.A.
Carshine S.A. *)
Castegnaro S.à r.l.
Catalyst Recovery Europe S.A.
Caves Bernard-Massard S.A.
Caves Gales S.A.
Caves Krier Frères Remich S.A.
Caves St. Martin, Remich S.A.
Caves St. Remy-Desom S.à r.l.
Caves Wengler S.A.
CBL S.A.
CBRE GWS Luxembourg S.A.
CDCL S.A. - Compagnie de Construction Luxembourgeoise
Cebi Luxembourg S.A.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Cedef S.A.
Cegecom S.A.
Centre d'Isolation S.A. – CIS *)
CERATIZIT Group
Certas Energy Luxembourg S.à r.l. (anc. Petrodiff GmbH)
CFL (Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois) *)
CFL Cactus Shoppi S.A.
CFL Cargo S.A.
CGI Luxembourg S.A.
Chapier S.à r.l.
Chemgas Barging S.à r.l.
Chemolux S.à r.l. - McBride
Cimalux S.A.
Circle K Luxembourg S.A.
Circu Li-ion S.A.
Circuit Foil Luxembourg S.à r.l.
Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l.
C.K. S.A.
Clarence S.A.
CLdN Ro-Ro S.A.
CLE S.A. – Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises
Clean Something For Nothing S.à r.l.-S
Clifford Chance S.C.S.
ClimateCamp S.à r.l.
Clinico S.à r.l.-S **)
CLK Constructions Luxembourgeoises K-Home S.à r.l.
Cloos S.A.
Close (S.A. Close)
Cloud Managed Data S.A. – CMD
CloudSoul S.à r.l. **)
CLT-UFA S.A.
Cobelfret Agencies S.A.
Cobolux Production S.A.
Coca-Cola Europacific Partners Luxembourg S.à r.l.
CoDare S.à r.l. *)
Codiprolux S.A.
Cofralux S.A.
Co-Labor S.C.
Colibri Advisory S.à r.l. - The Digital Board *)
Colruyt Luxembourg S.A.
Comco MCS S.A.

Comptoir des Fers et Métaux S.A. – CFM Van Marcke
Com'unity S.à r.l.
Concrelux S.A. (anc. FB Groupe Luxembourg S.A.)
Construction Nico Maréchal S.à r.l. *)
Contern S.A.
ControlC S.à r.l. *)
Convergint Technologies Luxembourg S.à r.l.
Coprom S.A.
Corbis S.A.
Corex Luxembourg S.A.
Cortex Security S.A. **)
Cosmolux International S.A.
Costantini S.A.
C.P.I. S.à r.l.
CR Services S.à r.l.
Crab Traceability Systems S.à r.l.
Creditreform Luxembourg S.A.
Creos Luxembourg S.A.
CTI Systems S.A.

D

Damovo Luxembourg S.à r.l.
Data & AI Services S.à r.l.-S Datai *)
Data Design Engineering S.à r.l. *)
Datacenter Luxembourg S.A.
DataThings S.A.
Degrés S.à r.l. *)
Delaware Consulting S.A.
Delebois & O'Donnell S.à r.l.
Delli Zotti S.A.
Deloitte Legal S.à r.l.
Deloitte Luxembourg
Deme Offshore Procurement & Shipping LU S.A.
Demlux S.A. – DEMALUX *)
Depixit S.à r.l. – neon internet
Derisk Advisory S.à r.l.
D.F. Holding S.A. **)
D-Interim.lu S.à r.l.
Distillerie Othon Schmitt S.à r.l.
DLA Piper Luxembourg S.à r.l.
D.L.S.I. Luxembourg S.A.
Doctena S.A.
Doneck Euroflex S.A.
Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l.
Dropslab Technologies S.à r.l.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

D'Schlässerei S.à r.l.
DSK Systems S.A.
DSL Data Service Luxembourg S.à r.l.
DSM Avocats à la Cour
DSV Air Services S.A.
DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.
Dussmann Catering S.à r.l.
Dussmann Lavador S.à r.l.
Dussmann Security S.à r.l.
Dussmann Service S.à r.l.
Dynabrade Europe S.à r.l.

E

EarthLab Luxembourg S.A.
Eaux Minérales de Beckerich (S.A. des Eaux Minérales de Beckerich)
Eaton Moeller S.à r.l.
e-Bus Competence Center S.à r.l.
EcoMobility S.à r.l.
Econocom PSF S.A.
Ecore Luxembourg S.A.
Ecotec S.à r.l.
Edeis Luxembourg S.à r.l. **)
Edenred Luxembourg S.A.
E.E.M.M. (European Energy Market Makers) S.A.
EFM Steel S.à r.l.
EG Retail (Luxembourg) S.à r.l.
E.G.C. S.à r.l. Entreprise de Génie Civil
Ekabe S.A. (Groupe Lactalis)
e-Kenz S.A.
Elan IT Resource S.à r.l. – Experis
Elco S.A.
Electricis Luxembourg S.A.
Elenz GmbH & Co KG, Succ. luxembourgeoise (L. Elenz)
Ella Media S.à r.l.
Elora S.A.
Elvinger Hoss Prussen S.A.
Emma Technologies S.à r.l.
E.M.T. S.à r.l. – Chrono Job
Encevo S.A.
Endurica Europe S.à r.l. *)
Eneco S.A. – Ingénieurs Conseils
Energieagence (Agence de l'Énergie S.A.)
Enovos Luxembourg S.A.

Enthalpia Lux S.à r.l.
Entrapaulus Construction S.A.
Eqiom Luxembourg S.A.
Equans Services S.A.
eSklepios S.à r.l. *)
Essembl S.A.
ETF – Luxembourg S.A.
Etimine S.A.
Eurest Luxembourg S.A.
Eurobéton S.A.
Eurofins Scientific S.E.
Eurofoil Luxembourg S.A.
Europe Commerce S.A.
Europe et Croissance S.à r.l.
Eurotank S.à r.l.
Eviden Luxembourg S.A.
EY
Eyesen S.A.

F

Face Job S.A. *)
Famaplast S.A.
Fanuc Europe Corporation S.A.
Farenzena S.à r.l. (Entreprise Jules Farenzena)
F.E.L. S.A.
Ferrac S.à r.l. Entreprise de Ferrailage
Ferroknepper-Buderus S.A.
Fiar S.A.
Fiduciaire Muller & Associés S.A.
Flen Health S.A.
Forethix S.à r.l. *)
Freylinger S.A. (Office Freylinger)
Fruytier S.A.
FT Rail S.à r.l. (anc. Ferro Tech S.à r.l.)
Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.

G

G4S Security Solutions S.A.
Galère Lux S.A.
Gandi International S.à r.l.
Gapen Consulting S.à r.l. - Antal International
GC Partner S.A.
G-Core Labs S.A.
GDL Security S.à r.l.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Geis Cargo International Luxembourg GmbH
Gemolux S.à r.l.
Gerstlauer Consulting S.à r.l. – GGR & Partners
Gezim Luxembourg S.à r.l.
GI Group Luxembourg S.à r.l.
Ginge-Kerr-Luxembourg S.A.
Giorgetti (Groupe Félix Giorgetti)
Global Facilities S.A.
GMK S.à r.l. **)
Go RH S.à r.l.
Goeres Horlogerie S.à r.l.
GomSpace Luxembourg S.à r.l.
Goodyear S.A.
Goodyear Operations S.A.
GoToFreedom S.à r.l.
Gradel Services S.A.
Grant Thornton Participations S.A.
Granulux S.à r.l.
Greenfield S.à r.l.
Greiveldinger Exploitation S.à r.l.
Groupe Morgan Services Luxembourg S.à r.l.
Guardian Europe S.à r.l.
Guardian Luxguard II S.à r.l.
Gulliver Luxembourg S.à r.l. **)

H

Haeck & Fils S.à r.l. (Ets Guy Haeck & Fils)
Hansatank Luxemburg S.à r.l.
Harsco Metals Luxembourg S.A.
Harsco Metals Luxequip S.A.
Hays Travail Temporaire Luxembourg S.à r.l.
He:al Campus S.A.
Hein S.à r.l. - Fabrique de Fours
Hein S.à r.l. (Sablière Hein)
Hein Déchets S.à r.l.
Heintz van Landewyck S.à r.l. (Manufacture de Tabacs)
Helical S.à r.l.
Hewlett-Packard Enterprise Luxembourg S.C.A.
Hitec Luxembourg S.A.
HLD Associés Europe S.A.
Hospilux S.A.
HR Services S.A.
H.T.S. S.à r.l. – BlackRidge Group *)
Haca Partners S.à r.l. *)

Hale-X S.à r.l.-S *)
HS Hyosung Luxembourg S.A. (anc. Hyosung Luxembourg S.A.)
Husky Injection Molding Systems S.A.
Hydro Aluminium Clervaux S.A.

I

I3P S.à r.l.
IBA Partners S.A. *)
IBM Luxembourg S.à r.l.
Icarus Shipping S.A.
ICE IP S.A.
IEE International Electronics & Engineering S.A.
Ilco Lux S.A.
Imatec S.à r.l. – Innovative Machine Technology
Imprimerie Centrale S.A.
Indigo Park Luxembourg S.A.
Indorama Ventures Mobility Luxembourg S.A.
Industeam S.A.
InduStream S.A.
Infercom S.C.S. **)
Information Technology for Translational Medicine (ITTM) S.A.
Initio S.A. - Square Management Luxembourg
INL – Inland Navigation Luxembourg S.A.
Innerio Thermal Technology S.à r.l. (anc. Estra Automotive Systems Luxembourg S.à r.l.)
Inowai Group S.A.
Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment – IFSB S.A.
Interact S.A.
Interactiv S.à r.l.
Interfiduciaire S.A.
Interfuel S.à r.l.
International Lacquers S.A.
Interstream Barging S.A.
Investe Promotions S.à r.l.
Ireco Trading and Production S.A.
Ispace Europe S.A.
ISS Luxintérim S.à r.l.
Itrust consulting S.à r.l.
IVC Luxembourg S.à r.l.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

J

Jacques Streff Entreprises S.à r.l.
Jan De Nul Constructlux S.A.
Jans S.A. (Entreprise de Constructions Claude Jans)
JDS Chauffage-Sanitaire S.A.
JF Consulting S.à r.l. (**)
JFE S.à r.l.
John Zink International Luxembourg S.à r.l.
Joint Allocation Office S.A. – JAO
JS Works S.à r.l.
JT International Luxembourg S.A.
Julien Cajot & Cie

K

Karp-Kneip Constructions S.A. (C. Karp-Kneip)
Kerger Construction S.à r.l. (**)
Kersting Luxembourg S.à r.l.
Keter Luxembourg S.à r.l.
Ketterthill S.A.
Kikuoka Luxembourg S.A.
Kioes Advisory S.à r.l.
Kisch Constructions S.à r.l.
Kiswire International S.A.
Kitsune Advisory S.à r.l. (**)
Klein Exploitation S.à r.l. (Entreprise Klein)
Kleyr Grasso S.e.c.s.
Köhl AG
Köhl Energy S.à r.l.
Köhler Constructions S.à r.l. (H. Köhler)
Kone Luxembourg S.à r.l.
Kouros S.A.
KPMG Tax and Advisory S.à r.l.
KR International Recruitment S.à r.l.
Kronospan Luxembourg S.A.
Kronshagen (Etude Kronshagen)
Kuehne + Nagel S.à r.l.
Kuhn Construction S.A.
Kurt Constructions S.A.
Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A.
Kyndryl Luxembourg S.à r.l.

L

Lab Luxembourg S.A.
Laboratoires Réunis Luxembourg S.A.

Laeis GmbH
Lafayette S.A.
Lamesch Exploitation S.A.
Landimmo Real Estate S.à r.l.
Laserus S.A.
Lat Lux S.à r.l.
Lavaux Luxembourg S.à r.l.
LB Technology Google S.à r.l. *)
L.C.I. S.à r.l.
Leasys Luxembourg S.A.
Legitech S.à r.l.
Léon Kremer S.à r.l.
Les Intérimaires Professionnels Luxembourg S.à r.l.
LG Lux Construction S.A.
LGM, Succursale luxembourgeoise de LGM Belgium S.à r.l.
LHH Luxembourg S.A.
LKY Luxembourg S.à r.l.
LMO S.à r.l.
Loewe Refractory Services Benelux S.à r.l.
Lola Communication S.A. *)
Loginter S.à r.l.
Losch Import S.à r.l.
Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l.
LSC360 S.A.
L-Travaux S.à r.l.
Luwolux S.à r.l.
Lux Méca S.A.
Lux T.P. S.A.
Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.
lux-airport – Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.
Luxaviation S.A.
LuxConnect S.A.
Luxcontrol S.A.
Luxelec Building Technology S.A.
Luxembourg Air Services S.A. (anct. Luxembourg Air Ambulance S.A.)
Luxembourg High Security Hub-Management Company S.A.
Luxembourg Security Solutions S.à r.l. *)
Luxempart S.A.
LuxEnergie S.A.
Luxexpo S.A.
Luxforge S.à r.l.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Luxlait – Association agricole
LuxLex Avocats à la Cour
Luxlines S.à r.l. *)
Luxmetering G.I.E.
LuxNetwork S.A.
LuxPet S.A. / A.G.
Luxport S.A.
LuxProvide S.A.
LuxQuantum S.à r.l.-S *)
Luxscan Technologies S.à r.l.
LuxSpace S.à r.l.
LuxTrust S.A.

M

Maana Electric S.A.
Mabilux S.A.
Maison Charles Esser S.à r.l.
Maisons Loginter S.A.
Manpower Luxembourg S.A.
MaPS S.A.
Maqit S.A.
Margal S.A.
Marks & Clerk LLP, Succursale luxembourgeoise
Martin & Condrotte Avocats à la Cour
Massard S.à r.l.
Massive-Passive S.A.
Mate S.A.
Mathey Mazout S.A.
MC Interim S.à r.l. *)
MCM Import Export S.à r.l.
MD Wind S.à r.l.
Medtronic Global Holdings S.C.A. *)
Mefa S.A.
Megaton/Structo Prefab Systems Luxembourg S.A.
**)
Meraki Management S.à r.l. *)
Met-Lux S.A.
Michelman International S.à r.l.
Microsoft Luxembourg S.à r.l.
Mindforest S.A.
Minusines S.A.
Miranki S.à r.l. *)
MIRco S.à r.l. – GNT Europe *)
Molecular Plasma Group S.A.
Molitor Avocats à la Cour S.à r.l.

Mondo Luxembourg S.A.
Morgan Philips Luxembourg S.A.
Morganite Luxembourg S.A.
Moulins de Kleinbettingen S.A.
Moutarderie de Luxembourg S.à r.l.
Muller & Wegener S.à r.l.
Munhowen (S.A. Munhowen)
Myjob S.à r.l.
Mylar Specialty Films Luxembourg S.A.

N

NautaDutilh Avocats Luxembourg S.à r.l.
Navilux Schifffahrt S.à r.l.
Neobuild G.I.E.
Neomark S.à r.l. – Laidebeur & Partners
Net Solutions S.A. *)
Netto-Recycling S.à r.l. – NR Docusafe
Neuberg (S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg)
Next Step Fusion S.à r.l.
Nium S.A.
No-Nail Boxes (Europe) S.A.
Noveway Energy Luxembourg S.à r.l. **)
NSI Luxembourg PSF S.A.
NTT Luxembourg PSF S.A.
Numen Europe S.A.
Nutrition & Bioscience (Luxembourg) S.à r.l.

O

OBG Lux S.A.
Oceal Intérim S.à r.l.
OCSiAI Europe S.à r.l.
Oerlikon Balzers Coating Luxembourg S.à r.l.
Ohmio S.à r.l. *)
ONBD S.à r.l. – Joined
Onet Security Luxembourg S.à r.l. (anct. Seris Security S.à r.l.)
OnePrivacy S.A.
Optim'EASE S.à r.l. *)
Optimind Luxembourg S.A.
OQ Technology S.à r.l. *)
Oracle Luxembourg S.à r.l.
Orange Business Digital Luxembourg S.A.
Orange Communications Luxembourg S.A.
O.S. Transport S.à r.l. **)
Osch & Fils S.à r.l.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Otis Luxembourg S.à r.l.
Oxygen & Partners S.A.

P

Panelux S.A.
Paniam.cloud S.à r.l. *)
Paperjam S.A. (anct. MM Publishing and Media S.A. -
Maison Moderne™)
Partenaires Sociaux S.A.
Partnaire Luxembourg S.à r.l.
Paul Wagner & Fils S.A.
Paul Wurth S.A.
Paul Wurth Geprolux S.A.
Pegasus Shipping S.à r.l.
Peintures Robin S.A.
Performance Solutions Luxembourg S.à r.l.
Perrard S.A.
Petro-Center S.A.
Petrotrans S.A.
Pfeifer Sogéquip S.à r.l.
Pfizer Luxembourg S.à r.l.
Pharma Goedert S.A.
Philip Morris Luxembourg S.à r.l.
Philips Luxembourg S.A.
Phoenix Technologies S.A.
Pierre Mangers S.à r.l.
Piwel S.à r.l.
PNS Interim Luxembourg S.à r.l.
Poeckes S.à r.l. (Entreprise Poeckes)
Polygone S.à r.l. *)
Port de Mertert S.A. (Société du Port de Mertert)
Portus Data Centers Luxembourg S.A.
POST Luxembourg
Poudrerie de Luxembourg S.A.
Prefalux Construction S.A.
Presta Cylinders S.à r.l.
PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Probiotic Group Luxembourg S.A.
Profiler S.A.
Proman 352 S.A.
ProNewTech S.A.
Prophac, Zirnheld & Cie S.à r.l., Produits
Pharmaceutiques et Chimiques
Propper S.à r.l. *)
Proximus Luxembourg S.A.

Proximus Luxembourg Infrastructure S.à r.l.
PWT S.A. – Apateq

Q

Quantum Business Advisory Lux Limited S.à r.l. **)

R

RAK Porcelain Europe S.A.
Randstad HR Services S.A.
Randstad Interim S.A.
Raval Europe S.A.
Rcube Professional Services S.A.
Rectilux S.à r.l.
Recyfina S.A.
Recyma S.A.
Redwire Space S.à r.l.
Reflex RH S.A.
Reiff Masutt S.A.
Relotech S.à r.l. *)
Remondis Luxembourg S.à r.l.
Residence Concept S.A.
Resultance S.A.
RH Lab S.à r.l.-S
Rinnen Constructions Générales S.à r.l.
Risk & Reinsurance Solutions S.A. - 2RS **)
Rizzani de Eccher S.A.
RMI Lux S.à r.l.
RMT Labs S.A.
RoasterCup S.à r.l. **)
Rotarex S.A.
RSS-Hydro S.à r.l.

S

SAB S.à r.l.
SAG Software AG Luxembourg S.A.
Saica Flex Luxembourg S.A.
Saint-Gobain Abrasives S.A.
Santé Services S.A.
Saturne Technology S.à r.l.
Schaeffler Industrial Ceramics S.à r.l.
Schäfer Shop GmbH
Schilling & Fils S.à r.l. (Nic. Schilling & Fils)
Schiltz & Schiltz S.A.
Schindler S.à r.l.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Scholtes et Brauch S.A.
Schroeder & Associés S.A.
SEBES – Syndicat des Eaux du Barrage d’Esch-sur-Sûre *)
Seco Safety A.s.b.l.
Securex Luxembourg S.A.
Securitas Luxembourg S.A.
SeeZam S.A.
SEO (Société Electrique de l’Our S.A.)
Serena Advisory S.A. *)
Service de Santé au Travail de l’Industrie A.s.b.l. (STI)
SES Astra S.A.
SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l.
SGI Ingénierie S.A. Luxembourg
Shell Luxembourgeoise S.à r.l.
Sia Partners Luxembourg S.à r.l. *)
Siemens S.A., Succursale luxembourgeoise
Signode Luxembourg S.à r.l.
Simac PHI Data S.A., Succursale luxembourgeoise (anct. PHI Data S.A.)
S.I.M.I. Luxembourg, Succ. luxembourgeoise S.I.M.I. S.r.l.
Simmons & Simmons LLP
Sisto Armaturen S.A.
Site Industriel S.A. – SISA
Société Luxembourgeoise Chanzy-Pardoux S.à r.l. (S.L.C.P.)
Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables S.A. – Soler
Socipar S.A.
Soclair Commerciale S.A.
Socom S.A.
Socotec Luxembourg S.à r.l.
Sodexo Luxembourg S.A.
Sofitex S.à r.l.
Sogel S.A.
Sogéroute Schmit & Schmit S.à r.l.
SolarCleano S.à r.l.
Solelec S.A.
Soludec S.A. (Société Luxembourgeoise d’Entreprises et de Constructions)
Sonia Solutions S.à r.l. *)
Sopra Steria Luxembourg S.A.
Sopra Steria PSF Luxembourg S.A.
Soremartec S.A.

Sotel S.C.
Sotel Réseau & Cie S.e.c.s.
Sotrap S.à r.l.
Source Up S.à r.l.
Sources Rosport S.à r.l.
Space Cargo Unlimited S.A.S. *)
Spannverbund Luxembourg S.A.
Staff Intérim S.A.
Starion Luxembourg S.A.
Steil-Manu S.à r.l.
Stellan Partners S.à r.l. (anct. PwC Legal S.à r.l.)
Strabag Luxembourg S.à r.l. **)
Strategies S.à r.l.
Streff – Data Protection Services (PSF) S.à r.l.
Stugalux Construction S.A.
SUDenergie S.A.
Sungas S.à r.l.
SUP Interim L1 S.à r.l.
Swift Telecom S.à r.l. *)
Symvio S.à r.l.
Synergie Travail Temporaire S.à r.l.
Synergies Tech S.à r.l.

T

Taler Systems S.A. **)
Talkwalker S.à r.l.
Tarkett GDL S.A.
TB Metal S.à r.l.
Technofibres S.A.
Technoport S.A.
Telkea ICT S.A.
Telluride Search & Recruitment S.à r.l.
Tenaris Global Services and Investments S.à r.l. *)
Terra Matter G.I.E. *)
Thales Alenia Space Luxembourg S.à r.l.
Thales Cyber Solutions Luxembourg S.A.
That’s It A.G.
The Lunar Grid S.à r.l. *)
The Luxembourg Foresight Institute S.à r.l.
The Recruiter S.à r.l.
Thesi Lux S.A.
Thomas & Piron Bau S.A.
TK Elevator Luxembourg S.à r.l.
TMB Industry S.à r.l.
TMC Science & Technology S.à r.l.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES

TMS S.A.
TMT Tapping Measuring Technology S.à r.l.
TNP Luxembourg S.à r.l.
Tontarelli Lux S.A.
Topsin Investments S.A.
TotalEnergies MKG Luxembourg S.A.
Trace Crystal S.à r.l. *)
Tractel Secalt S.A.
Tragelux S.A.
Tralux S.à r.l.
Transalliance Europe S.A.
Transman S.à r.l.
Travail+ S.à r.l.-S
Tr-Ax Trailers S.à r.l.
Traxys Europe S.A.
Triangle Solutions RH S.A.
Trigatti Marbrerie S.à r.l.
TSG Steinebach S.à r.l.
TSM Conduites S.A.
Turbolux S.à r.l.
Tyco Fire & Security Finance S.C.A.

U

Ufo Drive S.A.
Umicore Autocat Luxembourg S.A.
United Caps Wiltz S.A.
UP Luxembourg S.à r.l.
UVB Universal-Bau S.à r.l.

V

Vallair Asset Solutions S.à r.l.
Valora Luxembourg S.à r.l.
Vasco S.A.
Veolia Luxembourg S.A.
Vereal S.A.
Vestigium S.A. – Odgers **)
Vialegis S.A.
Victor Buck Services S.A.
Villeroy & Boch S.à r.l.
Vinandy S.à r.l. (Entreprise Vinandy)
Vinçotte Luxembourg A.s.b.l.
Virtual Rangers S.à r.l.
Vistim S.A.
Vizionedge S.à r.l.-S

Voltcore S.à r.l.
Voltige Benelux S.à r.l.
Vossloh Switch Systems Luxembourg S.A.

W

Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems S.A.
Wallerich S.A.
Warmgine Tech S.à r.l.
Webasto Luxembourg S.A.
Weber & Cie S.à r.l.
Whale Cloud Technology Luxembourg S.à r.l.
Wickler Frères Exploitation S.à r.l.
Widoo S.A.
Willy Naessens Luxembourg S.A.
Windeco S.A.
Wirtz (Etude Georges Wirtz)
Wizata S.A.
Work Inside Luxembourg S.à r.l.
Workinov S.à r.l.-S *)
WPD Benelux Luxembourg S.à r.l. *)

X

XLG Luxembourg S.à r.l.
Xpertize Luxembourg S.à r.l.

Y

Yio S.à r.l.
Yours – Business & Family Advisory S.A. **)

Z

Zeli Group S.à r.l.
Zementol S.à r.l.
Ziewers S.à r.l.

*) Nouvelles entreprises
affiliées à la FEDIL en 2025

**) Nouvelles entreprises
affiliées à la FEDIL en 2026

FEDIL a.s.b.l

**7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg**

**Tél.: +352 43 53 66 -1
fedil@fedil.lu**

www.fedil.lu